



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 143 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

**Renforcement des capacités de l'Organisation
des Nations Unies sur le plan de la conduite
des opérations de maintien de la paix et de l'appui
à leur fournir, rapport sur l'exécution du budget
du compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010 et projet de budget du compte
d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**



	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2009/10 ^a	322 547 400
Dépenses de 2009/10	318 475 800
Solde inutilisé	4 071 600
Crédit ouvert pour 2010/11 ^b	306 778 500
Dépenses prévues pour 2010/11 ^c	275 430 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12 (A/65/761) ^d	315 362 400
Recommandation du Comité consultatif	313 622 500

^a Dont un montant de 294 030 900 dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 et des engagements de dépenses de 28 516 600 dollars au titre du progiciel de gestion intégré autorisés par l'Assemblée dans sa résolution 64/243.

^b Comprend un montant de 299 millions de dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/271, mais ne comprend pas le montant de 57 033 000 dollars au titre du progiciel de gestion intégré autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243; comprend aussi un montant de 7 672 300 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine comme le prévoit la résolution 64/288 de l'Assemblée générale et un montant de 106 206 dollars au titre du compte d'appui pour mener à bien l'examen des technologies de l'information et des communications prévu par la résolution 65/259 de l'Assemblée générale.

^c Prévisions au 21 février 2011 (voir annexe II).

^d Ne comprend pas les dépenses relatives au progiciel de gestion intégré, d'un montant de 47 185 200 dollars, qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui pour l'exercice 2011/12, comme le prévoit la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624)	4
III. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	15
A. Généralités	15
B. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	19
C. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours	22
D. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	23
Documentation	80
 Annexes	
I. Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix : effectifs proposés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	82
II. Dépenses effectives et prévues au 21 février 2011 : exercice allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	86

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 1 739 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Les raisons de la réduction sont données aux paragraphes 66 à 248. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations faites par le Comité concernant l'administration et la gestion des ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les améliorations possibles.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent les opérations en général. La section II du présent rapport est consacrée aux vues et observations du Comité concernant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624 et Corr.1), lequel a été établi comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287. La section III concerne les observations et recommandations du Comité sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le projet de budget du compte d'appui figure à la fin du présent rapport.

II. Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624)

4. Le Comité consultatif rappelle que, en réponse aux demandes faites par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/279 et 62/250, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les conséquences que la nouvelle structure du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions avait sur l'exécution du mandat des missions, les mécanismes en place et les mesures prises pour venir à bout des difficultés de gestion causées par la nouvelle structure, ainsi que les améliorations apportées pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'appui offert aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales et faciliter la coordination avec le Département des affaires politiques (A/63/702 et Corr.1). Les vues et observations du Comité sur la question figurent aux paragraphes 4 à 26 de son précédent rapport concernant le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/63/841). Au paragraphe 26 de ce même rapport, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa soixante-cinquième session, un rapport démontrant les avantages qu'ont procurés sur les plans stratégique et opérationnel la restructuration, la réforme et les nouvelles modalités de fonctionnement. L'Assemblée générale a adopté cette

recommandation au paragraphe 25 de sa résolution 63/287. Le rapport de 2010 du Secrétaire général concernant le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624 et Corr.1) fait donc suite à cette demande et s'inscrit dans le prolongement des précédents rapports du Secrétaire général établis sur la question (A/62/741 et A/63/702 et Corr.1).

5. Dans son rapport de 2010 (A/65/624), le Secrétaire général a souhaité montrer que la restructuration et le renforcement des capacités avaient permis d'atteindre le but recherché, en réalisant des objectifs précis et en procurant des avantages stratégiques et opérationnels. Il y a également souligné les obstacles rencontrés et les lacunes recensées trois ans et demi après le lancement de l'exercice de restructuration et proposé des ajustements structurels mineurs à apporter pour consolider les acquis réalisés jusqu'alors.

6. Dans la section II de son rapport, le Secrétaire général a décrit l'évolution du maintien de la paix à l'ONU, notamment les nouvelles formes qu'a prises le maintien de la paix et les partenariats noués depuis le lancement de l'exercice de restructuration, les difficultés rencontrées et les initiatives mises en œuvre. Comme il est indiqué dans ce rapport et dans le précédent rapport du Comité consultatif (A/64/753, par. 10), le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions demeurent déterminés à faire face à l'évolution des enjeux par le dialogue entre les acteurs du maintien de la paix sur les orientations futures du maintien de la paix et sur les efforts collectifs nécessaires, comme cela s'est passé dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux. Le Comité note qu'un rapport d'étape sur la question a été présenté en 2011 à la session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Selon le Secrétaire général, l'attention est accordée en priorité aux quatre questions suivantes :

a) Améliorer la cohérence sur des questions de fond essentielles, telles que la protection des civils, la mise en place de ripostes musclées face aux menaces et les fonctions des Casques bleus qui doivent intervenir rapidement comme agents de la consolidation de la paix;

b) Doter les opérations hors Siège des capacités qu'il leur faut, que ce soit sur le plan quantitatif ou qualitatif;

c) Rendre plus efficace le dispositif d'appui aux missions et en améliorer le rapport coût-efficacité;

d) Améliorer l'efficacité des modalités de planification, de gestion et de contrôle des missions.

7. Le Comité consultatif rappelle également que, dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux, l'Assemblée générale a, par sa résolution 64/269, approuvé certains éléments clés énoncés dans le rapport du Secrétaire général concernant la Stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Le Secrétaire général a présenté un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie (A/65/643). Les vues et recommandations du Comité sur la question figurent dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).

8. Dans la section III de son rapport (A/65/624), le Secrétaire général a présenté les résultats et les incidences de la restructuration, ainsi qu'un bilan détaillé de ce

qui avait été réalisé sur le plan de la direction, du contrôle et de la responsabilisation (par. 20 à 29); de l'unité de commandement et de l'intégration des efforts (par. 30 à 37); du renforcement de l'encadrement des opérations de maintien de la paix et de l'appui qui leur est apporté (par. 38 à 115); et de l'amélioration des procédures administratives et des modalités de gestion (par. 116 et 117).

9. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général rend compte des avis des États Membres, notamment les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, et des missions sur les résultats et les répercussions de la restructuration, et plus particulièrement des résultats d'une étude menée en 2010 auprès de toutes les opérations hors Siège dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix. Cette étude a été établie sur le modèle de l'enquête sur la restructuration réalisée en 2008 par le Bureau des services de contrôle interne; 16 des 17 missions consultées y ont répondu, de même que le bureau de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation (soit un taux de réponse de 94 %). Dans son rapport, le Secrétaire général a montré comment les ajustements structurels et le renforcement des capacités avaient débouché sur l'existence de deux modèles d'activité différents au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions : d'un côté, un siège stratégique qui assure un rôle d'orientation et d'appui stratégique et opérationnel intégré; de l'autre, un fournisseur de services qui apporte aux opérations sur le terrain des compétences spécialisées dans les domaines clefs des activités prescrites.

Direction, contrôle et responsabilisation

10. Il est également indiqué dans le rapport que le renforcement des capacités de direction et de gestion a permis d'améliorer la direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, d'une manière plus générale, les activités d'appui aux missions, et d'en assurer un contrôle plus efficace. Pour ce qui est de la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/279 et 62/250 concernant la définition explicite du rôle du Vice-Secrétaire général, il est énoncé dans le rapport que le Vice-Secrétaire général aide le Secrétaire général à gérer les activités du Secrétariat et qu'il est chargé plus particulièrement de la gestion stratégique et des principes de gestion applicables à l'ensemble des services, et d'assurer la coordination sur les principales questions de gestion, notamment par le truchement du Comité de gestion et du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires (A/65/624, par. 20).

Unité de commandement et intégration des efforts

11. Dans son rapport, le Secrétaire général a donné des précisions sur les questions ayant trait à l'unité de commandement et à l'intégration des efforts (A/65/624, par. 30 à 37). Dans sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a pris note du caractère exceptionnel du rattachement hiérarchique du Chef du Département de l'appui aux missions au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Il a indiqué dans son rapport que le partage des ressources et l'existence de structures communes aux deux départements avaient aidé à assurer une constante intégration des efforts et l'efficacité du commandement et du contrôle. **Le Comité consultatif compte que la relation de travail établie entre les deux secrétaires généraux adjoints sera harmonieuse et qu'elle s'accompagnera d'un renforcement des structures communes aux deux départements et du partage des ressources grâce à une coopération systématique qui se fera dans un cadre**

mutuellement accepté et visera à assurer l'unité de commandement et l'intégration des efforts essentiels à l'appui aux opérations hors Siège.

12. Comme il est précisé dans le rapport du Secrétaire général, le partage des ressources par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions a permis d'assurer une plus grande cohérence et de réaliser des économies d'échelle, notamment au niveau de la planification intégrée des programmes, du suivi des audits, de la gestion des communications et de l'information, de la capacité d'appréciation des situations, de la gestion des crises, des affaires publiques, de la déontologie et de la discipline, ainsi que des politiques, de la formation et de l'évaluation (A/65/624, par. 45 à 72).

Rôles et attributions

13. En réponse aux observations faites par le Comité consultatif dans son précédent rapport (A/64/753, par. 8), le Secrétaire général a indiqué que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient précisé les rôles, les attributions et la chaîne hiérarchique des unités dont le budget était imputé sur le compte d'appui et qui étaient situées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Bureau de liaison des Nations Unies à Bruxelles et au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba (voir A/65/624, par. 35). Conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, les fonctions liées à la formulation d'orientations stratégiques et au contrôle ainsi qu'aux échanges avec les États Membres continueront d'être exercées au Siège, tandis que le redéploiement de ressources au Centre mondial de services de Brindisi et au Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda) s'appuie sur le principe selon lequel les unités transférées rendront compte à la direction de la Base de soutien logistique des Nations Unies ou au Centre régional de services, selon qu'il conviendra. **Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur des propositions spécifiques figurant dans le rapport sur le budget du compte d'appui (voir sect. III. D (2) ci-après), la Stratégie globale d'appui aux missions (voir A/65/743) et le projet de budget pour la Base d'appui logistique des Nations Unies à Brindisi (voir A/65/743/Add.12).**

14. Le Comité consultatif note que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont procédé à une évaluation des autorités décisionnelles et des attributions en matière d'exécution pour les opérations de maintien de la paix au Siège, entre le Siège et le terrain, et au sein des opérations, démarche dont les conclusions devraient servir de base à un examen des politiques en matière de pouvoirs, de commandement et de contrôle qui doit débiter en mars 2011 (A/65/624, par. 34). **Le Comité attend avec intérêt de connaître les résultats de cette évaluation.**

15. Comme indiqué dans le dernier rapport en date du Secrétaire général et dans les précédents, l'un des avantages les plus marqués et immédiats de la restructuration est qu'elle a fait du Département de l'appui aux missions un catalyseur stratégique et opérationnel clef des missions de bons offices et de médiation ainsi que d'établissement, de maintien et de consolidation de la paix. Selon le Secrétaire général, 63 % des opérations ayant répondu au questionnaire ont signalé des améliorations de la qualité générale et du caractère adapté des

orientations et de l'appui fournis depuis la création du Département de l'appui aux missions et de la rapidité de réaction de ce dernier (A/65/624, par. 92).

16. De plus, les structures intégrées, telles que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, du Département des opérations de maintien de la paix, permettent d'améliorer la cohérence de l'exécution des mandats de consolidation initiale de la paix et de renforcer le lien entre maintien et consolidation de la paix. Le Comité consultatif a été informé que les progrès accomplis seraient renforcés d'ici à la fin du mois d'avril 2011 par l'achèvement d'une stratégie devant guider le personnel de maintien de la paix dans l'exécution des premières activités de consolidation de la paix, en indiquant comment déterminer lesquelles sont prioritaires et dans quel ordre les exécuter.

17. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que depuis la restructuration de 2007 les missions signalent des améliorations allant de 27 à 53 % des orientations et de l'appui fournis par le Siège sur les questions relatives à l'état de droit et aux institutions de sécurité, et que toutes les opérations multidimensionnelles actives dans le domaine de l'état de droit estiment que le Bureau du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité a géré efficacement les politiques et stratégies intéressant ses composantes ainsi que ses relations avec ses partenaires (A/65/624, par. 75). Comme indiqué au Comité consultatif et souligné dans le rapport, les missions politiques spéciales, de même que d'autres entités du Secrétariat et organismes des Nations Unies, font de plus en plus appel aux compétences spécialisées qui ont été créées ou renforcées au sein du Département des opérations de maintien de la paix à la faveur de la restructuration, dans des domaines tels que l'état de droit, et l'appui à la formation du personnel militaire et la formation intégrée.

18. Le Comité consultatif note cependant que la collaboration avec le système des Nations Unies au sens large pour l'exécution des mandats multidimensionnels pose des difficultés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, s'agissant de déterminer comment utiliser les capacités renforcées de manière optimale au profit des activités de l'Organisation. L'un des problèmes recensés dans le rapport est notamment de savoir comment faire pour que les missions relevant du Département des affaires politiques aient plus facilement accès aux services d'appui et autres capacités spécialisées, ce qui revient entre autres à améliorer le déploiement rapide, la logistique, les achats et le financement, tout en tenant compte des dispositions des résolutions 61/279 et 62/250 de l'Assemblée générale, qui prévoient que les fonds du compte d'appui doivent être utilisés aux seules fins de soutenir les missions de maintien de la paix et de faciliter leur action, sauf à obtenir le consentement préalable de l'Assemblée pour en faire un autre usage.

19. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/259, a prié le Secrétaire général d'effectuer un examen complet des modalités de financement et d'appui actuellement en vigueur pour les missions politiques spéciales, en vue de trouver d'autres solutions possibles. Le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de la gestion et le Département des affaires politiques évaluaient les différentes options afin d'en rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, comme cela leur a été demandé. Dans son rapport, le Secrétaire général estime que, si la mise en œuvre de la stratégie globale

d'appui aux missions devait remédier à certaines difficultés sur le terrain, il est nécessaire de procéder à un examen plus large qui soit étayé sur une analyse quantitative de la gamme complète des capacités disponibles pour soutenir et gérer les missions politiques spéciales en fonction de leur taille et de leur mandat. Les difficultés tenant à la diversité des modalités de financement et des cycles budgétaires, ainsi qu'à la variété des mécanismes de planification, des lignes hiérarchiques et des procédures organisationnelles doivent être surmontées afin de permettre un appui uniforme, cohérent, prévisible et efficace. **Le Comité attend avec intérêt les résultats d'un tel examen, qui devraient présenter une image plus complète et une analyse claire des capacités, des modalités, des processus et des défis à prendre en considération aux fins de l'appui aux missions politiques spéciales, et contenir des recommandations pour remédier aux carences éventuelles.**

20. Le Comité consultatif note que des circulaires du Secrétaire général ont été publiées qui précisent les rôles et attributions des départements, y compris les rôles clefs du Département des opérations de maintien de la paix dans les domaines de la médiation, des élections, de la justice, de la police, des questions pénitentiaires et de l'aide au déminage, ainsi que les dispositions administratives à prendre pour épauler les services fournis par le Département de l'appui aux missions (voir ST/SGB/2009/13 et Corr.1, ST/SGB/2010/1 et ST/SGB/2010/2). De plus, le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques avaient conclu un accord de prestation de services définissant leurs attributions respectives pour ce qui est de répondre aux besoins des missions politiques spéciales en matière d'appui administratif et technique. Cet accord contient des indicateurs de performance destinés à assurer le respect des obligations; il devrait être examiné en septembre 2011 et actualisé si nécessaire.

21. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait savoir au Comité consultatif que les capacités nouvelles et renforcées résultant de la restructuration avaient permis au Département des opérations de maintien de la paix de poursuivre ses efforts visant à se professionnaliser en fournissant des orientations et un appui techniques et spécialisés dans les domaines d'activité spécifiques des opérations sur le terrain, et qu'elles avaient rendu possible la mise au point de normes de performance plus claires pour les fonctions et activités de maintien de la paix. Les initiatives menées pour renforcer la planification stratégique et le contrôle des opérations hors Siège se sont poursuivies avec une planification plus inclusive et l'institutionnalisation, au cours de l'année passée, de cadres améliorés en matière d'information, d'élaboration de rapports et de responsabilité. Le Comité consultatif a été informé que sept des neuf missions reposant sur une présence intégrée dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix avaient établi des cadres stratégiques intégrés et que l'élaboration des deux autres cadres était en cours. L'objectif de ces cadres, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/65/624, par. 39), est de faire en sorte que les organismes des Nations Unies présents au niveau des pays aient une conception commune des objectifs stratégiques et une idée claire des résultats, des rôles et des attributions de chacun, et qu'ils s'entendent sur les mécanismes de contrôle afin de décupler l'impact des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans les pays et leur capacité de contribuer à y consolider la paix.

Équipes opérationnelles intégrées

22. Dans son rapport, le Secrétaire général fait observer que les équipes opérationnelles intégrées du Bureau des opérations constituent le principal mécanisme permettant d'offrir un appui opérationnel intégré aux missions et aux responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. En outre, malgré les difficultés rencontrées au début, les équipes, du fait du concept qu'elles symbolisent, sont devenues le principal intermédiaire pour communiquer avec les organes intergouvernementaux, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les États Membres sur des questions et des projets intersectoriels intéressant les missions (A/65/624, par. 41 et 42).

23. Le Comité consultatif avait souligné initialement, dans le cadre des propositions de restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, plusieurs difficultés que pourrait soulever la mise en place d'équipes opérationnelles intégrées. Il s'agissait notamment de la nécessité d'une plus grande souplesse structurelle et d'une bonne représentation des divers domaines fonctionnels dans les équipes, ce qui, de l'avis du Comité, ne serait pas possible si les équipes étaient rattachées au Bureau des opérations. Le Comité a fourni des informations détaillées sur les problèmes rencontrés au départ pour appliquer le concept et prendre des mesures correctives à la suite du bilan et des évaluations internes effectués dans les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions et qui ont débouché sur plusieurs recommandations et mesures en vue d'accroître l'efficacité des équipes opérationnelles intégrées (A/64/753, par. 10 à 16).

24. Le Secrétaire général a présenté un rapport distinct sur la mise en place des équipes opérationnelles intégrées (A/65/669) pour faire suite aux résolutions 63/280 et 64/266 de l'Assemblée générale, approuvant la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à cet effet. Dans ce rapport, il explique les raisons qui ont conduit à la création des équipes, décrit leur rôle, leurs fonctions et leur composition et met en avant les problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour améliorer leur efficacité et surmonter les difficultés connexes. Il a également noté que la nécessité de faire preuve de souplesse dans l'allocation des ressources des équipes opérationnelles intégrées afin de garantir qu'elles seront utilisées au mieux constituait un problème récurrent. Conscient du fait qu'il n'existait pas de modèle unique en la matière, le Bureau des opérations a été amené à affecter des spécialistes à différentes missions, le cas échéant, pour satisfaire aux besoins opérationnels et à redéfinir les attributions en précisant les fonctions des chefs des équipes, des spécialistes et des directeurs au sein du Bureau. Selon le Secrétaire général, les fonctions principales des équipes intégrées opérationnelles, énoncées dans sa circulaire sur l'organisation du Département des opérations de maintien de la paix (ST/SGB/2010/1, sect. 6), ont permis de clarifier et de mieux comprendre leurs rôle et composition. Les principales fonctions des équipes sont également indiquées dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en service des équipes (A/65/669, par. 15).

25. Dans son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2008/09, le Comité consultatif a indiqué que même si des spécialistes de l'administration, de la logistique et des affaires politiques, entre autres, avaient été déployés de manière souple afin de répondre aux besoins opérationnels dans les

missions et au Siège, le déploiement souple de militaires et de policiers avait été plus restreint (A/64/753, par. 12), du fait de la difficulté à déterminer le grade et la classe appropriés de ces spécialistes ainsi que des problèmes inhérents à un détachement de deux à trois ans. Le Comité note que des arrangements souples ont depuis été mis en place pour permettre aux fonctionnaires expérimentés qui ont travaillé pour le Bureau des affaires militaires et la Division de la police de postuler, par l'intermédiaire de leur gouvernement, à des postes dans les équipes opérationnelles intégrées, s'ils satisfont aux critères et que, s'ils sont retenus, leur période détachement soit prolongée de un à deux ans, mais ne dépasse pas 4 ans et 11 mois (A/65/669, par. 12). Il a également été décidé que la complexité et la diversité des questions gérées par les spécialistes de l'appui justifient la classification de leurs postes à la classe P-5.

26. Dans ce rapport, le Secrétaire général met en relief certains des succès enregistrés par les équipes opérationnelles intégrées en apportant un appui aux missions très sollicitées comme à celles qui exercent leurs fonctions de manière plus stable, exemples concrets à l'appui. Le Comité note que ce succès est dans une grande mesure imputable à la capacité d'affecter des fonctionnaires spécialisés d'une équipe ou d'une autre à des missions sur le terrain ou à des projets nécessitant tel ou tel domaine de spécialisation, gage de la réactivité des équipes face à l'évolution constante des opérations de maintien de la paix. Par exemple, lorsqu'une équipe particulière n'a plus besoin de ces spécialistes, ceux-ci sont redéployés pour répondre à des besoins plus urgents dans une autre équipe ou sont temporairement affectés à des unités de terrain ou à des projets relevant de leur domaine de spécialisation. Ces affectations temporaires sur le terrain présentent un double avantage : les compétences requises sont immédiatement disponibles et viennent s'ajouter aux informations actualisées dont on dispose quant aux opérations de la mission qui reçoit le fonctionnaire détaché et aux difficultés auxquelles elle se heurte (voir A/65/669, par. 20). Les affectations à des projets spéciaux, par exemple pour l'élaboration de la Stratégie globale d'appui aux missions en 2009 et en 2010, garantissent aux spécialistes qui participent activement à certaines opérations d'être tenus informés de l'évolution des autres opérations. En outre, ils acquièrent non seulement une connaissance approfondie de chacune des opérations qui relèvent de leur compétence, mais mesurent aussi les répercussions que les problèmes qu'il leur appartient de régler peuvent avoir sur d'autres aspects de l'action menée par les équipes opérationnelles intégrées et sur les objectifs d'ensemble de la Division et du Bureau des opérations (A/65/669, par. 21).

27. Le Comité consultatif a en outre été informé que les redéploiements décrits ci-dessus sont effectués étant entendu que les spécialistes pourraient être, le cas échéant, réaffectés et que l'Assemblée générale devrait être informée au cas où les équipes ne nécessiteraient plus l'un ou l'autre de ces postes, ou si les spécialistes devaient être réaffectés ou redéployés de manière plus permanente dans d'autres zones.

28. Selon le Secrétaire général, les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions ont collaboré pour garantir la fourniture d'un appui continu par les équipes opérationnelles intégrées de manière rentable grâce au recours à différents modèles et au déploiement souple des ressources des équipes afin de satisfaire au mieux aux besoins opérationnels actuels des opérations sur le terrain. Par exemple, le système actuel consistant à partager des spécialistes au sein d'une même division du Bureau des opérations offre un degré de flexibilité qui

permet d'allouer des ressources limitées là où elles sont nécessaires, lorsqu'elles le sont, tout en maintenant une structure susceptible d'apporter un appui intégré et de réagir efficacement face à des crises éventuelles (voir A/65/669, par. 21). En outre, des efforts constants sont faits pour que les services de spécialistes dotés des compétences pertinentes et qui ne sont pas présents au sein d'une équipe opérationnelle intégrée, notamment ceux du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, soient utilisés à plein temps et que les intéressés fournissent aux missions toute l'assistance voulue en termes de conseils, d'appui et d'élaboration de stratégies afin que les résultats obtenus le soient de manière intégrée.

29. Le Comité consultatif a eu communication des organigrammes du Bureau des opérations indiquant la répartition des ressources des équipes opérationnelles, telles qu'actuellement prévues et prises en compte dans celles demandées pour le compte d'appui pour l'exercice 2011/12 (voir annexe I). Neuf équipes seraient opérationnelles dans quatre divisions régionales comme suit :

a) Division Afrique I :

i) L'équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan, couvrant la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et le Sud-Soudan;

ii) L'équipe opérationnelle intégrée pour le Darfour, couvrant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD);

b) Division Afrique II :

i) L'équipe opérationnelle intégrée pour la région des Grands Lacs, couvrant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO);

ii) L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest, couvrant l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL);

c) Division Asie et Moyen-Orient :

i) L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie, couvrant la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP);

ii) L'équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient et le Sahara occidental, couvrant la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST);

iii) L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afghanistan, couvrant la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA);

d) Division Europe et Amérique latine :

i) L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Europe, couvrant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP);

ii) L'équipe opérationnelle intégrée pour Haïti, couvrant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

30. Le Comité consultatif note toutefois que la structure, les tâches et les ressources indiquées ne constituent pas ou ne concernent pas des entités fixes et statiques, étant donné que ces ressources seraient allouées de manière souple pour faire face à l'évolution des besoins opérationnels des missions appuyées. Le Comité note également qu'afin de tenir compte des priorités et de satisfaire aux besoins évolutifs des opérations de maintien de la paix, le Bureau des opérations, en consultation avec les unités fonctionnelles spécialisées des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, procéderont à un examen périodique de la répartition des ressources.

31. Le Comité consultatif se félicite des mesures prises pour surmonter les difficultés initiales et pour gérer les équipes opérationnelles intégrées de manière souple, et éliminer les rigidités qui ont entravé la mise en service de ces équipes afin d'accroître leur efficacité. Il est d'avis que le concept d'équipes opérationnelles intégrées et son application devraient être maintenus à l'examen et que son efficacité devrait continuer d'être évaluée à la lumière de l'expérience acquise et des enseignements qui en sont tirés.

Améliorations apportées aux processus de gestion

32. Dans son rapport, le Secrétaire général a mis en avant les améliorations apportées aux modes de fonctionnement, y compris les initiatives conjointes des Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et de la gestion dans les domaines de la planification, des ressources humaines et des achats, dont certaines ont permis une délégation plus large des pouvoirs de gestion des ressources humaines et des achats (A/65/624, par. 95 à 111). Le Comité fait remarquer que l'une des difficultés identifiées dans ce rapport réside dans l'apparente insuffisance de réactivité de l'Organisation en matière de gestion des ressources humaines face aux besoins des opérations sur le terrain et à la nécessité d'améliorer la communication entre le Siège et les missions sur le terrain. Soixante-neuf pour cent des missions sur le terrain ont estimé que la qualité et l'opportunité des orientations et de l'appui fournis par la Division du personnel des missions ainsi que la rapidité de ses interventions en ce qui concerne les questions de la gestion des ressources humaines étaient restées identiques. Toutefois, les taux de renouvellement devraient diminuer avec l'introduction du nouveau processus de recrutement sur fichier au fur et à mesure de la reconnaissance des avantages de l'harmonisation des conditions de service sur le terrain. En fait, les taux de vacance de postes sont passés de 30 % à 15 % pour le personnel recruté sur le plan local et de 28 % à 24 % pour le personnel recruté sur le plan international du 30 juin 2009 au 30 juin 2010, avec l'introduction du nouveau régime contractuel et d'autres mesures de gestion. En outre, en avril 2011, grâce au nouveau processus de recrutement sur fichier, plus de 5 092 candidats, dont 1 971 candidats externes, ont été approuvés par les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions. **Compte tenu des ressources et des efforts investis dans le nouveau processus d'établissement de fichiers de candidats et des avantages qui devraient résulter des nouveaux arrangements relatifs à la gestion des ressources humaines approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/250 et 65/247, ainsi que de la probabilité que le personnel des missions qui amorcent une phase de retrait ou de transition deviendra disponible, le Comité consultatif espère que**

les taux de vacance de postes dans les missions de maintien de la paix et les délais nécessaires pour recruter du personnel enregistreront une baisse concrète.

33. Pour accélérer les procédures d'achat et les rendre plus efficaces, le Comité consultatif rappelle que le Département de la gestion a augmenté la limite maximale de la délégation de pouvoir accordée au Département de l'appui aux missions, la faisant passer de 200 000 à 500 000 dollars pour les achats ne relevant pas des besoins essentiels ni des besoins spéciaux. Du fait de la délégation accrue des pouvoirs, les missions sont en mesure d'approuver localement un plus grand nombre de demandes d'achat, réduisant le nombre de demandes qu'elles doivent adresser au Comité des marchés du Siège, et le temps nécessaire au traitement des demandes qui exigeaient auparavant l'approbation du Comité (A/65/624, par. 110). Le Comité consultatif note qu'en juillet 2010, le Département de la gestion a créé un Bureau régional des achats en tant que projet pilote, à Entebbe (Ouganda), composé de fonctionnaires de la Division des achats et du personnel des missions, lequel relève directement de ce département, pour fournir du matériel et des services aux opérations de maintien de la paix et bureaux en Afrique de l'Est et en Afrique centrale (A/65/624, par. 111). **Le Comité consultatif espère que les résultats de ce projet pilote seront communiqués à l'Assemblée générale.**

34. À la section IV de son rapport, le Secrétaire général a conclu que les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions avaient surmonté les difficultés initiales et que les réformes avaient largement contribué à la réalisation des résultats escomptés, à savoir renforcer considérablement la capacité de l'Organisation des Nations Unies à constituer, gérer et appuyer des opérations de maintien de la paix, et avaient jeté des bases importantes pour consolider les avantages acquis (A/65/624, par. 119). **Le Comité consultatif reconnaît qu'une base solide a été posée pour consolider les avantages acquis et il estime par conséquent, qu'alors que le processus de restructuration amorce cette phase de consolidation, les bénéfices obtenus devraient permettre une gestion plus efficace des services d'appui aux opérations de maintien de la paix.**

35. Au paragraphe 120 de son rapport, le Secrétaire général a déclaré que les États Membres devraient noter l'effet positif de la série de réformes décrites et approuver les ajustements structurels mineurs suggérés, à savoir, notamment, changer le nom de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix en Service des politiques et des meilleures pratiques et diviser la Section de la gestion des missions et de l'appui de la Division des politiques en deux sections : la Section de la gestion des missions et de l'appui et la Section de la sélection et du recrutement (voir également A/65/624, par. 55 et 80).

36. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies à gérer et appuyer les opérations de maintien de la paix. S'agissant des ajustements structurels proposés, les recommandations du Comité sont énoncées dans les paragraphes 108 et 116 ci-après.**

III. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

A. Généralités

Format et présentation

37. Le Comité consultatif note que, pour 2011/12, la description des mandats, des principales fonctions et des grandes priorités, qui figurait depuis le précédent exercice en introduction des parties relatives aux quatre départements bénéficiant de la plus grande part des ressources du compte d'appui, figure désormais en introduction des parties relatives à tous les autres départements et bureaux. **Le Comité salue les efforts qui ont été faits pour améliorer la présentation et uniformiser le format du rapport relatif au compte d'appui.**

38. Le Comité consultatif note également que des efforts ont été faits pour améliorer la présentation des objets de dépense autres que les postes, notamment par des explications sur les variations du montant de ces dépenses et par le recensement des projets s'étalant sur plusieurs années, accompagnés de leurs calendriers d'exécution, en particulier dans les domaines des technologies de l'information et des communications et des services de conseil. **Il estime toutefois qu'il reste des progrès à faire, en particulier dans la présentation des propositions concernant la reconduction d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) affectés à des projets ou des fonctions précises (voir aussi par. 78 ci-après). Le Comité estime que les demandes renouvelées de personnel temporaire (autre que pour les réunions) doivent s'accompagner d'une justification précise des raisons pour lesquelles ces emplois devraient être reconduits et des calendriers prévus pour l'exécution, la transformation ou la suppression des fonctions proposées, et indiquer le nombre d'années pendant lesquelles ces fonctions ont été financées au moyen des ressources réservées au personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

39. Au paragraphe 8 de son précédent rapport (A/64/753), le Comité consultatif a constaté que, dans le cadre de la présentation des budgets du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, certains éléments ou fonctions avaient été dispersés et imputés à différents budgets, sans que l'on ait précisé clairement, par souci de transparence, la filière hiérarchique, les fonctions et les modalités d'exercice du principe de responsabilité qui permettraient de déterminer l'ensemble des ressources (en personnel et autres) nécessaires à l'exercice des différentes fonctions d'appui. Sans nécessairement remettre en cause le fait qu'une activité ou une fonction soit confiée à une entité en particulier, sachant que l'entité choisie peut offrir une plus grande efficacité ou mieux répondre aux besoins, le Comité a souligné qu'il fallait faire état de façon claire et transparente de toutes les ressources allouées aux différentes fonctions et à l'activité d'appui aux opérations de maintien de la paix dans son ensemble, et de la façon dont s'exerçait le principe de responsabilité.

40. Pour ce faire, il est proposé d'inscrire au budget du compte d'appui, pour l'exercice 2011/12, les ressources nécessaires (y compris les ressources non affectées à des postes) pour reconduire les 52 postes de la Force de police permanente, du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et de l'équipe de formation des civils préalable à leur déploiement,

fonctions d'appui qui se trouvent à la Base de soutien logistique des Nations Unies (unités hébergées) bien qu'elles relèvent du Département des opérations de maintien de la paix (voir par. 70 et 82 ci-après).

41. Le Comité consultatif constate également que, dans le rapport du Secrétaire général dans lequel est présenté le budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12, la présentation a changé et permet désormais de connaître la part cumulée des ressources du compte d'appui et de la Base de soutien logistique sur le montant total des dépenses prévues pour les opérations de maintien de la paix, soit 5,2 % (voir A/65/761, tableau qui suit le paragraphe 8). Lors de l'examen du compte d'appui, le Comité a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient déterminé les prévisions de dépenses à imputer au compte d'appui et le projet de budget de la Base de soutien logistique de manière stratégique, en plaçant les ressources là où ils estimaient que les départements pourraient le mieux exécuter leurs fonctions, conformément aux divers mandats définis par les organes délibérants. Il a également été informé que les deux départements avaient cherché, avec l'appui du Contrôleur, à faire connaître, par souci de transparence, l'ensemble des ressources employées par eux-mêmes et par la Base de soutien logistique. Au total, les prévisions de dépenses figurant dans les trois projets de budget étaient inférieures de 2,2 % (soit 5,4 millions de dollars) aux crédits ouverts dans le budget 2010/11.

42. Dans son rapport sur le financement de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2009/10 (A/63/746/Add.17, par. 26), le Comité consultatif a noté que le rôle de la Base de soutien logistique dépassait déjà celui d'un simple prestataire de services logistiques, puisqu'elle assumait aussi des fonctions de communication, de formation, d'appui aérien et de sécurité, qui ne relevaient pas, à strictement parler, de cette catégorie. Selon le nouveau modèle de prestation de services proposé dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions, la Base de soutien logistique deviendrait le Centre de services mondial. Un examen détaillé des tâches et des fonctions d'appui qui pourraient être exécutées à distance et le sont actuellement par le personnel du Département de l'appui aux missions, au Siège, a été entrepris afin de déterminer celles qu'il pourrait être utile de transférer au Centre de services mondial (voir A/65/643, sect. III.D).

43. Dans la première phase de l'opération de transformation de la Base, il est proposé de transférer du Siège à la Base de soutien logistique neuf postes reconduits et les fonctions actuellement assumées par un membre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans les domaines de la gestion des moyens informatiques et télématiques, du traitement des indemnités pour frais d'études à l'échelle mondiale, de l'appui technique aux systèmes financiers, de la gestion des marchés passés pour les missions et des normes relatives aux aéroports et aéroports [il est proposé de créer 1 poste pour les fonctions exécutées par l'agent du personnel temporaire (autre que pour les réunions)] (voir A/65/743/Add.12 et sect. III.D.2. b) ci-après). À mesure que la transformation s'opérera et que d'autres fonctions et ressources seront transférées du Siège à la Base, celle-ci jouera un rôle d'appui aux opérations de maintien de la paix de plus en plus important.

44. Le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies ayant des budgets séparés, le Comité consultatif estime que la présentation des dépenses d'appui risque de devenir de plus en plus fragmentée à mesure que le Centre de services mondial prendra

forme. Compte tenu de la nature des fonctions (appui) qu'il est proposé de transférer à Brindisi, du fait que le Directeur de la Base rend compte au Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général et que la Base de soutien logistique et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont financés au moyen d'un mécanisme commun, le Comité considère que l'on pourrait envisager de présenter les projets de budget des deux entités dans un rapport unique.

Évolution du compte d'appui

45. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 61/279 et 62/250, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, un rapport d'ensemble sur l'évolution du compte d'appui. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice 2009/10 (A/63/767 et Corr.1), le Secrétaire général a indiqué que cette étude avait été confiée à des consultants externes en gestion. Un résumé des questions analysées et des conclusions de cette étude figure aux paragraphes 54 à 62 du rapport (voir également A/63/841, par. 41 à 45).

46. Le Secrétaire général a proposé de donner suite à l'étude sur l'évolution du compte d'appui en élaborant un modèle de dotation en effectifs qui permette de faire correspondre les effectifs nécessaires financés par le compte d'appui à la taille et à la nature des opérations de maintien de la paix. À cette fin, il a demandé que des crédits soient ouverts dans le budget du compte d'appui de l'exercice 2010/11 pour confier à des experts en gestion indépendants le soin de réaliser une étude (voir A/64/753, par. 18 à 20). Une fois les crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/271, la procédure d'appel d'offres et de sélection a été lancée et, en décembre 2010, un marché a été conclu avec le fournisseur retenu. On trouvera des informations sur les conclusions de l'étude dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12 (A/65/761, par. 51 à 65).

47. Le Comité consultatif note que les consultants en gestion ont procédé à une analyse quantitative et qualitative en vue d'élaborer un modèle et des formules de dotation en effectifs qui permettent de déterminer les besoins en effectifs financés par le compte d'appui. Pour ce faire, ils ont examiné l'évolution des effectifs affectés à différentes fonctions au moyen d'analyses de régression permettant de tester différents facteurs possibles afin de déterminer ceux qui expliquent le mieux l'évolution des effectifs. Par ailleurs, ils ont eu de nombreux entretiens avec le personnel du Siège et des missions. Leur étude analyse la dotation en effectifs de chaque fonction d'appui, en partant du principe que la taille de l'effectif affecté à une fonction est déterminée par la taille et la complexité des missions.

48. Il convient de noter que, dans leur étude, les consultants en gestion n'ont pas pu proposer de formule pour les activités relatives à l'état de droit du Département des opérations de maintien de la paix (à l'exclusion de la Division de la police) ou de la Division des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne, car ils ne disposaient pas de suffisamment de données. Par ailleurs, les formules proposées ne s'appliquent qu'aux postes autorisés financés au moyen du compte d'appui et ne tiennent pas compte des autres types de postes, des emplois de temporaire (autre que pour les réunions), des consultants, des prestataires extérieurs ou des autres emplois.

49. Les formules de dotation en effectifs élaborées par les consultants sont reproduites dans le tableau qui suit le paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12 (A/65/761). Les auteurs de l'étude reconnaissent que plusieurs facteurs pourraient nécessiter de modifier les formules : par exemple, si la complexité de la mission changeait sensiblement ou si des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) étaient transformés en postes (voir par. 60). Les entretiens et les enquêtes indiquent que l'on pourrait réduire les effectifs en modernisant les méthodes de gestion des résultats, en simplifiant les politiques et les modes de fonctionnement et en tirant parti de toutes les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications (voir par. 63).

50. Tout en convenant de l'utilité des formules pour l'examen du budget, le Secrétariat reconnaît, comme le relève l'étude, qu'elles ne permettent pas de déterminer précisément la dotation en effectifs des différentes fonctions, ni de remplacer des propositions budgétaires consciencieusement examinées et justifiées. En effet, en utilisant cette méthode par trop rigide, on risque de manquer de personnel dans des circonstances exceptionnelles ou d'être en sureffectifs s'il s'avère que des postes supplémentaires ne sont pas nécessaires. Par ailleurs, le Secrétariat considère que la méthode utilisée actuellement pour déterminer les besoins en personnel est conforme aux demandes de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif approuvées par l'Assemblée. Ainsi, tous les postes financés au moyen du compte d'appui qu'il est proposé de créer ou de reconduire continueront d'être passés en revue à l'aune des critères habituels : évolution des besoins opérationnels, répartition de la charge de travail, et responsabilités et fonctions effectivement assumées.

51. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général doit tirer les enseignements de cette étude et des précédentes qu'il a demandées. Dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif a appelé l'attention sur le coût cumulé des études confiées à des consultants extérieurs et a indiqué qu'il incombait au premier chef au Secrétariat de formuler des propositions concrètes sur le modèle de dotation en effectifs à créer pour le compte d'appui, en faisant appel aux connaissances institutionnelles et aux autres ressources internes (A/65/782, par. 23). Le Comité estime également qu'il faudrait déterminer ce que recouvrent des capacités de base, nécessaires pour gérer et appuyer efficacement les opérations de maintien de la paix, et ce que recouvrent des capacités évolutives, qui permettent de faire face à l'évolution des besoins des activités de maintien de la paix. Parallèlement, il faudrait évaluer les capacités de gestion, les structures et les procédures qui permettent d'exécuter plusieurs tâches à la fois avec plus d'efficacité et d'assurer une meilleure coordination entre le Siège et le terrain.

52. Bien qu'il reconnaisse qu'il existe un lien entre le montant des ressources du compte d'appui et le montant total des ressources des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif estime qu'un modèle de dotation en effectifs ou un projet de budget devra prendre en compte la totalité des ressources existantes, à savoir : les postes financés au moyen du compte d'appui, les postes financés au moyen du budget ordinaire et les autres types d'emplois, tels que les emplois du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants et des prestataires engagés au Siège, et ceux de leurs

homologues engagés dans les missions et, le cas échéant, dans d'autres entités hors Siège des Nations Unies.

53. Dans sa synthèse sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/715) et son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12 (A/65/761), le Secrétaire général a présenté le montant des ressources des opérations de maintien de la paix et celui du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies de 2005 à nos jours. Le Comité consultatif constate que le montant des prévisions de dépenses des missions sur le terrain pour l'exercice 2011/12 est estimé à 7,2 milliards de dollars, contre 7,3 milliards de dollars pour 2010/11. Le nombre de missions de maintien de la paix actives a baissé, passant de 16 à 15, tandis que le nombre de missions politiques spéciales et de missions de consolidation de la paix reste de 15.

54. Le Comité consultatif a été informé qu'après une phase de déploiements record, qui a duré sept ans, l'activité de maintien de la paix est désormais entrée dans une phase d'intégration. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) ont été clôturées, la MINUK a été reconfigurée en 2009, l'Opération des Nations Unies au Burundi est devenue le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été remplacée par la MONUSCO. De plus, bien que les préparatifs du retrait progressif de la MINUL et de la MINUT soient en cours, le montant des ressources d'appui nécessaires à ces deux missions devrait rester inchangé pour l'exercice 2011/12. À la suite du référendum qui a eu lieu au Soudan et sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité, les préparatifs d'une transition sont en cours dans ce pays.

55. Le Comité consultatif estime que l'intégration des ressources des opérations de maintien de la paix devrait permettre de continuer à réduire les prévisions de dépenses d'appui aux opérations hors Siège au titre des postes et des autres objets de dépense, compte tenu de l'augmentation des capacités qui a eu lieu chaque année et à la suite des réformes successives. Le Comité rappelle que, selon lui, compte tenu des bénéfices tirés des différentes initiatives menées à bien et de la modernisation des procédures internes, il faut continuer à surveiller le montant des ressources et les structures de gestion afin de réaffecter, redéployer et réduire les ressources existantes et, partant, de rationaliser l'activité d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/64/753, par. 23). Le Comité espère que les fruits de ces efforts se traduiront dans le montant global des ressources demandées pour les opérations de maintien de la paix dans les prochains exercices.

B. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

56. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/287 du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, d'un montant de 294 030 900 dollars, qui servirait à financer 1 245 postes temporaires (1 182 postes existants et 63 nouveaux postes) ainsi que les dépenses de personnel et les dépenses connexes. Par la suite, à

la section 28 A de la partie VIII de sa résolution 64/243, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à inscrire au compte d'appui, pour l'exercice 2009/10, des crédits additionnels d'un montant ne dépassant pas 28 516 500 dollars pour le projet de progiciel de gestion intégré. En conséquence, le montant total des dépenses approuvées pour le compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevait à 322 547 400 dollars. Le Comité consultatif constate que les crédits alloués à l'informatique ne comprenaient pas le montant supplémentaire de 2 031 860 dollars nécessaire à la mise en place du centre informatique secondaire, qui avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/269 et qui a été financée au moyen des ressources existantes. On trouvera un résumé des principales activités qui ont eu des répercussions durant l'exercice considéré à la section I du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009/10 (A/65/610).

57. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/65/610), le montant brut des dépenses engagées durant l'exercice 2009/10 s'élevait à 318 475 800 dollars (montant net : 290 199 400 dollars), ce qui laissait un solde inutilisé d'un montant brut de 4 071 600 dollars (montant net : 4 861 100 dollars), soit, en chiffres bruts, 1,3 % de la totalité des crédits ouverts. On trouvera aussi un récapitulatif de l'exécution du budget par catégorie de dépenses et les explications pertinentes dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (par. 25 à 34 et tableau 1) et une comparaison entre les produits exécutés durant l'exercice et ceux qui étaient prévus dans l'additif de ce rapport (A/65/610/Add.1). Le taux moyen de vacance de postes pour l'exercice considéré était de 11,0 % pour les administrateurs et de 6,5 % pour les agents des services généraux.

58. Le Comité consultatif note que le solde inutilisé résulte de la sous-utilisation des crédits prévus pour les autres objets de dépense (6 866 800 dollars), en partie compensée par un dépassement des crédits prévus pour les postes (2 795 200 dollars). La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des autres objets de dépense (6,9 millions de dollars, soit 4,9 %) est le résultat net d'économies réalisées en particulier aux rubriques suivantes :

a) Fournitures, services et matériel divers : le solde inutilisé (3 769 100 dollars, soit 28,5 %) s'explique essentiellement par le retard intervenu dans l'application des accords relatifs à la participation aux coûts du nouveau système d'administration de la justice établi le 1^{er} juillet 2009; le fait que les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été inférieures aux prévisions, le nombre de demandes de remboursement étant inférieur aux prévisions et l'un des régimes d'assurance ayant suspendu les cotisations pendant un mois; et l'adjudication à un prix inférieur aux prévisions du marché concernant la mise au point d'une formation en ligne aux achats destinée à des spécialistes;

b) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : le solde inutilisé (1 670 300 dollars, soit 8,5 %) s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu à la Division des enquêtes (20,1 % pour les postes d'administrateurs et 29 % pour les postes d'agent des services généraux);

c) Voyages : le solde inutilisé (1 428 800 dollars, soit 8,3 %) tient principalement à des dépenses inférieures aux prévisions pour le Bureau des services de contrôle interne, qui résultent de la baisse du nombre des voyages liés aux enquêtes du personnel de la Division des enquêtes en raison de la difficulté à recruter des enquêteurs, de la baisse des frais de voyage au titre de la formation au

Département des opérations de maintien de la paix, et de la baisse des frais de voyage au titre de la formation au Département de la gestion due aux retards intervenus dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS);

d) Consultants : le solde inutilisé (510 500 dollars, soit 8,4 %) s'explique essentiellement par les retards intervenus dans la mise en œuvre des normes IPSAS et le fait que le Département de la gestion n'a pas utilisé les fonds prévus pour préparer leur adoption;

e) Informatique : le solde inutilisé (329 200 dollars, soit 0,6 %) s'explique essentiellement par la non-réalisation d'activités prévues en matière d'élaboration et de mise en service de systèmes et par le fait que des postes d'agent contractuel sont restés vacants; les économies réalisées ont été partie contrebalancées par le financement de services contractuels et de matériel informatique destinés au centre informatique secondaire pour lequel aucun crédit n'avait été prévu dans le budget (voir par. 56 plus haut);

f) Services médicaux : le solde inutilisé (24 000 dollars, soit 11,8 %) s'explique par le fait que le Bureau de la gestion des ressources humaines a mis de côté les fonds prévus pour l'achat de trousseaux médicaux pour pouvoir financer des achats médicaux d'urgence dans l'éventualité d'une pandémie de grippe aviaire.

59. Ces économies ont été en partie annulées par des dépassements de crédit aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructure : le dépassement de crédit (550 540 dollars, soit 2,6 %) s'explique par les dépenses supplémentaires liées au coût des installations pour le centre informatique secondaire, dont la mise en place a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/269 et pour lequel aucun crédit n'avait été prévu au budget;

b) Communications : le dépassement de crédit (314 700 dollars, soit 11,7 %) résulte du relèvement des coûts des communications liés à l'utilisation du matériel sans fil à Haïti, en janvier 2010, pendant et après le tremblement de terre.

60. Le dépassement de crédits (2,8 millions de dollars, soit 1,5 %) au titre des postes s'explique principalement par le paiement des salaires du personnel de la Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix pendant la période de transition où la Force a été transférée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi; l'incidence de la réforme des ressources humaines sur les barèmes des traitements de la mission et les dépenses communes de personnel concernant la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne; et le fait que les taux de vacance de postes du Département des opérations de maintien de la paix ont été inférieurs aux prévisions (8,5 % des postes d'administrateur et 3,6 % des postes d'agent des services généraux).

61. On trouvera à la section III.D ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

62. La Comité consultatif rappelle, comme au paragraphe 56 ci-dessus, que l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à inscrire au compte d'appui des crédits additionnels d'un montant ne dépassant pas 28 516 500 dollars pour le projet de

progiciel de gestion intégré. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement. Comme l'indique le rapport sur l'exécution du budget, le solde de 24 444 900 dollars du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui correspond à la différence entre le montant initial des ressources approuvées (294 030 900 dollars) et le montant des dépenses effectivement engagées (318 475 800 dollars) n'a donc pas été mis en recouvrement (A/65/610, par. 28). **Les décisions que le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/65/610) sont présentées au paragraphe 248 ci-après.**

C. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

63. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 64/271, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, d'un montant brut de 356 033 000 dollars qui servirait à financer les dépenses de personnel et les autres dépenses connexes, ainsi que 1 262 postes temporaires, y compris 21 nouveaux postes temporaires ainsi que 163 emplois et 40 mois de travail financés au titre du personnel temporaire (autre que les réunions). Ce montant comprenait également les 57 033 000 dollars déjà approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 64/243 pour le projet de progiciel de gestion intégré. Dans ses résolutions 64/288 et 65/259, respectivement, l'Assemblée a en outre approuvé l'inscription au compte d'appui d'un montant de 7 672 300 dollars pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'un montant de 106 206 dollars au titre du compte d'appui pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat (A/65/491). Les ressources approuvées, y compris au titre du projet de progiciel de gestion intégré, pour l'exercice s'élèvent donc au total à 363 811 500 dollars.

64. S'étant enquis du montant des dépenses prévues au titre du compte d'appui pour l'exercice clos le 30 juin 2011, le Comité a été informé qu'au 21 février 2011, elles étaient estimées à 275 430 100 dollars, alors que le montant des crédits ouverts était de 306 778 500 dollars (voir annexe II). Il en résulterait, à la fin de l'exercice, un solde inutilisé de 31 348 400 dollars, soit 10,2 % de la totalité du crédit ouvert, compte non tenu des ressources prévues au titre du projet de progiciel de gestion intégré.

65. Sur les 1 311 postes approuvés (876 postes d'administrateur et 435 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées), 1 112 étaient pourvus pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 28 février 2011 (740 postes d'administrateur et 372 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées); le taux de vacance de postes était donc de 15,5 % pour les administrateurs et de 14,4 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. **Le Comité consultatif recommande que les informations les plus récentes concernant les dépenses effectives et prévues et les taux d'occupation des postes soient fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le budget du compte d'appui.**

D. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

1. Généralités

66. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/65/761), le Secrétaire général prévoit, au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, des ressources d'un montant brut de 315 362 400 dollars devant couvrir les dépenses afférentes à 1 356 postes de temporaire et les objets de dépense autres que les postes. Ce chiffre ne tient pas compte du montant de 47 185 200 dollars à prélever sur le compte d'appui aux fins du financement du progiciel de gestion intégré pendant l'exercice 2011/12, conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale et sur la base des chiffres communiqués par le Secrétaire général dans son deuxième rapport d'étape sur ledit progiciel (A/65/389).

67. Le montant proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 représente, en chiffres bruts, une augmentation de 8 583 900 dollars, soit 2,8 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, qui s'élevait à 315 362 400 dollars, compte non tenu du progiciel de gestion intégré. Si l'on tient compte des ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré, ce montant représente une diminution de 1 263 900 dollars, soit 0,3 %.

68. L'augmentation de 8,6 millions de dollars (compte non tenu des ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré) s'explique essentiellement par les facteurs suivants : les dépenses supplémentaires prévues au titre des postes (4 millions de dollars) du fait du transfert au compte d'appui, à partir du budget de la Base de soutien logistique de Brindisi, des ressources budgétaires correspondant à des postes reconduits relevant du Département des opérations de maintien de la paix mais physiquement situés à la Base; et une augmentation des ressources prévues au titre d'objets de dépense autres que les postes (4,5 millions de dollars), à savoir les consultants chargés de mettre en œuvre les normes IPSAS et la part des dépenses afférentes à l'administration de la justice imputable sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

69. Le Comité consultatif note que, hormis les ressources nécessaires au financement de la part des postes et des autres objets de dépense de l'administration de la justice imputable sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant de 2 379 700 dollars, les ressources demandées pour l'exercice 2011/12 comprennent aussi les éléments suivants : les ressources nécessaires au financement de la part du renforcement des capacités en personnel temporaire (autre que pour les réunions) imputable sur le compte d'appui, d'un montant de 106 206 dollars, dans le cadre du projet IV relatif à l'examen des questions liées à l'informatique et aux communications, approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/259 et 65/491; les ressources nécessaires au financement de la part des dépenses d'entretien du centre informatique auxiliaire imputable sur le compte d'appui, d'un montant de 941 600 dollars, en application de la résolution 64/228 de l'Assemblée; et les ressources nécessaires au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, d'un montant de 8 400 000 dollars, pour les agents du maintien de la paix retraités.

70. Les ressources nécessaires au financement des 1 356 postes proposés (918 administrateurs, 434 agents des services généraux, 3 agents du Service de sécurité et

1 Volontaire des Nations Unies) s'élèvent à 207 054 300 dollars, soit une augmentation de 4 067 900 dollars (2 %), par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010/11. Les propositions budgétaires du compte d'appui tiennent compte des éléments suivants : le transfert des crédits alloués à la Force de police permanente, au Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et à l'équipe civile de formation préalable au déploiement (52 postes reconduits), qui sont des fonctions d'appui aux activités de terrain (unités hébergées) situées à la Base de soutien logistique et relèvent du Département des opérations de maintien de la paix; le transfert de 9 postes du Siège à la Base, dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions; la suppression de 4 postes au Bureau des services de contrôle interne; et la création proposée de 6 postes, y compris la transformation d'un poste de temporaire actuellement financé au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et une demande renouvelée. Les postes supplémentaires demandés se répartissent comme suit : 1 poste au Département de la gestion (demande renouvelée); 1 poste au Bureau de l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies; 3 postes au Bureau des affaires juridiques; 1 poste au Comité consultatif, dégagé par transformation d'un poste précédemment financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les recommandations du Comité consultatif concernant ces propositions figurent dans les parties du présent document qui portent sur les unités administratives concernées. Un certain nombre de propositions de transfert et de réaffectation de postes sont également examinées ci-après. Le Comité a été informé que l'on s'employait à identifier des possibilités de transfert et de réaffectation en interne susceptibles de limiter les demandes d'effectifs supplémentaires.

71. Le Comité consultatif note que les coûts salariaux standard applicables à New York ont été utilisés pour les postes du Siège, que les coûts salariaux standard applicables à Addis-Abeba, Nairobi et Vienne, ainsi qu'à Brindisi (Italie) ont été utilisés pour les postes de la Base logistique des Nations Unies, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et des centres régionaux d'investigation implantés dans ces villes et que les taux propres aux différentes missions ont été appliqués pour les postes d'auditeur résident. Il note également que, conformément à la recommandation qu'il a formulée dans son rapport relatif au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (voir A/63/841, par. 52), dans le calcul des montants à prévoir, des taux de vacance de 12 % pour les administrateurs et de 7 % pour les agents des services généraux ont été utilisés pour les postes reconduits, et des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 65 % pour les administrateurs et de 50 % pour les agents des services généraux ont été appliqués pour les postes nouveaux. Pour les postes de temporaire demandés pour 12 mois, des taux de vacance de 7 % (administrateurs) et 5,2 % (agents des services généraux) ont été utilisés et des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 25 % (administrateurs) et 12,5 % (agents des services généraux) ont été appliqués pour les postes nouveaux.

72. Le Comité consultatif note également qu'en application de la résolution 63/287 de l'Assemblée générale, des informations sont fournies dans le rapport sur le coût annuel total des postes supplémentaires qui seront inscrits au budget de l'exercice suivant, compte tenu de l'application des taux de vacance de postes prévus pour l'exercice 2011/12, soit 12 % pour les administrateurs et 7 % pour les agents des services généraux. Le montant total des crédits demandés pour les postes

devrait s'élever à 207 494 800 dollars, soit une augmentation de 440 500 dollars (0,2 %) par rapport à l'exercice 2011/12 (207 054 300 dollars) (A/65/761, par. 32).

73. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 12 de sa résolution 58/298, l'Assemblée générale a demandé que lui soient fournies des explications sur les postes qui, au 30 juin d'une année donnée, sont restés vacants pendant au moins 12 mois. Le Comité a été informé qu'au 30 juin 2011 deux postes seront restés vacants pendant au moins 12 mois. Ces postes, qui devront être justifiés à nouveau, sont les suivants : un poste de spécialiste principal des politiques (P-5) au Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires (Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité) et un poste d'enquêteur (P-4) à la Division des enquêtes (FINUL). Les recommandations du Comité consultatif concernant les nouvelles justifications proposées sont énoncées dans les parties du présent document qui portent sur les unités administratives concernées.

74. Le tableau ci-dessous indique comment se répartit le montant de 108 308 100 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, qui est en hausse de 4 516 000 dollars (4,4 %) par rapport au montant approuvé pour 2010/11.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	24 576 500	25 345 000	768 500	3,1
Consultants	3 453 100	7 072 900	3 619 800	104,8
Voyages	13 173 100	13 041 700	(131 400)	(1,0)
Installations et infrastructures	22 490 100	22 045 500	(84 600)	(0,4)
Communications	2 939 400	2 757 500	(181 900)	(6,2)
Informatique	22 924 900	22 742 800	(182 100)	(0,8)
Fournitures, services et matériel divers	14 235 000	14 942 700	707 700	5,0
Total	103 792 100	108 308 100	4 516 000	4,4

75. On trouvera un bref récapitulatif des variations touchant les objets de dépense autres que les postes dans le rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/961, par. 27 à 31), ainsi qu'un résumé des paramètres budgétaires utilisés pour le calcul des coûts aux paragraphes 39 à 44 du même document. L'augmentation du montant total des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (4,4 %) s'explique essentiellement par les dépenses supplémentaires prévues au titre des services de consultants. Le Comité consultatif note que le montant de 7 072 900 dollars prévu au titre des consultants est en hausse de 104,8 % par rapport au montant de l'exercice 2010/11, qui était de 3 453 100 dollars.

76. On trouvera également dans le rapport sur le budget de l'exercice 2011/12 une analyse et un récapitulatif des montants prévus au titre des consultants (A/65/761, par. 33 et 34). Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées a essentiellement trait aux dépenses prévues par les entités suivantes : le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (3 529 000 dollars),

pour l'application des normes IPSAS; le Bureau de la déontologie (792 000 dollars), essentiellement pour l'examen des dossiers des fonctionnaires concernés par le dispositif de transparence financière; la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation (576 000 dollars), pour l'élaboration et l'exécution de programmes de formation spécialisés dans divers domaines d'activité des opérations de maintien de la paix, ainsi que de programmes d'évaluation des missions de maintien de la paix et d'évaluations thématiques; le Bureau des services centraux d'appui (544 000 dollars), principalement pour le catalogage et la numérisation des archives, la conservation des documents numériques des opérations de maintien de la paix et aussi les procédures d'appel d'offres concernant les contrats liés aux technologies de l'information à l'appui des opérations de maintien de la paix; le Bureau des services de contrôle interne (408 000 dollars), essentiellement pour appuyer les activités liées à la Division de l'inspection et de l'évaluation et à la Division de l'audit interne.

77. Le Comité consultatif s'est largement exprimé sur la nécessité de ne recourir aux services de consultants que pour des activités spécifiques pour lesquelles le personnel du Secrétariat ou du système des Nations Unies ne dispose pas des compétences nécessaires. Ainsi que le prévoient les dispositions de la section VIII de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale et l'instruction administrative relative aux consultants et aux vacataires (ST/AI/1999/7 et Amend. 1), les consultants devraient être engagés pour des projets particuliers de durée limitée et leur travail devrait être évalué en stricte conformité avec les procédures existantes. S'il est conscient que, dans certains cas, les compétences et l'expertise nécessaires pour un projet donné n'existent pas au Secrétariat, le Comité estime aussi qu'il convient de faire davantage appel aux capacités internes.

78. L'augmentation de 768 500 dollars (3,1 %) des montants prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'explique par la reconduction des emplois de temporaire approuvés pour 2010/11, pour lesquels ont été appliqués des taux de vacance de postes moins élevés (voir par. 71), et par la proposition visant à financer l'équivalent de 102 mois de travail (emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois) essentiellement pour assurer le remplacement de fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie, ainsi que 15 nouveaux emplois de temporaire. Compte tenu de la suppression de 14 emplois de temporaire, l'augmentation nette pour l'exercice 2011/12 est de 1 poste de temporaire. Il est proposé de transformer en poste un emploi de temporaire actuellement financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir par. 241 ci-après). **Le Comité consultatif réitère les observations et les recommandations relatives à la nécessité de respecter les règles du recours au personnel temporaire, qu'il a formulées dans son précédent rapport sur le budget du compte d'appui (A/64/753, par. 45) et dans son rapport portant observations et recommandations sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (voir A/64/660, par. 48). Les vues du Comité relatives à cette question sont énoncées au paragraphe 38 ci-dessus.**

79. L'augmentation de 707 700 dollars (5,0 %) des ressources à prévoir au titre des fournitures, services et matériel divers est due principalement à la part des dépenses afférentes à l'administration de la justice que le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix doit financer, en application de la résolution 62/228 de l'Assemblée générale. L'augmentation susmentionnée est compensée par une

diminution des ressources nécessaires au titre de l'informatique (182 100 dollars, soit 0,8 %) et des communications (181 900 dollars, soit 6,2 %) – évolution liée au stade d'élaboration ou d'exécution des projets précédemment approuvés –, ainsi que des dépenses engagées pour financer le centre informatique auxiliaire, et pour lesquelles des crédits non renouvelables avaient été approuvés en 2010/11.

80. Le montant total des ressources nécessaires au titre des voyages (13 041 700 dollars) est en baisse de 131 400 dollars, soit 1 %. Sur ce total, il est proposé d'affecter 5,6 millions de dollars au Département des opérations de maintien de la paix, 2,3 millions de dollars au Département de l'appui aux missions, 1,7 million de dollars au Département de la gestion et 1,6 million de dollars au Bureau des services de contrôle interne. **Le Comité consultatif estime que les ressources nécessaires au titre des voyages doivent être rigoureusement contrôlées (voir par. 121 et 219 ci-après). Par ailleurs, l'affectation des ressources du compte d'appui à la rubrique Voyages doit tenir compte des crédits ouverts au titre des voyages dans les budgets des différentes missions, ainsi que dans le budget ordinaire et dans les fonds extrabudgétaires.**

81. En formulant ses recommandations concernant les dépenses prévues au titre du compte d'appui pour l'exercice 2010/11 pour les postes et les autres objets de dépenses, le Comité consultatif a tenu compte des questions soulevées aux paragraphes 55, 77, 78 et 80 ci-dessus. Le Comité n'a pas d'objection concernant l'affectation de ressources au Cabinet du Secrétaire général, au Bureau de l'aide juridique au personnel, au Département de l'information et au Département de la sûreté et de la sécurité. On trouvera ses recommandations relatives aux différents bureaux aux paragraphes 82 à 244 ci-après. Le Comité note, par ailleurs, que ses recommandations au sujet des postes ou des emplois de temporaire proposés ont également une incidence sur les dépenses opérationnelles, comme indiqué au paragraphe 246 ci-après.

2. Recommandations détaillées

a) Département des opérations de maintien de la paix

82. L'enveloppe globale proposée pour le Département des opérations de maintien de la paix pour 2011/12 s'élève à 104 528 000 dollars, soit 7 660 000 dollars (7,9 %) de plus que le crédit ouvert pour 2010/11. L'augmentation de 7,6 millions de dollars est imputable essentiellement aux dépenses supplémentaires à prévoir pour les postes (6 814 900 dollars), dues à l'ajout, dans le compte d'appui des ressources correspondant aux postes et autres objets de dépense de la Force de police permanente (41 postes), du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (6 postes), et de l'équipe de préparation au déploiement (5 postes) au titre des unités dont ils relèvent au Siège mais dont les titulaires sont en poste à la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB). Le transfert de ces ressources du budget de la Base au compte d'appui fait suite à la recommandation du Comité consultatif de regrouper les ressources consacrées à une fonction ou à l'exécution d'une tâche particulière (voir A/64/753, par. 8 et par. 40 plus haut). Pour 2011/12, 537 postes financés au moyen du compte d'appui ont été proposés pour le Département des opérations de maintien de la paix (408 administrateurs et 129 agents des services généraux), parmi lesquels 52 postes transférés (45 de la catégorie des administrateurs et 7 de la catégorie des services généraux), qui sont actuellement présentés comme faisant partie des ressources du

Département, compte tenu de leur rattachement hiérarchique, mais dont les titulaires sont en poste à la Base de soutien logistique.

83. Une augmentation de 845 100 dollars est également proposée au titre des autres objets de dépense. L'augmentation nette est due essentiellement aux crédits supplémentaires proposés au titre des Fournitures, services et matériel divers (563 200 dollars) pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, et au titre de l'informatique (540 300 dollars), et elle rend compte de l'intégration des crédits demandés pour les harmoniser avec les autres départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui; cette augmentation est en grande partie contrebalancée par une diminution des ressources demandées au titre des communications (238 300 dollars), due à la baisse des crédits prévus au titre des dépenses non renouvelables dans le budget pour l'exercice 2010/11.

i) Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

84. Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution 63/310 de l'Assemblée générale, un examen complet des ressources nécessaires au partenariat pour la paix et la sécurité entre l'ONU et l'Union africaine a été effectué, afin de regrouper la présence de paix et de sécurité à Addis-Abeba au sein d'un seul bureau des Nations Unies. Les conclusions et les recommandations du Comité consultatif sur cette question figurent dans son rapport sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/792) et ont été approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 64/288. Les priorités du Bureau, créé le 1^{er} juillet 2010, sont décrites au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui (A/65/761).

85. Le Comité consultatif rappelle également que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a pris la succession du Bureau de liaison des Nations Unies, de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies chargée de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des composantes chargées de l'appui au sein du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de la MINUAD. Le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine fait rapport aux secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix, à l'appui aux missions et aux affaires politiques. Le Département des affaires politiques est chargé au premier chef de contrôler les activités du Bureau. **Le Comité consultatif compte que le Bureau sera pleinement intégré lors du prochain projet de budget.**

86. Au paragraphe 16 de son rapport sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/792), le Comité consultatif a indiqué qu'il restait beaucoup à faire pour rationaliser, au Siège, les arrangements relatifs à l'appui technique fourni à l'Union africaine (en coordination avec celle-ci) en tenant compte de la restructuration en cours à Addis-Abeba et s'est également dit préoccupé par la complexité de la structure hiérarchique prévue pour le Bureau. À cet égard, il a été informé que les mandats et fonctions établis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale demeuraient inchangés. Selon le Secrétaire général, le Bureau a besoin du même niveau d'appui de la part des trois départements et il est tenu de leur rendre compte séparément sur les questions relatives à leurs mandats respectifs. Le Comité a également été informé que le Bureau avait efficacement géré les trois structures hiérarchiques sans rencontrer de difficulté et que la création d'un

mécanisme de consultation et de partage des informations périodique entre le Bureau et les trois départements était en cours.

87. Le Comité consultatif constate que la budgétisation axée sur les résultats a été affinée pour le Bureau. C'est ainsi que les résultats attendus et les indicateurs de résultats ont été redéfinis pour tenir compte de la méthodologie de cette budgétisation et de la présentation retenue pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Comité a été informé que ce cadre avait été préparé sur la base d'échanges entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine. **Le Comité consultatif considère que ce cadre devrait être encore perfectionné à l'occasion du prochain projet de budget, afin de mieux aligner l'appui fourni sur les priorités de l'Union africaine à mesure que le Bureau devient pleinement opérationnel.**

88. Les ressources proposées pour 2011/12 s'élèvent à 7 963 200 dollars, un montant inférieur de 60 800 dollars (0,8 %) à celui de 8 024 000 dollars approuvé pour 2010/11. La diminution nette est essentiellement due à celle des ressources demandées au titre des postes (410 800 dollars) en raison de la diminution des coûts salariaux standard, et elle est en partie contrebalancée par des demandes de crédits supplémentaires au titre des fournitures, services et matériel divers (348 600 dollars), en raison de la part incombant au Bureau des coûts de construction de bureaux dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (voir par. 91 ci-après).

Postes

89. Le Comité consultatif constate que les effectifs du Bureau comprennent les 65 postes prévus à l'origine dont 57 (25 administrateurs et 32 agents des services généraux et des catégories apparentées) et les dépenses de fonctionnement y afférentes sont financés au moyen du compte d'appui et les 8 autres (5 administrateurs et 3 agents des services généraux et des catégories apparentées) et les dépenses de fonctionnement y afférentes par le budget ordinaire. Le Comité consultatif a été informé que le taux global de vacance de postes pour les postes financés au moyen du compte d'appui était de 30 %. Cependant, concernant les postes P-4, dont les titulaires effectuent un important travail de planification, le taux de vacance de postes atteignait 47 %. À sa demande, le Comité a été informé que tous les postes organiques hérités des trois anciens bureaux d'Addis-Abeba devaient être redéfinis avant de faire l'objet d'un avis de vacance de poste limitée à une mission particulière, afin de combiner et d'intégrer, d'une part, tous les postes de planification opérationnelle, de l'autre, tous les postes de planification administrative, et de s'attacher essentiellement aux fonctions de renforcement des capacités de chaque poste de planification. **S'il a pris note de la procédure à suivre, le Comité consultatif compte que le recrutement sera accéléré pour permettre au Bureau de devenir pleinement opérationnel.**

90. Au paragraphe 5 de son rapport sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/792), le Comité consultatif constate que la structure du bureau qu'il était proposé de créer comporterait une composante fonctionnelle et une composante d'appui. La composante fonctionnelle assurerait un appui à l'Union africaine dans trois domaines : affaires politiques, planification opérationnelle et planification administrative. Il a également fait observer que la nouvelle structure avait vocation à être adaptable et que le tableau d'effectifs

pourrait être ajusté à mesure que la situation évoluerait. Au paragraphe 25 du même rapport, il indique qu'il semble disproportionné que 32 des 65 postes du Bureau soient affectés à l'appui et il recommande que les effectifs affectés à l'appui soient réévalués et que les résultats de ce réexamen soient présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, accompagnés d'une proposition rationalisée montrant les services que la CEA pouvait offrir au Bureau. À sa demande, le Comité a été informé que ces 32 postes suffisaient juste à satisfaire les besoins de base du Bureau et que la CEA ne disposait pas actuellement en interne des moyens nécessaires pour assurer tout l'appui requis. De plus, le Bureau est en train de mettre la dernière main à un protocole d'accord prévoyant l'externalisation de services d'appui de la CEA, et il continuera de faire appel aux services d'appui disponibles tout en mettant ses ressources humaines à disposition afin de faciliter cet appui. **Le Comité consultatif s'inquiète de ne pas avoir reçu d'informations en réponse à sa demande précédente. Il réitère son opinion selon laquelle la structure d'appui et les effectifs y afférents doivent demeurer à l'examen et être réévalués à mesure que les postes sont pourvus et que le Bureau devient pleinement opérationnel. Les résultats de l'examen devraient figurer dans le prochain projet de budget.**

Autres objets de dépense

91. La somme de 1 283 600 dollars prévue au titre des Fournitures, services et matériel divers dénote une augmentation de 348 600 dollars (ou 37,3 %). Le Comité constate que cette augmentation est liée pour l'essentiel à la part des coûts de construction de locaux dans le complexe de la CEA mis à la charge du Bureau. Il rappelle à cet égard les informations fournies sur l'état d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA (voir A/65/518, par. 16 à 20). À sa demande, le Comité a été informé que le coût – 1 000 000 dollars – de la construction d'un étage supplémentaire à la CEA serait pris en charge par la MINUAD et le Bureau selon le principe de la répartition des coûts à hauteur de 15 % et 85 %, respectivement. La part du Bureau, 850 000 dollars, sera financée comme suit au moyen du compte d'appui : 300 000 dollars seront imputés sur le budget actuel 2010/11, et 550 000 dollars ont été prévus dans le projet de budget pour 2011/12 (A/65/761, par. 76). **Le Comité recommande que les ressources demandées soient approuvées et souligne qu'il importe d'achever en temps voulu la construction des locaux à la CEA.**

ii) Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

92. L'augmentation de 362 600 dollars, soit 2,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010/11 (16 486 600 dollars) tient surtout à l'augmentation nette des dépenses autres que celles consacrées aux postes (368 900 dollars), elle-même due aux dépenses supplémentaires proposées aux rubriques Informatique, Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et Installations et infrastructures, dont l'effet est contrebalancé essentiellement par la baisse prévue à la rubrique Communications. La diminution du montant prévu pour les postes, égale à 6 300 dollars, s'explique par le fait que les coûts standard salariaux sont plus bas pour 69 postes qu'il est prévu de reconduire au Bureau.

Objets de dépense autres que les postes

93. Le montant des crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes, soit 6 723 500 dollars, représente une augmentation de 368 900 dollars, ou 5,8 %, par rapport à ceux ouverts pour 2010/11; il s'agit essentiellement de besoins supplémentaires en matière d'informatique (540 300 dollars) et de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (94 100 dollars), dont l'effet est compensé par la baisse des dépenses prévues à la rubrique Communications (238 300 dollars).

94. Le montant des ressources demandées pour l'informatique, soit 3 018 700 dollars (en hausse de 540 300 dollars ou 21,8 %), couvre l'ensemble des besoins dont l'administration est centralisée par le Service administratif, agissant pour le compte des départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions. Cette augmentation tient à la part des dépenses d'infrastructure, dont le montant est maintenant calculé et incorporé dans les prévisions de chacun de ces deux départements, comme le veulent les dispositions qui s'appliquent à tous les autres départements financés au moyen du compte d'appui.

95. Le montant prévu pour les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit 710 900 dollars, est en hausse de 94 100 dollars, ou 15,3 %, sous l'effet de paramètres approuvés en 2010/11 pour les postes ou emplois, qu'il est proposé de maintenir (voir ci-dessus, par. 71). Les crédits demandés couvriraient les besoins relatifs aux congés annuels et de maternité du Service administratif (12 mois de travail dans la catégorie des administrateurs et le même nombre dans la catégorie des agents des services généraux), ainsi que le maintien de trois postes, à savoir :

a) Deux postes du Bureau du Chef de cabinet, dont 1 P-4 de spécialiste de la résilience des organisations et 1 d'agent des services généraux (Autres classes) remplissant les fonctions d'assistant administratif, aux fins de la poursuite de l'élaboration des plans de résilience du Siège et des missions dans les domaines de la réaction face aux crises, de la continuité des opérations, de la reprise après sinistre et de la reconstitution du milieu de travail (voir A/65/761, par. 86 à 90);

b) Un poste P-3 de spécialiste de la communication interne à la Section des affaires publiques, dont le titulaire continuerait d'assurer la coordination avec le Département de l'information et avec les autres services des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions sur les questions de communication, d'apporter son concours, sur les questions de recrutement, aux administrateurs se trouvant sur le terrain et de veiller à ce que des stratégies de communication intégrées soient élaborées (voir A/65/761, par. 92 à 94).

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le maintien des trois postes [1 P-4, 1 P-3 et un agent des services généraux (Autres classes)] demandés au titre de la résilience organisationnelle et de la communication, ainsi que le montant prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des remplacements de personnes en congé annuel ou de maternité. Il compte que les fonctions relatives à la résilience organisationnelle seront examinées dans le rapport que, dans sa résolution 64/26 (sect. II, par. 11), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session.

96. Le montant de 1 444 300 dollars proposé à la rubrique Communications, en baisse de 238 300 dollars (14,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11, est destiné à couvrir l'ensemble des besoins administrés de façon centralisée, pour le

compte des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, par le Service administratif. La variation est due à la réduction des dépenses non récurrentes relatives aux nouveaux postes et emplois inscrits au budget 2010/11 du compte d'appui.

iii) Bureau des opérations

97. Les crédits demandés pour le Bureau des opérations pour l'exercice 2011/12, d'un montant de 12 975 500 dollars, sont en baisse de 874 300 dollars, soit 6,3 %, par rapport à ceux approuvés pour 2010/11, principalement du fait que les dépenses relatives aux postes sont réduites (350 500 dollars), le coût salarial standard de 70 postes reconduits étant plus faible, de même que celles relatives aux autres objets de dépenses (523 800 dollars).

Postes

98. La MINURCAT étant maintenant en phase de liquidation, il est proposé de transférer trois postes de son équipe opérationnelle intégrée (Division Afrique I) :

a) Un poste P-5 de spécialiste des affaires politiques serait transféré à la Division Afrique II pour l'équipe opérationnelle intégrée MINUL/ONUCI, où son titulaire servirait de référent pour les questions politiques touchant aux processus de paix et à l'exécution des mandats de ces deux missions, qui passent par une période d'activité intense du fait de l'évolution de la situation sur le terrain (A/65/761, par. 110);

b) Un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques serait transféré à l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie de la Division Afrique II, qui compte actuellement cinq emplois de temporaire émargeant au compte d'appui, dont 1 d'administrateur général (D-1), 2 de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3), 1 de spécialiste des affaires maritimes militaires (P-3) et 1 d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] (voir aussi le paragraphe 100 ci-dessous). Il est proposé de supprimer les emplois de spécialiste des affaires politiques (P-4) et des affaires maritimes militaires (P-3). Les fonctions assurées par le premier le seraient par le titulaire du poste P-4 de spécialiste des affaires politiques provenant de l'équipe opérationnelle intégrée de la MINURCAT; celles assurées par le second seraient reprises par le titulaire d'un poste de spécialiste des affaires militaires provenant du Bureau des affaires militaires (A/65/761, par. 111). Le Comité consultatif a été informé que ces propositions reposaient sur l'idée que les attributions de l'Équipe seraient maintenues, une équipe opérationnelle intégrée pour la Somalie étant destinée à être formée une fois qu'une opération de maintien de la paix aurait finalement été lancée;

c) Un poste P-3 de spécialiste des affaires politiques serait transféré à l'équipe opérationnelle intégrée de la MINUS, vu le résultat du référendum sur le statut du Sud-Soudan et la nécessité de s'occuper de dresser des plans pour l'éventuel déploiement d'une nouvelle mission, et aussi dans l'éventualité où il y aurait des activités à mener à propos de questions en suspens relatives à l'Accord de paix global (A/65/761, par. 114).

Le Comité consultatif estime que les attributions du spécialiste des affaires politiques P-4 de l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie devraient rester attachées à un poste de personnel temporaire (autre que pour

les réunions) (voir par. 100 ci-dessous). Il se prononce contre le transfert du poste P-4 de spécialiste des affaires politiques de l'Équipe opérationnelle intégrée de la MINURCAT, poste qui devrait donc être supprimé. Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver les deux transferts proposés pour apporter un appui à l'Équipe opérationnelle intégrée MINUL-ONUCI et à celle de la MINUS. Il pense qu'il faut garder à l'examen la question de savoir si le poste P-5 de spécialiste des affaires politiques transféré reste nécessaire, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain.

Objets de dépense autres que les postes

99. La baisse du montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes – 1 511 500 dollars, soit 523 800 dollars de moins que le crédit ouvert pour 2010/11 – tient essentiellement à celle des besoins en matière de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (529 800 dollars). Le Comité consultatif note qu'il est demandé de financer le maintien de quatre emplois de temporaire, au lieu des sept approuvés pour 2010/11.

100. Il est proposé de financer à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) le maintien de trois emplois, sur les cinq actuels, de l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie : 1 d'administrateur général (D-1), 1 de spécialiste des affaires politiques (P-3) et 1 d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/65/761, par. 117 à 122). Un emploi P-3 de spécialiste des affaires politiques et un de spécialiste des affaires maritimes militaires seraient supprimés (voir par. 98 b) ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le maintien des trois emplois de temporaire [1 D-1, 1 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] pour l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie. Compte tenu de sa recommandation concernant le transfert du poste P-4 de spécialiste des affaires politiques (par. 98 ci-dessus), il recommande que le financement des fonctions correspondantes à la classe P-4, à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit rétabli.**

101. Il est aussi demandé de maintenir un financement à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour un emploi d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] dans la Division Afrique I, afin que soit assurée une liaison d'importance critique, sur les plans administratif et technique, entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine dans certains domaines, par exemple pour ce qui est de faciliter les visioconférences et téléconférences et l'organisation des réunions et des voyages. Le Comité consultatif rappelle que les titulaires de deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) du Bureau des opérations (1 P-4 de coordonnateur et 1 d'agent des services généraux assistant d'équipe) apportaient un appui à l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine, à Addis-Abeba, qui fait maintenant partie du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (voir par. 85 ci-dessus). Il est proposé de maintenir l'emploi d'assistant d'équipe (agent des services généraux) afin que le Département dispose d'une ressource chargée exclusivement de l'exécution de l'aspect de son mandat, hérité de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine, qui concerne l'appui à assurer pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; l'emploi de P-4 serait supprimé (A/65/761, par. 123 à 125). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le maintien de l'emploi de**

personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour un assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)], à la Division Afrique I.

Questions diverses

102. Lors qu'il a examiné le budget du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, le Comité consultatif a demandé des précisions sur le rôle et les fonctions de coordination des équipes de planification offrant un appui à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie et exécutant au Siège différents mandats du Conseil de sécurité : l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie, au Bureau des opérations, et les capacités de planification du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à Addis-Abeba, qui a absorbé ce qui était précédemment l'Équipe de planification des Nations Unies (voir par. 85 ci-dessus). À ce propos, le Comité a appris que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine était mandaté pour offrir des conseils techniques et d'experts à l'Union africaine pour la préparation et le déploiement de l'AMISOM. Les spécialistes de la planification du Bureau apportent leur concours au Groupe des plans et des opérations de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine sur le plan de la planification et la gestion générales de l'AMISOM, ils donnent des conseils stratégiques au Groupe et à la Division sur toutes les activités intéressant l'AMISOM, et ils apportent leur appui au renforcement des capacités de la Division et à la coordination entre elle et les autres entités du système des Nations Unies actives en Somalie.

103. Le Comité consultatif a aussi été informé que, tout en assurant la supervision du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et en lui donnant des orientations en vue de la fourniture de conseils techniques et d'expert à l'Union africaine pour la préparation et le déploiement de l'AMISOM, l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie était aussi chargée de la mise à jour des plans d'action en cas d'imprévu pour le moment où une opération de maintien de la paix des Nations Unies finirait par être déployée en Somalie (voir par. 98 b) et 100 ci-dessus). En outre, elle assure l'appui du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et, mettant à sa disposition des compétences d'expert, selon les besoins, en vue de la remise sur pied des institutions de sécurité somaliennes, elle sert de référent pour les activités de lutte contre la piraterie menées au large des côtes et pour les activités menées en mer dans le cadre du mécanisme de coordination de la lutte contre la piraterie du Secrétariat. Compte tenu de ces responsabilités, la fonction de coordination assurée au Siège par l'Équipe de coordination et de planification occupe une place primordiale dans la fourniture de conseils et d'un appui coordonnés et intégrés au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine comme au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. **Le Comité consultatif souligne à nouveau qu'il faut examiner toutes les activités ayant un rapport avec l'appui à l'AMISOM et étudier toutes les possibilités de regroupement et d'élargissement. Il faudrait que le Secrétaire général fasse rapport sur la question lorsqu'il présentera le budget du compte d'appui pour 2012/13 (voir aussi par. 131 ci-dessus).**

iv) Bureau des affaires militaires

104. Les prévisions de dépenses pour 2011/12 du Bureau des affaires militaires s'élèvent à 24 690 900 dollars. Elles sont en baisse (de 620 000 dollars, soit 2,4 %, par rapport à 2010/11), essentiellement à cause de la réduction des besoins en

matière de postes (636 300 dollars), compte tenu de la baisse du coût standard salarial de 133 postes créés précédemment.

Postes

105. Il est proposé de transférer deux postes P-4 de spécialiste, l'un du développement des capacités et l'autre des politiques et de la doctrine militaires, du Service de la planification militaire à l'Équipe des politiques et de la doctrine, au Bureau du Conseiller militaire (A/65/761, par. 133 et 134). Il a été indiqué au Comité consultatif que ce transfert serait sans incidence sur les fonctions des titulaires de ces deux postes, mais permettrait de regrouper tous les administrateurs s'occupant de problèmes de politique ou de doctrine sous la houlette de la direction du Bureau et de les faire profiter directement de ses indications. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les deux transferts proposés à l'Équipe des politiques et de la doctrine.**

Objets de dépense autres que les postes

106. Le montant de 942 600 dollars proposé pour les objets de dépense autres que les postes marque une augmentation de 16 300 dollars, soit 1,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11, du fait que des ressources supplémentaires sont demandées aux rubriques Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (9 400 dollars) et Voyages (6 900 dollars). Le montant prévu à la première correspond au maintien proposé de deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) approuvés, pour 2010/11, pour des assistants d'équipe [2 agents des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le maintien du financement à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) de deux postes d'assistant d'équipe du Bureau des affaires militaires.**

v) **Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité**

107. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 (26 390 400 dollars, soit une augmentation de 7 752 000 dollars ou 41,6 % par rapport au montant des ressources approuvées pour 2010/11) traduit une augmentation des dépenses prévues au titre des postes (7 519 500 dollars) et des autres objets de dépense (232 500 dollars). Il comprend les dépenses de personnel liées au maintien de 147 postes. La variation est principalement imputable au transfert de crédits liés à 47 postes du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies (voir *infra*, par. 109).

108. Le Comité note qu'il est proposé de scinder le Service de la gestion des missions et de l'appui de la Division de la police en deux sections : la Section de la gestion des missions et de l'appui et la Section de la sélection et du recrutement (voir *supra*, par. 36). Il a été informé que cette proposition faisait suite à un examen interne et à des consultations avec les pays fournisseurs d'effectifs de police et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. La création d'une section distincte permettrait à la Division de renforcer ses capacités de recrutement et d'exécuter avec efficacité et efficience les tâches de sélection, de recrutement, de déploiement, de relève, de rapatriement et de prorogation ou de l'engagement des fonctionnaires de police, y compris ceux des unités de police constituées. Seize postes existants – 1 de chef de section (P-5), 6 de fonctionnaire chargé de la

sélection et du recrutement (P-4), 7 de fonctionnaire chargé de la sélection et du recrutement (P-3) et 2 d'assistant administratif [agents des services généraux (Autres classes)] – seraient transférés à la nouvelle Section de la sélection et du recrutement. Le Comité a en outre été informé que cette proposition n'aurait pas d'incidences financières et ne nécessiterait pas de ressources supplémentaires. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de créer la Section de la sélection et du recrutement au sein de la Division de la police, étant entendu qu'aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire.**

Postes

109. Comme indiqué au paragraphe 82 du présent rapport, il est proposé de transférer les crédits alloués aux 41 postes existants de la Force de police permanente (1 D-1, 3 P-5, 17 P-4, 16 P-3, 2 d'agent des services généraux (Autres classes), 2 d'agent du service mobile) et aux 6 postes du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 d'agent des services généraux (Autres classes)], qui relèvent de la Division de la police et du Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires, respectivement, au Siège, du budget de la BSLB au budget du compte d'appui sans modifier le lieu d'affectation actuel à la Base ni remettre en cause l'efficacité des services. Le transfert proposé est conforme à la recommandation du Comité consultatif de donner une vision plus claire de l'ensemble des ressources consacrées aux divers fonctions ou processus métier qui appuient les opérations de maintien de la paix (voir A/64/753, par. 8). Une réduction équivalente apparaît dans le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies (voir également A/65/743/Add.12). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé de crédits du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à celui du compte d'appui (voir également *supra*, par. 44).**

110. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 12 de sa résolution 64/271, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure une analyse concernant la classe du poste de conseiller pour les questions de police dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Au paragraphe 153 de son rapport (A/65/761), le Secrétaire général explique que l'expérience des quatre dernières années justifie de maintenir la situation actuelle, dans laquelle le Conseiller pour les questions de police occupe un poste de la classe D-2 et rend compte au Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité. **Le Comité partage l'avis du Secrétaire général concernant la classe du poste de conseiller pour les questions de police.**

111. Comme indiqué au paragraphe 73 du présent rapport, un poste de spécialiste principal des politiques (P-5) du Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires, qui sera resté vacant au moins 12 mois au 30 juin 2011, doit de nouveau être justifié comme le prévoit le paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a été informé que le poste avait été approuvé le 1^{er} juillet 2010 et que son classement, demandé mi-juillet, a été arrêté en décembre 2010. Le poste a fait l'objet d'un avis de vacance dans Inspira et la procédure de recrutement a été engagée. Dans l'intervalle, le Service s'est efforcé d'assurer les fonctions du poste au moyen d'arrangements ad hoc extrabudgétaires et temporaires qui s'avèrent insuffisants ou inadaptés pour l'exécution des fonctions

essentielles du poste. **Le Comité consultatif recommande de faire en sorte que le Service pourvoie le poste dans les meilleurs délais.**

Autres objets de dépense

112. Le montant de 1 804 700 dollars prévu pour financer les autres objets de dépense traduit une augmentation de 232 500 dollars, soit 14,8 %. Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (225 900 dollars) et des voyages (103 200 dollars).

113. Le montant des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (532 600 dollars, soit une augmentation de 225 900 dollars) couvrirait les dépenses liées à deux emplois de temporaire qu'il est proposé de reconduire et à un autre emploi de temporaire qu'il est proposé de créer au Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires. Celui-ci appuie les activités liées aux trois grandes composantes de l'état de droit (le renforcement des systèmes juridique, judiciaire et pénitentiaire) et sa charge de travail est répartie entre trois équipes (la Cellule chargée des politiques, l'Équipe chargée des questions judiciaires et l'Équipe chargée des questions pénitentiaires). Il est proposé de maintenir deux emplois de temporaire existants, celui d'un spécialiste des questions judiciaires (P-4) maîtrisant le droit islamique et celui d'un spécialiste des questions pénitentiaires (P-3). En outre, un nouveau poste de spécialiste des questions judiciaires (P-4) est demandé pour faire face à l'accroissement considérable des fonctions d'appui à la justice concernant la MINUSTAH (A/65/761, par. 161). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la poursuite du financement des postes de spécialiste des questions judiciaires (P-4) et de spécialiste des questions pénitentiaires (P-3) au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Compte tenu de la forte demande d'appui aux autorités haïtiennes pour la reconstruction du secteur de la justice et du fait que la possibilité de dégager des fonds extrabudgétaires à cette fin après le séisme de 2010 est incertaine, le Comité consultatif recommande également d'approuver le nouveau poste de spécialiste des questions judiciaires (P-4) demandé pour appuyer la MINUSTAH.**

114. Le Comité consultatif note que l'augmentation du montant des ressources demandées au titre des voyages (103 200 dollars) résulte du transfert, du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à celui du compte d'appui, des crédits prévus pour les voyages de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialiste des questions judiciaires et pénitentiaires.

vi) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

115. Le montant des ressources demandées pour la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation pour l'exercice 2011/12 s'élève à 15 659 400 dollars, soit une augmentation de 1 100 500 dollars (7,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010/11. Cette progression s'explique par une augmentation des dépenses prévues au titre des postes (699 300 dollars), du fait du transfert des ressources allouées à 5 postes à maintenir qu'il est proposé d'effectuer du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à celui du compte d'appui (voir *infra*, par. 117), et par une hausse des ressources demandées pour financer les autres objets de dépense (401 200 dollars), en raison de l'augmentation des dépenses

prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des fournitures, services et matériel divers.

116. Comme au paragraphe 35 du présent rapport, il est proposé de transformer la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix en Service des politiques et des meilleures pratiques. Le Comité a été informé que le remplacement des termes « meilleures pratiques de maintien de la paix » par les termes « politiques et meilleures pratiques » permettrait de mieux rendre compte des fonctions d'orientation stratégique transversales et du rôle de coordination qui sont exercés pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. De plus, cette unité administrative commune aux deux départements, qui est déjà dirigée par un chef de la classe D-1 et a la composition et les effectifs d'un service au sens où l'entend le Secrétariat, est chargée de fonctions étroitement liées aux politiques et aux orientations transversales (voir également A/65/761, par. 176 et 177). Le Comité note également que, d'après le Secrétaire général, cette proposition n'a pas d'incidences financières et ne nécessite pas de ressources supplémentaires. **Pour les raisons qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver la transformation de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix en Service des politiques et des meilleures pratiques, étant entendu qu'aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire.**

Postes

117. Le montant de 10 074 300 dollars prévu au titre des postes traduit une augmentation de 699 300 dollars (7,5 %). Il servirait à financer les dépenses de personnel correspondant au maintien de 61 postes. L'augmentation s'explique par le transfert proposé du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à celui du compte d'appui de 5 postes – 1 de fonctionnaire chargé de la formation/chef d'équipe (P-4), 2 de fonctionnaire chargé de la formation (P-3) et 2 d'assistant administratif [agents des services généraux (Autres classes)] – qui relèvent du Service intégré de formation au Siège, et ce, sans modifier leur lieu d'affectation actuel à la BSLB ni remettre en cause l'efficacité des services. Le transfert proposé est conforme à la recommandation du Comité consultatif tendant à donner une vision plus claire de l'ensemble des ressources consacrées aux divers fonctions ou processus métier qui appuient les opérations de maintien de la paix (voir A/64/753, par. 8). Une réduction d'un montant équivalent apparaît dans le budget de la BSLB (voir également A/65/743/Add.12). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transférer au budget compte d'appui les ressources prévues pour les 5 postes du Service intégré de formation situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies (voir également *supra*, par. 44).**

Autres objets de dépense

118. Le montant des ressources demandées au titre des autres objets de dépense pour la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, qui s'élève à 5 585 100 dollars, est en progression de 401 200 dollars (7,7 %), par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010/11. Le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 006 100 dollars) correspond à une augmentation de 189 800 dollars. Il servirait à financer les 10 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir, comme suit :

a) Trois postes de l'Équipe chargée des partenariats, dont 1 de coordonnateur hors classe (P-5), 1 de coordonnateur (P-4) et 1 d'assistant d'équipe [d'agent des services généraux (Autres classes)]. L'équipe comprend actuellement 3 postes financés au moyen du compte d'appui, 2 à Bruxelles [1 P-5 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)], et 1 (P-4) au Siège, et les 3 emplois de temporaire, également au Siège, qu'il est prévu de maintenir compte tenu de la charge de travail à assumer (A/65/761, par. 180 à 184). Le Comité consultatif note que ce serait la quatrième année que ces postes seraient financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir *supra*, par. 78);

b) Un poste de conseiller à la protection de l'enfance (P-4) à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, pour appuyer l'action menée par la Section dans le domaine de la protection des civils, et notamment pour assurer la prise en compte des questions relatives à la protection, aux droits et au bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans toutes les dimensions des politiques et programmes de maintien de la paix (A/65/761, par. 186 à 188). Le Comité note que ce serait également la quatrième année que ce poste serait financé au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir *supra*, par. 78);

c) Deux postes de coordonnateur (P-3), à l'Équipe d'orientation de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, chargés d'apporter un appui à l'élaboration de directives pour le Département, de procédures opérationnelles et d'instructions essentielles pour les missions, et d'animer des ateliers de formation (A/65/761, par. 205);

d) Quatre postes de la classe P-4 au Service intégré de formation (2 de fonctionnaire chargé de la formation dans le cadre du programme de formation des cadres SMART, et 2 de coordonnateur de la formation chargé de la formation spécifique et technique) (A/65/761, par. 212 et 213).

Le Comité consultatif recommande d'approuver le maintien des 10 emplois de temporaire demandés pour l'Équipe des partenariats [1 P-5, 1 P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)], la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix (1 P-4 et 2 P-3) et le Service intégré de formation (4 P-4). Le Comité examine en détail la question de la formation dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/65/743).

119. Un nouvel emploi de temporaire de coordonnateur (P-4) est demandé pour l'Équipe de la coordination de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, en vue de renforcer les capacités concernant la protection des civils et la coordination des efforts de toutes les composantes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (A/65/761, par. 197). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de cet emploi de temporaire et recommande de ne pas l'approuver. Les fonctions envisagées devraient être exercées par les effectifs existants de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix (voir également par. 116 du présent rapport).**

120. La variation du montant des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers (en hausse de 253 000 dollars) s'explique par la nécessité de faire traduire et d'imprimer les documents sur les orientations et les pratiques optimales

demandés par les États Membres, ainsi que de documents de formation relatifs au transfert de crédits du budget de BSLB à celui du compte d'appui (A/65/671, par. 226 et 227). **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à l'allocation des ressources demandées.**

121. Le montant des dépenses prévues au titre des voyages (1 939 900 dollars) est en diminution de 83 500 dollars (4,1 %). **Le Comité recommande toutefois de suivre de près les dépenses afférentes aux voyages et de veiller à ce que des mesures soient prises pour regrouper les déplacements et en limiter la fréquence et la durée (voir *supra*, par. 80).**

b) Département de l'appui aux missions

122. L'enveloppe de 77 448 400 dollars proposée pour le Département de l'appui aux missions est inférieure de 5 409 500 dollars (6,5 %) à celle approuvée pour 2010/11. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des ressources affectées aux postes (3 028 500 dollars) en raison du transfert proposé de neuf postes du Siège à la Base de soutien logistique des Nations Unies et la diminution des coûts salariaux standard. La baisse des ressources au titre des autres objets de dépense (2 381 000 dollars) s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (1 852 500 dollars) du fait, en grande partie, de la réduction des frais liés aux services fonctionnels du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui s'est réuni en janvier et février 2011, et de la baisse des dépenses prévues au titre des voyages (538 000 dollars) et des technologies de l'information (372 000 dollars).

123. Comme indiqué aux paragraphes 42 et 43 ci-dessus, lors de la première phase de la réorganisation de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial, un examen des tâches et des fonctions d'appui à distance actuellement exécutées par le personnel du Département de l'appui aux missions a déjà été entrepris afin de déterminer celles qu'il pourrait être utile de transférer au Centre de services mondial. Il est donc proposé de transférer neuf postes existants et un emploi de temporaire (qu'il est proposé de convertir en poste) du Siège à la Base de soutien logistique pour remplir les fonctions suivantes : gestion des moyens informatiques et télématiques, traitement des indemnités pour frais d'étude à l'échelle mondiale, appui technique aux systèmes financiers, gestion des marchés passés pour les missions et contrôle de l'application des normes relatives aux aérodromes et aéroports. **Le Comité consultatif a indiqué qu'il n'avait pas d'objection au transfert des cinq fonctions et des neuf postes y relatifs, et des fonctions de l'actuel poste de temporaire, du Siège au Centre de services mondial au cours de l'exercice 2011/12 (voir également A/65/743, sect. III.D).** Aux paragraphes 136, 144, 149 a) et b), et 155 ci-dessous, figurent des informations sur les neuf postes qu'il est proposé de transférer à la Base de soutien logistique ainsi que sur les ressources affectées à des postes ou à d'autres objets de dépense qui passeront au budget de la Base.

124. Le Comité consultatif a formulé une série d'observations et de recommandations à cet égard dans ses rapports sur le budget de la Base de soutien logistique (voir A/65/743/Add.12) et la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/65/743, sect. III.D). Il a, en particulier, demandé au Secrétaire général d'étoffer ses propositions relatives au Centre de services mondial afin que les États Membres

puissent se faire une idée plus précise de la configuration que le Centre devrait avoir et des liens qu'il entretiendrait avec les services du Siège, et comprennent mieux le nouveau modèle de prestation de services du Secrétaire général et le rôle opérationnel que le Centre pourrait remplir.

125. Le Comité consultatif relève que la Division du budget et des finances a été réorganisée. On lui a fait savoir que, afin de poursuivre la rationalisation et la professionnalisation de la gestion des ressources, le Département de l'appui aux missions était actuellement en train de restructurer la Division pour lui permettre de mieux réaliser ses priorités. Il est donc proposé d'apporter des ajustements structurels à la Division qui n'entraînent pas de dépenses supplémentaires (voir par. 134 à 140 ci-dessous).

i) Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions

126. Les ressources proposées pour 2011/12 s'élèvent à 11 058 100 dollars, soit une augmentation de 710 400 dollars (6,9 %). Cette variation est principalement imputable à la hausse des dépenses prévues au titre des postes (565 300 dollars), en prévision de la reconduction de 59 postes et du transfert en interne de 4 postes, et des postes de temporaires (126 800 dollars), en prévision de la reconduction de 4 postes de temporaire.

Postes

127. Le Comité consultatif rappelle qu'une Équipe de coordination de la mise en œuvre du programme a été créée au cours de l'exercice 2010/11 pour assurer l'appui de toutes les activités relatives à la préparation, à la coordination et à l'exécution de la future stratégie globale d'appui aux missions, et à l'établissement de rapports à ce sujet. L'Équipe comprend actuellement : 1 chef d'équipe (D-1) chargé de diriger la mise en œuvre du projet, poste de temporaire financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) dont la reconduction est demandée (voir par. 131 a) ci-dessous), 1 administrateur de programme (hors classe) (P-5), poste approuvé au cours de l'exercice 2010/11, et 4 autres postes qui seraient temporairement transférés au sein du Département de l'appui aux missions, dont 2 de spécialiste de la gestion (2 P-4), 1 de fonctionnaire d'administration (1P-3) et 1 d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Au vu de la charge de travail actuelle, il est proposé de renforcer l'Équipe par le transfert de deux postes et la réaffectation de deux postes, comme exposé aux paragraphes 128 et 129 ci-dessous.

128. Il est proposé de transférer les postes suivants :

a) Un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) de la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement de la Division du budget et des finances afin d'apporter un appui au cadre intégré de gestion des ressources, qui est l'un des piliers du Système mondial d'appui aux bureaux extérieurs (voir A/65/761, par. 239);

b) Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] du Groupe chargé de la logistique et de l'administration de la Division des technologies de l'information et des communications afin de fournir un appui administratif à l'Équipe (voir A/65/761, par. 240).

129. Il est proposé de réaffecter les postes suivants :

a) Un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) du Service de la gestion du personnel des missions de la Division du personnel des missions à l'Équipe comme poste d'administrateur de programmes (P-4), dont le titulaire aura pour fonction de superviser l'élaboration, l'application et l'évaluation d'un cadre d'assurance qualité, de gestion de la performance et de gouvernance, notamment d'indicateurs permettant de mesurer les effets sur l'exécution des programmes pendant sa mise en œuvre (voir A/65/761, par. 241);

b) Un poste d'ingénieur (P-4) de la Section du génie de la Division du soutien logistique comme poste d'administrateur de programmes (P-4), dont le titulaire sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication interne et externe à l'appui de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/65/761, par. 242).

130. Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux transferts et réaffectations proposés. Les observations et recommandations qu'il a formulées concernant la stratégie globale d'appui aux missions figurent dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (voir A/65/743, sect. III.D).

Autres objets de dépense

131. Le montant de 805 700 dollars demandé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) permettrait de reconduire quatre emplois de temporaire. La variation de 126 800 dollars s'explique par les paramètres utilisés pour calculer le coût des emplois dont la reconduction a été approuvée au cours de l'exercice 2010/11. Les quatre emplois de temporaire qu'il est demandé de reconduire sont les suivants :

a) Un emploi de chef d'équipe (D-1) chargé de gérer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions proposée et de diriger l'Équipe de coordination de la mise en œuvre du programme (voir A/65/761, par. 251 à 253);

b) Trois emplois de temporaire affectés à l'équipe d'appui du Siège de l'Équipe d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à savoir 1 de spécialiste hors classe de l'appui (P-5), 1 de spécialiste de la planification (P-4) et 1 d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], qui ont été transférés du budget de l'Équipe d'appui à l'AMISOM au budget du compte d'appui au cours de l'exercice 2010/11 (voir A/65/761, par. 245 à 250). L'Équipe aide la haute direction dans les domaines de la planification stratégique, des orientations et de la mise en œuvre concernant tous les aspects de l'appui à l'AMISOM et veille à ce que tous les départements et autres organismes des Nations Unies qui apportent leur appui à l'AMISOM mènent une action coordonnée et soient mobilisés autour d'objectifs opérationnels intégrés.

Le Comité consultatif recommande d'approuver le financement, au moyen des crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions), du poste de chef (D-1) de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre du programme et de l'équipe du Siège de l'Équipe d'appui à l'AMISOM [1 P-5, 1 P-4, 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] pour 2011/12. Comme indiqué au paragraphe 103 ci-dessus, le Comité réaffirme qu'il importe de passer en revue toutes les activités ayant trait à l'appui fourni à l'AMISOM et

d'examiner toutes les possibilités de consolidation et de rationalisation. Le Secrétaire général devrait faire rapport à ce sujet dans le cadre du budget du compte d'appui pour 2012/13.

ii) Division du budget et des finances

132. Le montant de 10 894 800 dollars demandé pour la Division du budget et des finances est en baisse de 2 738 000 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2010/11. Cette variation s'explique avant tout par la baisse des ressources demandées aux rubriques Fournitures, services et matériel divers (1 549 100 dollars) et Voyages (532 200 dollars) du fait de la réduction des dépenses liées aux services fonctionnels et aux voyages du groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui s'est réuni en janvier et février 2011. La baisse de 656 700 dollars des ressources affectées aux postes s'explique par la baisse des coûts salariaux standard et par le transfert vers l'extérieur de deux postes.

Postes

133. Le montant de 10 610 700 dollars prévu, soit une baisse de 656 700 dollars, permettrait de financer la reconduction de 75 postes du fait de la baisse des coûts salariaux standard et du transfert vers l'extérieur de 2 postes (voir par. 136 et 138 ci-dessous).

134. Il a été fait savoir au Comité consultatif que la Division était en cours de réorganisation pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son programme de travail élargi et que ses besoins en ressources avaient donc été alignés sur des structures mieux à même de lui permettre de réaliser ses priorités. Plusieurs transferts en interne sont proposés à ce titre et détaillés ci-dessous. Le Comité rappelle que la Division est actuellement composée de trois entités, à savoir le Bureau du Directeur (qui comprend le Groupe de l'administration des procédures financières des missions et le Groupe d'appui aux missions), le Service des budgets et des rapports sur leur exécution et la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement.

135. Il est proposé de dissoudre les deux groupes faisant partie du Bureau du Directeur. Le Groupe de l'administration des procédures financières des missions, qui avait été créé pour fournir un appui aux travaux de la Division, y compris sur des questions transversales de gestion financière et administrative, comprend 7 postes [2 P-4, 2 P-3, 3 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Il est proposé de transférer les 5 postes suivants au Bureau du Directeur afin de renforcer les fonctions d'appui aux services et à la section de la Division, notamment en matière de gestion des projets et d'administration du personnel, à savoir : 1 de spécialiste de la gestion administrative (P-4), 2 de fonctionnaire d'administration (P-3), 1 d'assistant aux finances [agent des services généraux (Autres classes)] et 1 d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)]. Il est proposé de transférer deux autres postes, l'un de fonctionnaire des finances (P-4) et l'autre d'assistant aux finances [agent des services généraux (Autres classes)], au Service des budgets et des rapports sur leur exécution pour renforcer sa capacité en matière d'élaboration du budget et d'analyse de son exécution.

136. Le Groupe de l'appui aux applications financières des missions, qui fournit une assistance technique au maniement des principales applications financières et à la mise en œuvre des procédures relatives au grand livre général et à la paie

comprend 6 postes [1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Il est proposé de transférer 5 postes à la Section du développement des capacités du Service des budgets et des rapports sur leur exécution : 1 de chef (P-4), 1 d'analyste fonctionnel (P-3), 1 de programmeur analyste (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 d'assistant informatique [agent des services généraux (Autres classes)] et 1 d'assistant de gestion de l'information [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/65/761, par. 267). Comme il est indiqué dans le rapport, les fonctions informatiques correspondant à ces postes ne changeront pas, mais il sera demandé au personnel de mettre davantage l'accent sur l'appui à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré. Il est proposé de transférer le poste restant de programmeur analyste (P-3) au Bureau du Chef des Services des transmissions et de l'informatique de la Base de soutien logistique, dans le cadre de la première phase de la réorganisation de celle-ci, comme indiqué au paragraphe 123 ci-dessus (voir A/65/761, par. 268).

137. L'effectif actuel du Service des budgets et des rapports sur leur exécution se compose de 40 postes imputés au compte d'appui [1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 2 d'agent des services généraux (1^{re} classe), 16 d'agent des services généraux (Autres classes)], qui se répartissent entre trois sections (la Section Afrique, la Section Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine, et la Section des missions politiques spéciales). Comme le Secrétaire général l'a précisé dans son rapport, il est proposé d'adopter une nouvelle forme d'organisation qui ne soit plus régie par l'emplacement géographique ou par l'origine des fonds et la structure définie par les organes délibérants, et qui se composerait de trois sections : une section de l'encadrement et de la coordination des politiques, une section de la constitution des ressources stratégiques et une section du développement des capacités. Ces sections continueront toutes de fournir un appui aux missions, mais l'accent sera mis sur le renforcement des priorités dans chacun des thèmes clefs. En tenant compte des transferts proposés et des postes existants, l'effectif total du Service sera de 47 postes, répartis de la manière suivante :

a) La section de l'encadrement et de la coordination des politiques, qui comprendrait 12 postes [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 5 d'agent des services généraux (Autres classes)], coordonnera l'appui aux organes délibérants et aux organes de contrôle, assurera la conception et la mise en œuvre de directives et de projets budgétaires et financiers transversaux pour l'ensemble des opérations hors Siège, en mettant l'accent sur les priorités budgétaires et sur l'obtention de gains d'efficacité, et mettra au point et appliquera, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, un dispositif de financement pour le Centre de services mondial de la Base de soutien logistique des Nations Unies;

b) La section de la constitution des ressources stratégiques, qui comprend 14 postes [4 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 d'agent des services généraux (1^{re} classe), 5 d'agent des services généraux (Autres classes)], réalisera des analyses détaillées des sources de financement de chaque mission, en définissant des points de repère et des critères d'efficacité ainsi que la correspondance entre les ressources et les priorités opérationnelles, et contribuera à, voire dirigera, des projets comme la mise au point d'un modèle de financement standard dans le cadre de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions;

c) La section du développement des capacités, qui comprend 19 postes [1 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 8 d'agent des services généraux (Autres classes)], axera ses efforts sur le recrutement dans les missions, notamment en matière d'inscription sur les listes de candidats préapprouvés, le soutien à la mise au point et l'extension de cours de formation sur les questions budgétaires et financières, et l'analyse de la pratique opérationnelle des missions dans le cadre de la mise en service du progiciel de gestion intégré et de l'application des normes IPSAS.

138. Le Comité note que la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement ne subirait aucune modification. Comme il est indiqué au paragraphe 128 a) ci-dessus, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) à l'Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des programmes au sein du Bureau du Secrétaire général (voir A/65/761, par. 273).

139. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ajustements structurels et de la réorganisation de la Division du budget et des finances, et les transferts en interne proposés à l'appui des priorités et des thèmes recensés. Il demande que des informations soient communiquées dans le prochain projet de budget sur la manière dont la réorganisation a contribué à une meilleure exécution du programme de travail de la Division.

140. Le Comité consultatif recommande également l'approbation du transfert proposé du poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) à l'Équipe de coordination de la mise en œuvre du programme du Bureau du Secrétaire général adjoint (voir par. 138 ci-dessus) et du poste de programmeur analyste (P-3) au Bureau du Chef des Services des transmissions et de l'informatique de la Base de soutien logistique (voir par. 136 ci-dessus).

iii) Division du personnel des missions

141. Le montant prévu (17 702 400 dollars) est inférieur de 982 400 dollars (5,3 %) à celui approuvé pour 2010/11. La diminution s'explique essentiellement par une réduction des ressources demandées au titre des postes (828 900 dollars) et d'une réduction nette des ressources au titre des autres objets de dépense (153 500 dollars).

Postes

142. Le montant prévu au titre des postes (14 554 300 dollars) permettrait de financer les dépenses relatives à 113 postes reconduits. La diminution de 828 900 dollars (5,4 %) s'explique par la baisse des coûts salariaux standard ainsi que par la réduction de trois postes.

143. Comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 129 ci-dessus, pour appuyer l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) du Service de la gestion du personnel des missions à l'équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des programmes au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint et de le transformer en poste d'administrateur des programmes (A/65/761, par. 281). **Le Comité consultatif ne fait pas objection au transfert de ce poste.**

144. Il est proposé de transférer deux postes d'assistant ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)] du Service de la gestion du personnel des missions au Conseil central de contrôle pour le personnel des missions de la Base de

soutien logistique pour assurer le traitement des indemnités pour frais d'étude (A/65/761, par. 280). Selon le rapport, cela permettrait d'améliorer la fourniture des services en la rapprochant des missions et, partant, de renforcer l'efficacité et la qualité du traitement des demandes des clients. Les postes et autres objets de dépense ont été inscrits au budget de la Base de soutien logistique (voir également par. 123 ci-dessus). Le Comité consultatif s'est également penché sur cette proposition dans le cadre de l'examen du budget de la Base de soutien logistique (voir A/65/743/Add.12). **Le Comité recommande d'approuver le transfert des deux postes à la Base de soutien logistique (voir également par. 124 ci-dessus).**

Autres objets de dépense

145. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (3 148 100 dollars) représente une diminution nette de 153 500 dollars par rapport à celui approuvé pour 2010/11. Le montant réduit prévu au titre des fournitures, services et matériel divers, soit 275 000 dollars contre un montant de 300 000 dollars approuvé pour 2010/11, tient essentiellement au fait qu'il a été mis fin aux services approuvés en 2010/11 pour la classification de 9 273 postes d'agent recruté sur le plan national et d'agent du Service mobile en vue de satisfaire les critères établis pour le dispositif de gestion des aptitudes. Le Comité consultatif note que cette opération de classification sera menée par les effectifs actuels au lieu de faire appel à des consultants. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) enregistrent également une baisse de 87 600 dollars. Le montant prévu (2 522 800 dollars) couvrirait les dépenses nécessaires pour reconduire 17 postes de temporaire demandés, comme suit :

a) Seize postes de temporaire approuvés en 2009/10 pour des spécialistes des ressources humaines (12 P-3) et des assistants ressources humaines [4 agents des services généraux (Autres classes)] au titre de la Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières pour poursuivre le travail entamé en 2009/10, consistant à établir des listes de candidats qualifiés présélectionnés et approuvés, parmi lesquels les missions pourront puiser pour pourvoir rapidement les postes vacants (voir A/65/761, par. 284 à 287). Selon le rapport, ces effectifs correspondent à la répartition du volume de travail des responsables de groupes professionnels et la charge de travail accru tient à la mise en œuvre des dispositions de l'instruction administrative relative au système de sélection du personnel (ST/AI/2010/3);

b) Maintien d'un poste de temporaire pour un spécialiste des ressources humaines (P-3) à la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information, compte tenu de l'accroissement du volume de travail engendré par le nouveau système d'administration de la justice (367 dossiers traités en 2009 contre 615 prévus pour 2011) (voir A/65/761, par. 292).

Le Comité consultatif recommande que soit approuvé le maintien du financement des 17 postes de temporaire approuvés pour la Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières [12 P-3, 4 agents des services généraux (Autres classes)] et la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information (1 P-3). Il réaffirme son point de vue selon lequel les postes de temporaire ne devraient pas être maintenus de façon continue. Il recommande par conséquent, étant donné l'importance des effectifs, que les ressources reconduites soient révisées dans le contexte du budget du compte

d'appui pour 2012/13. Le Comité consultatif a également mentionné le travail d'inscription sur les listes de candidats préapprouvés dans son rapport sur l'ensemble des questions concernant les opérations de maintien de la paix (A/65/743) et au paragraphe 32 ci-dessus. Le Comité compte que des résultats tangibles seront obtenus s'agissant de réduire les taux de vacance dans les missions de maintien de la paix et les délais de recrutement.

146. Un montant de 226 100 dollars, représentant une augmentation de 206 100 dollars, est prévu au titre des consultants. Les services visés, présentés aux paragraphes 294 à 299 du rapport du Secrétaire général, consistent à actualiser les modules du programme de formation et de certification en ligne compte tenu des modifications apportées au Statut et au Règlement du personnel dans les domaines de la gestion des prestations et avantages, du recrutement et de la sélection, du règlement des différends, du suivi et de la gestion de la performance, programme précédemment financé par des fonds extrabudgétaires qui ne sont plus disponibles (40 800 dollars); à assurer la continuité de l'appui technique, y compris pour l'exploitation de Nucleus, ancien système de recrutement, de sélection et d'incorporation du personnel en poste sur le terrain, en attendant que la transition vers Inspira soit menée à bien et qu'Umoja soit mis en place (52 300 dollars); et à élaborer les outils et les mécanismes propres à réaliser les fonctions analytiques nécessaires à la planification du personnel des missions, en réponse à un besoin opérationnel spécifique du département (133 000 dollars). **Le Comité consultatif estime que les outils et les mécanismes propres à réaliser les fonctions analytiques nécessaires à la planification du personnel des missions devraient être élaborés en interne, en utilisant les connaissances et les moyens dont dispose le Bureau de la gestion des ressources humaines. Il recommande par conséquent que les ressources prévues au titre des consultants soient réduites d'un montant de 133 000 dollars.**

iv) Division du soutien logistique

147. Un montant de 24 257 800 dollars est prévu pour 2011/12. La diminution de 1 565 300 dollars (6,1 %) s'explique essentiellement par la réduction des dépenses au titre des postes (1 584 500 dollars) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (156 700 dollars), compensée par une augmentation des ressources prévues au titre des consultants (205 400 dollars).

Postes

148. Le montant prévu au titre des postes (22 527 200 dollars) permettrait de financer les dépenses relatives à 148 postes, contre 153 postes approuvés pour 2010/11. La diminution de 1 584 500 dollars s'explique par la baisse des coûts salariaux standard ainsi que par une réduction des effectifs de 5 postes (4 transferts et 1 réaffectation).

149. Il est proposé de transférer quatre postes à la Base de soutien logistique à Brindisi dans le cadre de la mise en place progressive du Centre mondial de services et de l'opération de transformation à la Base de soutien logistique comme indiqué au paragraphe 123 ci-dessus, comme suit :

a) Le Groupe de la gestion des marchés, qui relève de la Section des approvisionnements de la Division du soutien logistique au Siège, serait intégré dans la structure de la Base de soutien logistique. Il est proposé de transférer les

fonctions et les postes connexes, à savoir 1 poste de chef du Groupe (P-4), 1 poste de fonctionnaire chargé des marchés (P-3) et 1 poste de fonctionnaire auxiliaire (P-2), à la Section des services logistiques à la Base de soutien logistique (A/65/761, par. 311);

b) Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des transports (P-4) de la Section des transports au Centre des opérations aériennes de la Base de soutien logistique pour assurer la mise en œuvre des normes et des dispositifs de sécurité dans les aérodromes et les aérogares (A/65/761, par. 314).

Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert du Groupe de la gestion des marchés et des trois postes connexes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) ainsi que du poste de spécialiste des transports du Siège à la Base de soutien logistique (voir également par. 124 ci-dessus).

150. Il est proposé de réaffecter un poste d'ingénieur de la Section du génie à l'équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des programmes au Bureau du Secrétaire général adjoint, pour remplir des fonctions d'administrateur de programmes (P-4), afin d'appuyer l'application de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/65/761, par. 315, et par. 129 a) ci-dessus). **Le Comité consultatif ne fait pas objection à la réaffectation de ce poste.**

Autres objets de dépense

151. Le montant de 498 000 dollars prévu au titre du personnel temporaire (autre pour les réunions) représente une réduction de 156 700 dollars, étant donné qu'il est prévu de continuer à financer trois emplois de temporaire au lieu des quatre financés en 2010/11. L'emploi supprimé est un poste de temporaire pour un spécialiste des transports (P-3), dont les fonctions concernent les dispositifs de sécurité, qu'il est proposé de transférer à la Base de soutien logistique en même temps que le poste de spécialiste des transports (P-4) indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 149 ci-dessus (voir également A/65/743/Add.12). Les trois postes de temporaire qu'il est proposé de maintenir se présentent comme suit :

a) Un poste de temporaire pour un ingénieur (P-3) qui serait chargé des politiques en matière de gestion de l'eau pour les opérations sur le terrain, compte tenu des besoins et de l'importance de la planification des disponibilités en eau, de l'approvisionnement et du traitement, des techniques d'évaluation et de récupération et des mesures à prendre pour préserver l'environnement (A/65/761, par. 319);

b) Un poste de temporaire pour un spécialiste de la gestion des biens (P-3), étant donné la mise en place d'un progiciel de gestion intégré pour la gestion des biens et le passage aux normes IPSAS, ce qui nécessitera des connaissances spécialisées en matière de gestion du matériel de génie, et la mise en œuvre de la codification et la classification du matériel (A/65/761, par. 322);

c) Un poste de temporaire pour un analyste des frontières (P-3) à la Section de cartographie, eu égard à la charge de travail constante et au manque de moyens appropriés, dont le titulaire devra apporter des connaissances techniques, effectuer des travaux de recherche et d'analyse des données géospatiales, interpréter les images satellitaires et tenir la base de données sur les frontières (A/65/761, par. 325).

Le Comité consultatif recommande que soit approuvé le maintien du financement des postes de temporaire pour 1 spécialiste de la gestion des biens (P-3), 1 ingénieur (P-3) et 1 analyste des frontières (P-3).

152. Le montant de 268 600 dollars prévu au titre des consultants représente une augmentation de 205 400 dollars. Les ressources nécessaires sont présentées aux paragraphes 327 à 330 du rapport du Secrétaire général (A/65/761). **Si le Comité consultatif estime qu'il importe d'assurer un meilleur soutien sanitaire au personnel, il se demande s'il faut recourir à des consultants spécialisés (trois personnes/mois) pour réaliser une analyse et évaluation du soutien sanitaire de niveau 3 (72 200 dollars) plutôt que d'utiliser des capacités internes ou des moyens propres au système des Nations Unies. Par conséquent, le Comité recommande que cette proposition ne soit pas approuvée (voir également par. 77 ci-dessus). Les ressources proposées au titre des consultants devraient être réduites d'un montant de 72 200 dollars.**

v) **Division des technologies de l'information et des communications**

153. Le montant prévu au titre de la Division des technologies de l'information et des communications pour 2011/12 s'élève à 13 535 300 dollars, soit une diminution de 834 200 dollars (5,8 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2010/11. La diminution s'explique principalement par une réduction des dépenses au titre des postes (523 700 dollars), des technologies de l'information (372 000 dollars) et des voyages (26 000 dollars); elle est contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des communications (87 500 dollars).

Postes

154. Le montant prévu (4 729 100 dollars) représente les dépenses liées à 31 postes maintenus. La diminution de 523 700 dollars tient à la réduction des effectifs de trois postes, qu'il est proposé de transférer, et à la baisse des coûts salariaux standard.

155. Il est proposé de transférer deux postes du Service de l'informatique opérationnelle des missions – un poste de spécialiste des télécommunications en ce qui concerne les stocks stratégiques pour déploiement rapide (P-4) et un poste d'assistant en informatique et communications [agent des services généraux (Autres classes)] – à la Section de la gestion du matériel du Service des communications et de l'informatique de la Base de soutien logistique (A/65/761, par. 337 et 338). Le transfert de ces deux postes est proposé dans le cadre de la création progressive du centre mondial de services à la Base de soutien logistique. Comme il est indiqué dans le rapport, le transfert de ces postes et fonctions permettrait de regrouper toutes les activités d'appui relatives aux stocks stratégiques et de mieux intégrer les activités liées à l'inventaire et celles touchant la gestion des stocks. Par conséquent, il a été tenu compte dans le budget de la Base de soutien logistique des postes et des autres objets de dépense relatifs à ces activités. **Le Comité consultatif recommande que le transfert des deux postes proposés soit approuvé (voir également par. 124 ci-dessus).**

156. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] relevant du Groupe chargé de la logistique et de l'administration à l'équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des programmes consacrés à la stratégie globale d'appui aux missions, au sein du Bureau du

Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions (A/65/761, par. 339). Comme il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 128 ci-dessus, ce transfert est proposé en vue de renforcer les capacités de l'équipe. **Le Comité consultatif ne fait pas objection au transfert du poste d'assistant administratif proposé.**

Autres objets de dépense

157. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (8 806 200 dollars) représente une réduction de 310 500 dollars (3,4 %). Le montant prévu au titre de l'informatique (7 945 300 dollars) est inférieur de 372 000 dollars (4,5 %) à celui approuvé pour 2010/11. Le Comité note que la variation s'explique par l'évolution des exigences liées au stade de développement ou de mise en œuvre de projets précédemment approuvés dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des nouveaux tarifs contractuels relatifs aux services d'appui en cours.

158. Le montant prévu au titre de l'informatique servira à l'achat de matériel informatique spécialisé (176 000 dollars), de pièces de rechange et de fournitures (100 000 dollars), de logiciels et leurs applications (350 000 dollars), de licences de logiciels (304 700 dollars) et de services contractuels (7 014 600 dollars). S'agissant des services contractuels, les paragraphes 353 à 359 du rapport du Secrétaire général (A/65/761) donnent des informations concernant les ressources qui permettront d'assurer les fonctions essentielles d'appui technique au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, en vue de l'échange d'informations entre le Siège et les missions. Les paragraphes 360 à 371 présentent des initiatives qui répondent aux priorités et aux besoins des deux Départements en matière de gestion de l'information et qui ont été examinées par le Comité de gestion de l'information et par le Comité de direction élargi des Départements, ainsi que par le Bureau des technologies de l'information et des communications.

159. L'augmentation des ressources proposées au titre des communications (87 500 dollars) s'explique essentiellement par les dépenses au titre des bureaux mobiles; elle est compensée en partie par la réduction des dépenses au titre de la vidéoconférence et du matériel de satellite dont l'achat a été approuvé pendant l'exercice 2010/11. **Le Comité consultatif recommande que les ressources proposées au titre des autres objets de dépense pour la Division des technologies de l'information et des communications soient approuvées.**

c) Département de la gestion

160. Le montant total des crédits qu'il est prévu de consacrer au Département de la gestion pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est de 129 119 300 dollars, ce qui représente une diminution de 5 868 400 dollars (soit 4,3 %) par rapport au montant de 134 987 700 dollars alloué pour l'exercice 2010/11. Le projet de budget prévoit le maintien de 228 postes, la création d'un nouveau poste, et le financement de 54 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), dont 43 seraient reconduits.

161. Cette variation résulte d'une réduction de 9,8 millions de dollars de la part des dépenses afférentes au logiciel de gestion intégré imputable au compte d'appui, compensée en partie par la hausse des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1,4 millions de dollars) et des consultants (2,9 millions de

dollars), suite à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et à la mise en œuvre du système de gestion des aptitudes (Inspira).

i) Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

162. Le montant des crédits demandés pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion s'élève à 81 204 400 dollars, soit une diminution de 9 063 700 dollars (10,0 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des crédits nécessaires pour financer la part du compte d'appui dans le progiciel de gestion intégré, conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale et sur la base des estimations présentées dans le deuxième rapport d'étape du Secrétaire général sur le projet de progiciel de gestion intégré (A/65/389).

Postes

Groupe du contrôle hiérarchique

163. Il est proposé de créer 1 poste de juriste (P-3) pour renforcer l'effectif du Groupe du contrôle hiérarchique, qui comprend actuellement 7 postes financés au moyen du budget ordinaire [1 P-5, 2 P-4, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et un emploi de temporaire (P-4)]. Il s'agit du renouvellement d'une demande faite au cours de l'exercice 2010/11, qui concernait la création de 2 postes de juriste (P-3). Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé l'approbation de l'un des deux postes de juriste (P-3) proposés afin de faire face à la charge de travail à court terme du Groupe et d'éviter l'accumulation de retards.

164. Aux paragraphes 382 à 389 de son rapport (A/65/761), le Secrétaire général fournit des informations sur les activités du Groupe du contrôle hiérarchique ainsi que d'autres arguments en faveur de sa proposition. D'après les données contenues dans le tableau qui figure au paragraphe 383 du rapport, le Comité consultatif note que, sur les 609 affaires dont le Groupe du contrôle hiérarchique a été saisi durant les 18 mois qui se sont écoulés entre sa création, le 1^{er} juillet 2009, et le 31 décembre 2010, 428 demandes lui ont été soumises la première année, entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010, et 181 au cours des six premiers mois de la deuxième année, entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2010. Le Secrétaire général indique que, si le nombre total des affaires dont le Groupe a été saisi au cours de l'exercice actuel s'est stabilisé, la part des demandes provenant des fonctionnaires en poste dans les missions de maintien de la paix a, elle, augmenté. Il précise également que le Groupe devrait enregistrer une augmentation de 15 % des demandes de contrôle hiérarchique déposées par des fonctionnaires en poste dans des missions de maintien de la paix durant l'exercice 2011/12, ce qui porterait la part des demandes émanant des opérations de maintien de la paix à 25 % du volume total des demandes.

165. Le Secrétaire général indique en outre que le traitement des demandes de contrôle hiérarchique déposées par des fonctionnaires de bureaux hors Siège dans le délai de 45 jours prescrit par l'Assemblée générale se heurte à d'autres obstacles, qui tiennent à la longueur des consultations que nécessite le contrôle hiérarchique sur le terrain, au décalage horaire entre le Siège et les missions et aux retards pris par les consultations entre les parties concernées en raison des absences pour congé de détente et congé annuel. Comme il l'indique au paragraphe 384 du projet de budget, le Secrétaire général propose la création d'un poste de juriste (P-3) financé

au moyen du compte d'appui, étant donné que les fonctionnaires en poste dans les opérations de maintien de la paix sont les plus nombreux à déposer des demandes de contrôle hiérarchique et que le contrôle hiérarchique pour le personnel de maintien de la paix présente des difficultés particulières.

166. Dans son précédent rapport (A/64/753, par. 116), le Comité consultatif a estimé que toute expansion du Groupe du contrôle hiérarchique devait se fonder sur une évaluation des tendances de son activité à long terme et de l'impact de ses travaux, censée permettre de déceler rapidement les problèmes systémiques, d'améliorer les pratiques de gestion et de réduire le nombre de décisions contestées. **Le Comité est d'avis qu'on ne saurait préjuger des besoins à long terme du Groupe en personnel, même si le nombre total de demandes déposées s'est stabilisé au cours de l'exercice actuel (A/65/761, par. 384; voir aussi par. 164 ci-dessus). Afin d'éviter de créer un poste risquant à terme de devenir inutile, le Comité recommande que les fonctions de juriste (P-3) soient confiées à un agent temporaire (autre que pour les réunions) pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Objets de dépense autres que les postes

167. Les crédits prévus pour le Bureau du Secrétaire général adjoint au titre des objets de dépense autre que les postes s'élèvent à 79 747 300 dollars, ce qui représente une diminution de 9 182 000 dollars (10,3 %) par rapport au montant de 88 929 300 dollars alloué pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une baisse des crédits nécessaires à la rubrique Informatique, au titre de la part du coût du progiciel de gestion intégré revenant au compte d'appui (9 901 800 dollars, soit 17,1 %); à la rubrique Installations et infrastructures (142 000 dollars, soit 0,7 %), du fait de dépenses non renouvelables afférentes à la création de nouveaux postes approuvés en 2010/2011; et à la rubrique Voyages (40 400 dollars, soit 18,8 %), essentiellement du fait de la baisse des frais de voyage associés au projet de progiciel de gestion intégré. Cette diminution est annulée en partie par une hausse des crédits nécessaires à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (554 300 dollars, soit 183,6 %); à la rubrique Communications (83 300 dollars, soit 20,9 %), du fait des besoins de financement associés à la mise en place du bureau mobile et à la création des postes ou emplois de temporaire proposés; et à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (265 200 dollars, soit 3,3 %).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

168. Les ressources financières proposées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un montant de 856 200 dollars, permettraient de financer la reconduction de 2 emplois et la création de 2 autres, ainsi que le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie dans le Département de la gestion, selon les modalités suivantes :

a) Il est proposé de reconduire deux emplois de temporaire au secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel :

- Un fonctionnaire chargé de l'analyse des politiques et du suivi de leur application (P-4) pour assurer la coordination du programme de renforcement des capacités, notamment en élaborant des politiques, en dispensant des formations et en contrôlant le fonctionnement des comités locaux des marchés et des comités locaux de contrôle du matériel (A/65/761, par. 392 et 393);

- Un formateur analyste adjoint [agent des services généraux (Autres classes)] chargé de seconder le fonctionnaire chargé de l'analyse des politiques et du suivi de leur application (ibid., par. 393);

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général;

b) Il est proposé de créer les 2 emplois de temporaire ci-après au Comité d'examen des adjudications, établi en novembre 2009 pour une période d'essai de 12 mois afin d'examiner les réclamations des soumissionnaires non retenus et de rendre un avis indépendant sur leur bien-fondé au Secrétaire général adjoint à la gestion, à qui il incombe de prendre une décision définitive :

- Un emploi de secrétaire exécutif du Comité d'examen des adjudications (P-4), qui serait chargé de sa gestion et de son bon fonctionnement ainsi que de l'accomplissement de l'ensemble de ses fonctions (A/65/761, par. 395 et 396);
- Un emploi d'assistant administratif et de recherche [agent des services généraux (Autres classes)], qui prêterait son concours au Comité d'examen des adjudications (A/65/761, par. 395);

Le Secrétaire général indique que, d'après les résultats du projet pilote (A/65/761, par. 395), le nombre de contestations reçues devrait passer de 15 (pendant la période de novembre 2009 à février 2011) à 20 au cours des exercices 2010/11 et 2011/12, 12 d'entre elles nécessitant un examen de fond de la part des experts du Comité d'examen des adjudications. **S'il est conscient de l'utilité des fonctions de secrétaire exécutif du Comité d'examen des adjudications et de la nécessité de fournir un appui administratif à ce dernier, le Comité consultatif estime néanmoins que celles-ci peuvent être financées au moyen des ressources existantes. Il recommande par conséquent de ne pas approuver la création proposée de 2 emplois de temporaire au Comité d'examen des adjudications;**

c) Le Secrétaire général propose de prévoir un crédit pour financer le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie dans le Département pendant 12 mois pour les administrateurs et 12 mois pour les agents des services généraux. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le financement d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) proposé à cette fin.**

ii) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

169. Le montant des ressources demandées pour le Bureau s'élève à 20 974 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 762 200 dollars (15,2 %) par rapport au montant alloué pour 2010/11. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (571 000 dollars, soit 30,8 %) et les consultants (2 491 000 dollars, soit 240 %), par suite de l'adoption des normes IPSAS, et pour l'informatique (101 200 dollars, soit 19,1 %), en raison de la mise à niveau des systèmes informatiques du Bureau et l'acquisition d'un nouvel outil de gestion du risque de portefeuille.

Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

170. Le Comité consultatif a été informé de l'état de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de l'échéancier des préparatifs à effectuer en vue de l'application des normes en 2014, ainsi que des principaux risques et difficultés rencontrés par l'Organisation et de la manière dont ils étaient pris en compte.

171. Le Comité consultatif a appris que l'achèvement des préparatifs de mise en place du progiciel de gestion intégré était conditionné par les contraintes suivantes : a) l'obligation d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS trois mois après la clôture de l'exercice, et b) la nécessité de faire en sorte que les soldes d'ouverture de plusieurs catégories d'actifs (équipements, biens, matériels et stocks), établis sur la base d'un inventaire et d'une évaluation complets, soient prêts le premier jour de l'exercice, étant donné que les normes IPSAS prévoient de comptabiliser les biens tant durables que non durables. Ce qui signifie que, pour les missions suivant le cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix, des états financiers conformes aux normes IPSAS devront être établis pour le 30 septembre 2014 au plus tard, soit trois mois après l'exercice prenant fin le 30 juin 2014, et les soldes d'ouverture des actifs pour le 1^{er} juillet 2013 au plus tard, soit au début de l'exercice. Pour les autres bureaux et lieux d'affectation de l'ONU, les dates butoir sont le 31 mars 2015 pour les états financiers et le 1^{er} janvier 2014 pour les soldes d'ouverture.

172. Le Comité consultatif a été informé que les principaux problèmes et risques et difficultés à surmonter au cours de l'étape préparatoire pour respecter l'échéance de 2014 étaient les suivants :

Établissement de soldes d'ouverture des actifs conformes aux normes IPSAS

Le Secrétaire général a indiqué que cette activité représentait l'un des plus importants défis pour la mise en œuvre des normes IPSAS, en particulier dans les missions de maintien de la paix. Des priorités ont été définies pour les activités de préparation des données concernant les équipements, biens, matériels et stocks, qui ont commencé. Il est envisagé d'adapter le système Galileo – qui, dans les opérations de maintien de la paix, était essentiellement appliqué à la gestion d'actifs – pour permettre l'établissement des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS, afin de faciliter le travail progressif de nettoyage des données et d'évaluation mené dans l'attente du déploiement du progiciel de gestion intégré. D'autres méthodes sont également étudiées pour recueillir et préparer les données requises pour l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS. En outre, le Secrétaire général envisage d'instituer, à compter du 1^{er} juillet 2011, de nouveaux objets de dépense pour faciliter la comptabilisation des éléments de coût aux fins de l'évaluation des actifs conformément aux normes IPSAS.

Gestion du changement

Le Secrétaire général a indiqué qu'outre la comptabilisation des actifs, la tenue d'une comptabilité en droits constatés conforme aux normes IPSAS imposera d'autres obligations qui, au-delà de la gestion financière, auront des répercussions sur de nombreux domaines d'activité de l'Organisation. Ainsi, une dépense ne sera reconnue que s'il existe une obligation légale d'effectuer un paiement au moment de

la réception des biens ou des services, et non au moment de l'engagement, comme le prévoient les normes comptables du système des Nations Unies. Les écarts entre l'exécution du budget fondée sur les engagements et la réception effective des biens et des services devront donc être expliqués par les directeurs de programme et induiront très probablement des changements dans les pratiques de gestion des dépenses. Étant donné l'effort considérable que suppose la gestion du changement en vue du passage aux normes IPSAS, et soucieux d'atténuer les risques y relatifs, le Secrétaire général a adopté une stratégie consistant à appliquer progressivement les règles imposées par les normes IPSAS pour l'établissement des états financiers chaque année, pour autant que le permettent les Normes comptables du système des Nations Unies et les systèmes d'information en place (voir A/65/308 et A/65/577).

Mise en place dans les délais et application progressive du progiciel de gestion intégré

Le progiciel de gestion intégré (PGI) sera installé dans toutes les unités administratives en plusieurs étapes, au cours d'une période pendant laquelle il fonctionnera en parallèle avec les systèmes qu'il est censé remplacer. Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS ne seront publiés que lorsqu'il aura été intégralement mis en place dans toutes les unités administratives. Pendant la période de transition, il devra donc permettre d'obtenir les données nécessaires pour établir les états selon les normes comptables des Nations Unies. Le Comité consultatif a appris que la question était examinée avec l'équipe chargée du projet de progiciel de gestion intégré et que le Comité de gestion supervisait les progrès accomplis dans l'un et l'autre projets.

Mission d'audit externe

Le Comité consultatif a été informé qu'une collaboration active avec les vérificateurs externes pourrait atténuer sensiblement les risques associés à la mise en application des normes IPSAS, notamment la publication d'une opinion assortie de réserves sur les états financiers de l'Organisation. À cette fin, le Comité des commissaires aux comptes est prié d'examiner les documents directifs établis par le Secrétariat pour donner des conseils quant à l'interprétation des normes IPSAS.

173. Le Comité consultatif prend note de l'ampleur et de la portée des préparatifs à effectuer en vue de l'adoption des normes IPSAS à l'ONU et considère que le succès de la transition vers le passage aux dites normes sera fonction de l'efficacité avec laquelle les préparatifs seront planifiés et effectués. Il souligne également qu'une direction centrale et la coordination à l'échelle du Secrétariat, de même qu'une gestion rationnelle et une hiérarchisation des ressources, seront nécessaires pour mener ce projet à bonne fin. Le Comité recommande de charger le Secrétaire général de suivre de près et de superviser l'état d'avancement des préparatifs et de faire en sorte que l'Organisation soit prête à appliquer les normes IPSAS en 2014. Il reviendra sur cette question dans le cadre de son examen des prochains rapports sur la mise en œuvre des projets relatifs aux normes IPSAS et au progiciel de gestion intégré.

Objets de dépense autres que les postes

174. Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Bureau de la planification des programmes et des comptes s'élève à 7 518 900

dollars, ce qui représente une augmentation de 2 973 200 dollars (65,4 %) par rapport au montant de 4 545 700 dollars alloué pour 2010/11. La variation s'explique par l'augmentation, largement consécutive à la mise en œuvre des normes IPSAS, des dépenses prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (571 000 dollars, ou 30,8 %) et pour les consultants (2 491 900 dollars, ou 240 %). Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution de 221 500 dollars (42 %) des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

175. Le montant demandé de 2 423 900 dollars permettrait de maintenir 13 emplois de temporaire et d'en créer 4 nouveaux. Il est proposé de maintenir les emplois ci-après :

**Section des comptes des opérations de maintien de la paix
(5 emplois de temporaire)**

a) Un emploi de temporaire (P-4) pour un spécialiste de l'appui aux politiques et de la formation qui sera chargé de surveiller régulièrement les contrôles internes concernant les opérations financières des missions de maintien de la paix et de fournir des conseils pour les renforcer ainsi que de donner des conseils aux missions au sujet de leurs systèmes financiers (voir A/65/761, par. 418);

b) Un emploi de temporaire (P-4) pour un fonctionnaire chargé des stocks stratégiques pour déploiement rapide qui sera chargé de comptabiliser les transactions concernant ces stocks et d'examiner et d'actualiser les directives comptables (voir A/65/761, par. 419);

c) Trois emplois de temporaire [agent des services généraux (Autres classes)], pour des assistants financiers qui appuieront le travail de la Section (voir A/65/761, par. 421).

**Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie
(1 emploi de temporaire)**

Un emploi de temporaire [agent des services généraux (Autres classes)] pour un assistant financier qui sera chargé de traiter les dossiers du nombre accru de fonctionnaires ayant droit à des prestations d'assurance résultant de l'harmonisation de quelque 6 000 engagements en juillet 2009 (voir A/65/761, par. 422 et 423).

Trésorerie (2 emplois de temporaire)

a) Un emploi de temporaire (P-3) pour un fonctionnaire des finances qui sera chargé d'aider à trouver des solutions bancaires pour les missions, d'organiser et de coordonner les aspects logistiques du transport, du stockage et du versement d'espèces, d'assurer une formation sur l'emploi dans les missions et à la BSLB, et de tenir à jour toute l'information relative aux comptes bancaires dans la base de données de la Trésorerie (voir A/65/761, par. 430 et 431);

b) Un emploi de temporaire (P-2) pour un fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) à la Section des opérations de caisse qui sera chargé de continuer à traiter les paiements pour le compte des missions de maintien de la paix (voir A/65/761, par. 432).

Service de l'informatique financière (3 emplois de temporaire)

a) Un emploi de temporaire (P-4) pour un spécialiste des systèmes informatiques qui apportera à la Division du financement des opérations de maintien de la paix une assistance informatique portant sur tous les systèmes que celle-ci utilise (voir A/65/761, par. 433);

b) Un emploi de temporaire (P-2) pour spécialiste des systèmes informatiques qui continuera, au sein du Groupe de la comptabilité des placements, de la Trésorerie et du Service des assurances et des décaissements, d'appuyer diverses tâches, et sera notamment chargé de tenir les comptes, de gérer les règlements et d'établir des rapports financiers détaillés (voir A/65/761, par. 434);

c) Un emploi de temporaire [agent des services généraux (Autres classes)], pour un assistant informaticien qui sera chargé de continuer de prêter assistance à l'équipe chargée du traitement des données financières du Système intégré de gestion (SIG) (voir A/65/761, par. 435);

Division du financement des opérations de maintien de la paix (2 emplois de temporaire)

Deux emplois de temporaire (P-3) pour des fonctionnaires des finances et du budget qui continueront d'apporter un appui à la MINUT et à la MINURCAT (voir A/65/761, par. 437).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général tendant à maintenir les 13 emplois de temporaire susvisés.

Nouveaux emplois de temporaires

176. Au sein de l'Équipe du projet IPSAS, le Secrétaire général propose de rétablir quatre emplois de temporaire liés aux normes IPSAS (2 P-4 et 2 P-3) qui n'avaient pas été maintenus en 2010/11, et dont les titulaires seront chargés de faciliter l'adoption de méthodes de comptabilisation et d'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix, en respectant l'échéance de 2014 pour la mise en œuvre desdites normes. Les emplois ci-après sont proposés :

a) Un emploi de temporaire (P-4) pour un spécialiste des normes IPSAS qui sera chargé, notamment, d'élaborer et d'exécuter un plan de formation pour les opérations de maintien de la paix, de renforcer, à l'aide d'études de cas et d'exemples relevés au Secrétariat, 11 modules de formation dirigée élaborés pour l'ensemble du système des Nations Unies, de mettre en place des modules de formation dirigée, et de s'occuper de diverses politiques et consignes concernant les normes IPSAS (voir A/65/761, par. 426);

b) Un emploi de temporaire (P-4) pour un spécialiste des normes IPSAS, qui aidera à préparer les données concernant les soldes des immobilisations corporelles des opérations de maintien de la paix et veillera à l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS pour les actifs corporels et les stocks. L'intéressé collaborera avec les consultants pour déterminer les principes d'action et élaborer un plan détaillé pour l'exécution de ce sous-projet (voir A/65/761, par. 427);

c) Un emploi de temporaire (P-3) pour un spécialiste des normes IPSAS qui sera chargé d'étudier les pratiques de référence à utiliser pour définir l'articulation des tâches et des procédures et instructions détaillées concernant l'application de méthodes comptables et l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS (voir A/65/761, par. 428);

d) Un emploi de temporaire (P-3) pour spécialiste des normes IPSAS qui sera chargé d'aider à configurer le progiciel de gestion intégré et à élaborer un plan de comptes, en veillant à ce que les modalités techniques requises pour l'élaboration des états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix soient prises en compte dans la conception du progiciel (voir A/65/761, par. 429).

Tout en constatant la nécessité d'accomplir un travail préparatoire considérable en vue du passage aux normes IPSAS, le Comité consultatif estime qu'il faudra repenser la hiérarchisation des activités et mobiliser les ressources existantes pour répondre aux besoins nés de ce travail. Il recommande d'approuver les emplois de temporaire (1 P-4 et 2 P-3) proposés pour l'Équipe du projet IPSAS, et d'utiliser les ressources existantes pour exécuter les tâches attachées au deuxième emploi de temporaire de la classe P-4.

Consultants

177. L'augmentation de 2 491 900 dollars au titre des consultants porterait à 3 529 000 dollars le montant total proposé, soit :

a) Un montant de 1,2 million de dollars au titre des consultants, qui s'acquitteront des tâches suivantes : i) valider, examiner et élaborer les politiques et procédures IPSAS; ii) établir noir sur blanc la stratégie de mise en œuvre des normes IPSAS et d'utilisation d'interfaces temporaires; et iii) examiner les demandes d'états financiers établis conformément aux normes IPSAS pour que l'ensemble des conditions nécessaires à la production d'états financiers des opérations de maintien de la paix conformes aux normes IPSAS soient communiquées à l'équipe chargée du projet de progiciel de gestion intégré (voir A/65/761, par. 440);

b) Un montant de 1,79 millions de dollars pour recruter 9 consultants pendant 12 mois, dont 177 300 dollars serviront à financer les déplacements qui seront effectués pour faciliter la préparation de données dans le cadre de l'établissement conformément aux normes IPSAS des soldes d'ouverture relatifs aux immobilisations corporelles et aux stocks (voir A/65/761, par. 441);

c) Un montant de 148 600 dollars pour financer la constitution d'un dossier sur la conversion détaillée des soldes répondant aux normes comptables du système des Nations Unies selon les spécifications du progiciel de gestion intégré (voir A/65/761, par. 442);

d) Un montant de 403 500 dollars pour recruter 2 consultants pendant 12 mois, dont 18 000 dollars pour financer les voyages, afin de faciliter l'organisation de stages de formation dirigée et de tenir à jour des modules de formation assistée par ordinateur (voir A/65/761, par. 443).

Constatant l'augmentation du nombre des emplois de temporaire recommandée ci-dessus, le Comité consultatif estime que certaines des tâches correspondantes

pourraient être accomplies avec les ressources disponibles. Il recommande en conséquence de ramener de 9 à 7 le nombre de consultants recrutés pour faciliter la préparation des données nécessaires à l'établissement conformément aux normes IPSAS des soldes d'ouverture relatifs aux immobilisations corporelles et aux stocks.

Informatique

178. Le montant total prévu au titre de l'informatique s'élève à 921 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 147 700 dollars (19,1 %) par rapport au montant alloué pour 2010/11. Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation est liée à la mise à niveau standard du système de gestion de trésorerie et du système de contrôle intégré du traitement des opérations), notamment; à la maintenance des systèmes informatiques utilisés par la Trésorerie (système de contrôle intégré du traitement des opérations, logiciel Sybase et l'interface SWIFT), conformément à l'accord de prestation de services passé avec le Bureau des technologies de l'information et des communications, et à l'achat de l'application de gestion du risque de portefeuille Bloomberg Asset and Investment Manager. **Le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général.**

iii) Bureau de la gestion des ressources humaines

179. Les ressources proposées par le Secrétaire général pour le Bureau de la gestion des ressources humaines s'élèvent à 11 796 100 dollars, soit une augmentation de 305 600 dollars (2,7 %), par rapport au montant de 11 490 500 dollars alloué pour l'exercice 2010/11. L'augmentation s'explique par les besoins supplémentaires en matière d'informatique que nécessite la poursuite de la mise en œuvre du système de gestion des aptitudes et d'Inspira, l'outil électronique sur lequel il repose; elle est compensée en partie par des réductions dans toutes les autres catégories de dépenses.

Système de gestion des aptitudes

180. Le Comité consultatif rappelle que le système de gestion des aptitudes Inspira a été mis en place le 1^{er} mars 2010 et qu'il devait être déployé progressivement, module par module, au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans certaines missions. À l'époque, il était prévu que les modules sur le recrutement, l'apprentissage et le suivi du comportement professionnel seraient pleinement opérationnels en avril 2011 (voir A/64/753, par. 132).

181. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 498 de son rapport (A/65/761), le déploiement d'Inspira a commencé en avril 2010 par le lancement du module Effectifs initial (pour l'affichage des postes au Siège) et du système pilote e-Performance. Depuis, plus de 1 100 emplois y ont été affichés, plus de 140 000 personnes s'y sont inscrites à l'extérieur et plus de 120 000 demandes ont été présentées. Cependant, le Secrétaire général indique également, dans son rapport, qu'à la lumière des difficultés éprouvées par les utilisateurs d'Inspira, le Bureau de la gestion des ressources humaines a dû concentrer ses ressources pour 2010/11 sur la stabilisation et l'amélioration des modules existants avant d'en déployer de nouveaux (pour l'affichage des vacances de postes hors Siège, la version complète du système pilote e-Performance et le module d'apprentissage en ligne), ce qui signifie que les délais de mise en service ont dû être repoussés.

182. Après s'être renseigné, le Comité consultatif a appris que les utilisateurs reprochaient principalement à Inspira de manquer de clarté en ce qui concerne les politiques et les processus, et de ne pas être d'un maniement aisé, se plaignant par ailleurs de ne pas avoir bénéficié d'une formation et d'orientations adéquates. Le Comité a en outre été informé que les efforts entrepris pour stabiliser le système devaient être achevés fin 2011, et qu'à ce stade les ressources seraient recentrées sur la mise au point et le lancement des modules restants. Comme indiqué plus haut, les incidences budgétaires du retard pris par la mise en œuvre d'Inspira représentent principalement les ressources supplémentaires demandées à la rubrique Informatique pour financer des services contractuels (voir aussi les paragraphes 191 et 192 ci-dessous).

183. Le Comité consultatif reconnaît que le lancement d'Inspira, un nouveau système conçu pour assister environ 44 000 fonctionnaires au Siège et sur le terrain, est un projet complexe couvrant de nombreuses opérations de gestion des aptitudes et exigeant de transférer avec succès les données extraites des systèmes existants, d'effectuer un travail de configuration important, de procéder à des essais techniques et des essais d'usage, de maîtriser les problèmes de raccordement, de suivre l'évolution des politiques applicables et de mener une action de formation et de communication à grande échelle. Cependant, au vu des difficultés éprouvées par les utilisateurs, le Comité a le sentiment que la planification et le travail préparatoire entrepris par le Bureau de la gestion des ressources humaines avant le lancement du système étaient insuffisants. Il demande instamment au Secrétaire général de faire en sorte que les carences relevées soient rectifiées le plus vite possible et de fournir à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, des informations actualisées sur les progrès réalisés, ainsi que sur les enseignements retenus.

184. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les dispositions de la résolution 65/247 de l'Assemblée générale par lesquelles l'Assemblée demandait au Secrétaire général d'assurer le bon déroulement de la mise en service du système Inspira, afin que les postes vacants dans les missions soient pourvus sans plus tarder. Il ne doute pas que le Bureau de la gestion des ressources humaines prendra toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le retard de la mise en service des modules restants, en particulier du module relatif à l'affichage des emplois hors Siège, n'ait pas d'incidence néfaste sur la capacité de l'Organisation à gérer les ressources humaines sur le terrain.

Autres objets de dépenses

185. Les crédits demandés pour le Bureau des ressources humaines au titre des dépenses autres que les postes s'élèvent à 5 112 600 dollars, soit une augmentation de 289 600 dollars (6 %) par rapport au montant de 4 823 000 dollars alloué pour l'exercice précédent. La variation s'explique par l'augmentation de 557 000 dollars (39,6 %) prévue à la rubrique Informatique pour financer les services contractuels supplémentaires exigés par la mise en place du système Inspira; elle est compensée en partie par une réduction des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (baisse de 218 100 dollars, soit 8,3 %), des consultants (baisse de 10 000 dollars, soit 5,9 %), des voyages (baisse de 31 500 dollars, soit 8,2 %) et des fournitures, services et matériel divers (baisse de 39 200 dollars, soit 17,3 %).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

186. Le montant proposé de 2 419 800 dollars permettrait de reconduire 19 emplois de temporaire pour 12 mois et 1 autre pour 6 mois, et d'en créer 1 nouveau, tous devant être inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

187. Il est proposé de reconduire les emplois suivants :

Section du droit administratif du Service des politiques en matière de ressources humaines (2 emplois) :

Deux emplois de juristes (1 P-3 et 1 P-2) pour résorber l'arriéré des affaires disciplinaires et des recours correspondants ayant trait au personnel des missions, les dossiers ayant été transférés des anciens comités paritaires de discipline (voir A/65/761, par. 465 et 466) au Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Comité consultatif a appris que les moyens de la Section avaient été renforcés par l'attribution d'un poste P-3 financé dans le cadre du pouvoir discrétionnaire limité accordé au Secrétaire général en matière de dépenses. Cependant, les fonctions attachées à ce poste portent exclusivement sur des affaires ne relevant pas du maintien de la paix, conformément aux principes régissant les utilisations du pouvoir discrétionnaire (voir la résolution 60/283 de l'Assemblée générale). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

Section de l'aide à l'organisation des carrières et du suivi des résultats de la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines (3 emplois) :

a) Un emploi de spécialiste des ressources humaines (P-3), dont le titulaire a pour mission d'assurer la mise en place sans accroc d'une version renforcée du système de gestion de la performance et de perfectionnement, y compris de l'outil e-Performance, et de mettre en œuvre la formation obligatoire au suivi des performances professionnelles auprès de 8 000 responsables et superviseurs sur le terrain. L'intéressé continuerait à servir de référent pour le Département de l'appui aux missions et les missions elles-mêmes sur tous les aspects de la formation à la gestion de la performance (voir A/65/761, par. 469);

b) Un emploi de spécialiste des ressources humaines (P-3), dont le titulaire continuerait à servir de référent pour les membres du personnel des missions appelés à participer à la deuxième phase de l'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux (VINE II). Les estimations du Secrétaire général font espérer qu'au cours de l'exercice 2011/12, le nombre de ces participants sera en augmentation de 30 % (voir A/65/761, par. 470);

c) Un emploi d'assistant chargé des ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire seconderait le spécialiste des ressources humaines chargé de la deuxième phase de l'Initiative pour tout ce qui concerne les modalités de candidature et de sélection (voir A/65/761, par. 470).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général. En ce qui concerne la formation obligatoire au suivi des performances professionnelles que doivent suivre les responsables et les superviseurs sur le terrain, il souhaite que, dans les projets de budget futurs, les coûts de cette

activité soient indiqués plus clairement et mieux différenciés de ceux d'activités semblables financées au moyen du budget ordinaire.

Section de l'informatique ressources humaines (14 emplois) :

a) Un emploi P-4 d'administrateur du projet d'entrepôt de données dont le titulaire continuerait à s'occuper de la mise en œuvre générale de ce projet, lequel consiste à mettre au point un entrepôt entièrement intégré et automatisé qui permette aux utilisateurs de se référer à une source unique et fiable lorsqu'ils ont à établir des rapports analytiques, transactionnels ou stratégiques (voir A/65/761, par. 473 et 474);

b) Un emploi d'agent des services généraux (Autres classes) pour un technicien du Service d'assistance aux utilisateurs du Système intégré de gestion (SIG) qui continuerait de répondre aux demandes d'aide à l'utilisation du SIG, dont plus de 25 % concernent les missions (voir A/65/761, par. 475 et 476);

c) Un emploi de P-4 de chef du Centre d'assistance Inspira à Bangkok, qui continuerait de superviser la prestation de services essentiels, notamment la maintenance et le dépannage du système Inspira; la résolution des problèmes liés à son utilisation dans le cadre de soutien technique de premier et de deuxième niveaux, et la transmission des demandes de soutien de troisième niveau à des tiers; l'élaboration d'accords sur l'exploitation du système Inspira avec des tiers; les mises à niveau périodiques; enfin le suivi, avec compte rendu de la capacité disponible du système (voir A/65/761, par. 479);

d) Un emploi P-3 pour un technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation qui continuerait d'assurer la maintenance et le dépannage du logiciel Inspira en situation réelle (voir A/65/761, par. 481);

e) Un emploi P-2 pour un spécialiste adjoint du soutien logiciel qui continuerait d'assurer le soutien logiciel du système Inspira, notamment la configuration, l'établissement des rapports, les mises à niveau, la gestion des utilisateurs et la définition des flux de travail (voir A/65/761, par. 482);

f) Un emploi d'agent des services généraux (Autres classes) pour un administrateur de bases de données, qui continuerait d'assurer la disponibilité, la sauvegarde et la restauration des données, et de régler les problèmes éventuels (voir A/65/761, par. 483);

g) Un emploi d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif, qui continuerait d'aider le Chef du Centre d'assistance à s'acquitter des tâches administratives (voir A/65/761, par. 484);

h) Sept emplois de superviseur du Service d'assistance aux usagers [1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 6 agents des services généraux (Autres classes)] qui continueraient de fournir un soutien de premier niveau depuis le site extérieur de Bangkok, l'agent de première classe assurant l'encadrement (voir A/65/761, par. 485).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations (1 emploi pour 6 mois) :

Un emploi P-4 de spécialiste des ressources humaines pour une période de six mois, dont le titulaire continuerait d'appuyer la mise en œuvre du système Inspira dans les opérations de maintien de la paix, et de coordonner le recrutement par les missions des lauréats des concours nationaux (voir A/65/761, par. 486 et 487). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

188. Au sein de la Section de l'informatique ressources humaines, le Secrétaire général propose également de créer un emploi de temporaire (P-4) pour le Chef du Service d'assistance à l'utilisation du système Inspira, qui serait affecté au Centre d'assistance Inspira de Bangkok et financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le titulaire de cet emploi aurait pour fonction de gérer les activités de soutien de premier niveau et de programmer l'élaboration et la maintenance des nouveaux éléments et des améliorations du système Inspira, ainsi que les services d'appui s'y rapportant. Le Secrétaire général propose de supprimer l'emploi de temporaire de classe la P-3 occupé par un analyste du portail d'information sur les carrières, en contrepartie de la création de cet emploi de la classe P-4 pour le Chef du Service d'assistance (voir A/65/761, par. 480). **Le Comité consultatif admet qu'il faut des moyens supplémentaires pour gérer la mise en place et la stabilisation du système Inspira, en particulier pour répondre aux demandes de soutien émanant des usagers. Il faudrait cependant que le renforcement des capacités n'ait pas d'incidence sur les coûts, ce qui suppose de créer le nouvel emploi de temporaire à la même classe que celui dont la suppression est proposée, c'est-à-dire P-3. Le Comité recommande donc d'approuver le financement, au moyen du crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'un emploi de la classe P-3 pour le Chef du Service d'assistance Inspira.**

Consultants

189. Comme indiqué aux paragraphes 489 à 491 du rapport du Secrétaire général, le coût total des services de consultants dont le Bureau de la gestion des ressources humaines aura besoin est estimé à 159 000 dollars, soit une diminution de 10 000 dollars (5,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2010/11. Sur cette somme, 144 000 dollars serviraient à s'assurer pendant 12 mois le concours de consultants pour la mise au point de l'entrepôt de données sur lequel reposera la gestion de l'information relative aux ressources humaines. Ce concours consistera à élaborer le cadre technique de l'intégration de l'entrepôt de données à d'autres systèmes informatiques tels qu'Inspira, le SGI, Galaxy et Nucleus. Les 15 000 dollars restants financeraient les services, pendant un mois, d'un psychologue ou d'autre spécialiste de la question, qui aurait pour tâche de mettre au point un programme de formation visant à renforcer la capacité d'adaptation des fonctionnaires se préparant à partir en mission, ou déjà affectés à une mission, et des membres de leur famille qui ne les accompagnent pas. Le consultant faciliterait la formation initiale des formateurs, qui poursuivraient ensuite la mise en œuvre du programme.

190. Au paragraphe 187 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé d'approuver la reconduction du crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer un emploi de la classe P-4 occupé par l'Administrateur du projet d'entrepôt de données. **Le Comité estime que toute capacité technique supplémentaire exigée par la mise au point de l'entrepôt de données devrait être fournie en interne par le Bureau des technologies de l'information et des communications. Il se prononce donc contre l'affectation de 144 000 dollars au financement de services de consultants pour le projet d'entrepôt de données.**

Informatique

191. Le montant prévu à la rubrique Informatique (1 963 800 dollars) représente une augmentation de 557 000 dollars (39,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Selon le Secrétaire général, il permettrait de financer le coût du logiciel exclusif (PeopleSoft) utilisé pour Inspira (84 500 dollars), les contrats d'assistance technique, les frais annuels de maintenance et de licence pour le logiciel PeopleSoft, ainsi que le dispositif de reprise après sinistre pour la gestion des aptitudes (1 879 300 dollars).

192. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 498 de son rapport, il faudrait 526 500 dollars pour s'assurer les services contractuels supplémentaires nécessaires en raison des retards pris par la mise en place de nouveaux modules d'Inspira (voir le paragraphe 181 ci-dessus). Cette somme, qui représente le coût des services pendant 6 mois d'un agent chargé de diriger les opérations et pendant 12 mois d'un spécialiste de la gestion des données et d'un administrateur de projet, permettrait d'assurer la mise au point de ces modules supplémentaires ainsi que la maintenance des modules déjà en service et l'appui y afférant. Elle servirait aussi à financer le transfert de données à partir des systèmes existants (tels que Galaxy et Nucleus) et l'établissement des rapports voulus, ainsi que les services nécessaires aux différents stades du projet (définition des besoins, mise au point, essais techniques et essais d'usage, formation et déploiement). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

iv) Bureau des services centraux d'appui

193. Le montant total des ressources demandées pour le Bureau des services centraux d'appui s'élève à 15 144 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 221 300 dollars (soit 1,5 %) par rapport au montant alloué pour 2010/11. Cette augmentation s'explique par l'effet conjugué de besoins accrus en personnel temporaire (autre que pour les réunions) (542 500 dollars) d'une part, et en consultants (461 500 dollars) d'autre part; elle est cependant compensée par des besoins moindres au titre des postes (353 400 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (425 900 dollars).

Autres objets de dépense

194. Le montant demandé au titre des autres objets de dépense pour le Bureau des services centraux d'appui s'élève à 3 880 400 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 574 700 dollars (soit 17,4 %) par rapport au financement prévu pour 2010/11, qui résulte des besoins accrus en personnel temporaire (autre que pour les réunions) (542 500 dollars, soit 46 %) liés à la création proposée de quatre postes de temporaire et à la nécessité d'engager des consultants (461 500 dollars,

soit environ 560 %). Cette augmentation est néanmoins compensée par des besoins plus modestes au titre des fournitures, services et matériel divers (425 900 dollars).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

195. Le montant de 1 722 400 dollars demandé permettrait de financer le maintien de neuf postes, ainsi que la création de 4 nouveaux postes. Il est proposé de reconduire les postes suivants :

a) Un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Sous-Secrétaire général, dont le titulaire continuera de contribuer au contrôle et au suivi de l'usage qui est fait de la délégation de pouvoirs (voir A/65/761, par. 509 à 511).

b) Trois postes d'assistant aux achats [agents des services généraux (Autres classes)] au sein de l'Équipe chargée de l'agrément et de la gestion des fournisseurs, dont les titulaires continueront d'examiner les dossiers des fournisseurs, ainsi que de procéder au nettoyage et à la saisie des données dans le système intégré de gestion en vue de la migration vers le système de progiciel de gestion intégré (voir A/65/761, par. 514);

c) Un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) au sein de l'Équipe Véhicules de la Section des achats (maintien de la paix), dont le titulaire continuera de contribuer à l'établissement de nouveaux contrats-cadres, d'assurer la gestion des contrats en vigueur et de traiter les demandes d'achats de véhicules (voir A/65/761, par. 515);

d) Un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) au sein de l'Équipe d'appui Génie de la Section des achats (maintien de la paix), dont le titulaire gèrera sept contrats-cadres globaux portant sur le traitement des eaux, d'une valeur estimative de 120 millions de dollars (voir A/65/761, par. 516);

e) Un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) au sein de l'Équipe des mouvements stratégiques de la Section de la logistique et des transports, dont le titulaire traitera les demandes d'achats relatives au transport maritime et aérien – demandes qui devraient augmenter de 20 % en raison de la restructuration de la MONUSCO, du soutien accru qu'il est prévu d'apporter à l'AMISOM et des besoins renforcés de la MINUAD (voir A/65/761, par. 519);

f) Un poste de spécialiste de la planification des locaux (P-3) au sein du Service de la gestion des installations de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, dont le titulaire sera chargé de la planification des locaux, ainsi que des questions de gestion de projets dans le cadre des activités d'appui aux opérations de maintien de la paix (voir A/65/761, par. 523);

g) Un poste de spécialiste adjoint de la gestion de l'information (P-2) au sein de la Section des archives et de la gestion des dossiers de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, dont le titulaire sera chargé de traiter, répertorier et mettre à disposition, à l'intention des missions de maintien de la paix, les dossiers qui lui seront transmis (voir A/65/761, par. 525).

Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général visant à reconduire les neuf emplois de temporaire susmentionnés.

Nouveaux postes

196. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) au sein de l'Équipe chargée de l'agrément et de la gestion des fournisseurs de la Division des achats, dont le titulaire serait chargé de traiter les demandes de fournisseurs nécessitant un examen approfondi (voir A/65/761, par. 513). D'après les informations fournies au paragraphe 512 du budget, le Comité consultatif note que le nombre de demandes d'agrément en cours de traitement, qui était d'environ 1 000 le 1^{er} janvier 2009, s'établissait à plus de 2 500 en décembre 2010. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général. Il compte que ces capacités supplémentaires permettront de rattraper le retard dans le traitement des demandes en instance.**

197. Pour renforcer les capacités de l'Équipe d'approvisionnement (missions) de la Section des achats (maintien de la paix), il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3); la charge de travail de l'Équipe devrait en effet augmenter au cours du prochain exercice budgétaire, étant donné qu'il faudra remplacer certains contrats en vigueur pour les rations alimentaires, et publier 12 nouvelles demandes de soumissions. Le titulaire de ce poste serait aussi chargé d'examiner les initiatives d'achat lancées par les missions de maintien de la paix et d'aider le personnel chargé des achats à résoudre les questions d'ordre contractuel et à gérer plus efficacement les opérations d'achats de rations alimentaires auprès de fournisseurs locaux; il devra également examiner les demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux (voir A/65/761, par. 518). **Le Comité recommande d'approuver la création d'un nouveau poste à la classe P-3 pour renforcer l'Équipe d'approvisionnement (missions). Il compte que ces capacités supplémentaires permettront d'apporter des améliorations aux procédures de passation des marchés.**

198. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé des achats au sein de l'Équipe d'appui TIC de la Section des achats (hors missions et informatique). Le titulaire de ce poste serait chargé de gérer les demandes de soumissions pour des marchés concernant des systèmes haute fréquence de radiotransmission et de transmission hyperfréquence, et de prêter assistance à l'équipe d'appui (voir A/65/761, par. 521 et 522). **Compte tenu de la capacité actuelle de la Section des achats (hors missions et informatique), le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général.**

199. Il est proposé de créer 1 poste d'assistant à la gestion des dossiers [agent des services généraux (Autres classes)] au sein de la Section des archives et de la gestion des dossiers de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, dont le titulaire serait chargé de traiter, répertorier et mettre à disposition, à l'intention des missions de maintien de la paix, les dossiers transférés à la Section (voir A/65/761, par. 526). **Le Comité consultatif recommande que ce poste d'assistant à la gestion des dossiers soit financé au moyen des ressources existantes.**

Consultants

200. Les crédits demandés pour les consultants s'élèvent à 544 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 461 500 dollars (soit 560 %) par rapport au montant de 82 500 dollars alloué en 2010/11. Les besoins en consultants sont récapitulés au paragraphe 528 du rapport du Secrétaire général (A/65/761). Le Comité consultatif note que d'après ce qu'il est indiqué au paragraphe 537 de ce rapport, la variation s'explique en partie par le fait que les prévisions de dépenses pour les services d'archivage et de catalogage à la Section des archives et de la gestion des dossiers ont été transférées de la rubrique Fournitures, services et matériel divers, dont 250 000 dollars pour le maintien du financement des services nécessaires au catalogage et à la numérisation des archives, ainsi qu'à la conservation sous forme numérique des documents des opérations de maintien de la paix entreposés dans des locaux commerciaux (voir A/65/761, par. 529), et 14 000 dollars pour le maintien des services d'un consultant, qui participe au traitement des dossiers des opérations de maintien de la paix transférés à la Section des archives (voir A/65/761, par. 530). Les nouveaux crédits demandés pour les services de consultants (voir A/65/761, par. 531 à 535) découlent principalement de la révision des contrats liés aux technologies de l'information et des communications à l'appui des missions hors Siège (178 000 dollars), et d'un certain nombre de services de consultants de plus petite envergure, notamment l'engagement de deux consultants de l'Association du transport aérien international pour des formations sur l'affrètement aérien (40 000 dollars); la révision du manuel des achats pour y intégrer les changements résultant de la mise en place du progiciel de gestion intégré (30 000 dollars); l'engagement d'un spécialiste des rations alimentaires chargé de donner des conseils concernant la négociation des prix (12 000 dollars).

201. Le Comité consultatif estime que certaines activités envisagées pourraient être menées en interne, avec la participation d'experts et de consultants externes qui donneraient leur opinion sur les pratiques optimales et feraient part de leur expérience directe dans certains domaines. Il recommande donc que le montant des crédits demandés pour les consultants soit réduit de 10 %.

d) Bureau des services de contrôle interne

202. Les ressources du compte d'appui qu'il est proposé de consacrer au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2011/12, d'un montant de 26 073 700 dollars, font apparaître une augmentation de 1 062 100 dollars (ou 4,2 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2010/11. Cette hausse tient aux ressources supplémentaires demandées au titre des postes (439 600 dollars) et des autres objets de dépense (622 500 dollars).

203. Le Comité consultatif note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a examiné le plan de travail du Bureau des services de contrôle interne et son projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, conformément aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe). Le 22 mars 2011, le Comité consultatif a tenu une réunion avec le Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit avec qui il a échangé des vues sur les observations et recommandations de ce dernier concernant le BSCI, qui figurent dans son rapport (A/65/734).

204. Le Comité consultatif rappelle que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit avait précédemment signalé que le fait que le BSCI, pour planifier ses travaux, tenait compte exclusivement des risques inhérents, conduisait à un excès de prudence dans l'estimation du niveau de risques existant dans une organisation. Il avait recommandé de procéder à une évaluation systématique du risque résiduel pour mieux déterminer le niveau global de ressources dont avait besoin le BSCI et mieux cibler les audits, dans la limite des ressources disponibles. Dans son rapport de l'an dernier, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a pris acte des efforts engagés pour modifier le dispositif d'appréciation des risques afin de prendre en compte le risque résiduel (voir A/64/652, par. 17 et 18). Dans un récent rapport, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit note que le BSCI a entrepris un audit des principaux contrôles existants afin de faciliter l'appréciation du risque résiduel (A/65/734, par. 18). Le Comité consultatif note toutefois que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a recommandé que, pour éviter toute confusion chez les principaux intéressés, le BSCI et l'administration se concertent de façon à aligner le processus de planification des activités d'audit axées sur les risques du BSCI sur le cadre de référence de la gestion des risques élaboré par l'Administration.

205. Le Comité consultatif se félicite des progrès observés dans la mise en application des recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, plus particulièrement du changement apporté à la procédure de planification des audits pour 2010/11, au niveau des hypothèses de planification et de l'estimation des besoins du BSCI, et de la concertation avec l'administration au début et à la fin du processus de planification. Le Comité encourage également le BSCI à continuer de tenir des réunions annuelles de planification des travaux avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, en plus des activités de coordination et de coopération menées habituellement par les organes de contrôle.

Postes

206. Le montant des ressources proposées au titre des postes, soit 15 000 600 dollars (en augmentation de 439 600 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2010/11), est destiné à financer au total 98 postes reconduits financés au moyen du compte d'appui. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts salariaux standard des différentes missions appliqués à 73 postes existant sur le terrain, qui est en partie compensée par la suppression de quatre postes (voir par. 207 ci-dessous) et la baisse des coûts salariaux standard appliqués à 25 postes existants du Siège.

Division de l'audit interne et postes d'auditeur résident

207. Les effectifs actuellement imputés au budget du compte d'appui comptent au total 93 postes, dont 18 à New York [1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3 et 4 agents des services généraux (Autres classes)] et 75 postes d'auditeur résident (10 P-5, 25 P-4, 19 P-3, 16 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) dans les missions de maintien de la paix. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général indique que le Bureau des auditeurs résidents de la MINURCAT, dont le mandat a expiré le 31 décembre 2010, comprenait 4 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) qui n'ont plus de raison d'être. En outre, le Bureau des auditeurs résidents de la MINUK, qu'il est proposé de fermer

en raison de la réduction des activités de la Mission, et dont les tâches devraient être assurées à New York sur la base de l'évaluation des risques, comprend 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Compte tenu de ce qui précède, les modifications proposées au tableau d'effectifs de la Division de l'audit interne pour l'exercice 2011/12 portent sur la suppression de 4 postes, soit 3 postes de la MINURCAT (1 auditeur résident de la classe P-4, 1 auditeur résident de la classe P-3 et 1 assistant d'audit agent du Service mobile) et 1 poste de la MINUK (assistant d'audit agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/65/671, par. 552 et 553).

208. Il est proposé que trois postes, à savoir le poste P-5 d'auditeur résident en chef de la MINURCAT, le poste P-4 d'auditeur résident de la MINUK et un poste d'assistant d'audit (agent du Service mobile) de la MONUSCO soient transférés au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), pour assurer la supervision de l'exécution du programme de travail d'audit au Centre de services régional et au Centre mondial de services de Brindisi (Italie), en s'occupant essentiellement d'élaborer et de mettre en pratique le concept de centre de services ainsi que des mécanismes de contrôle conçus spécialement pour la gestion de centres de ce genre (A/65/761, par. 553 à 555). Le Comité consultatif a été informé que le nombre de postes proposé avait été calculé en fonction de l'évaluation des risques et qu'il était considéré comme approprié aux fonctions à exercer. Il était également calculé de manière à ce que le Centre puisse être pleinement opérationnel, en s'appuyant sur une bonne compréhension des tâches correspondantes et des liens entre les centres de services régionaux et mondiaux, à mesure de l'évolution du concept.

209. Dans son rapport, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit constate une amélioration notable des hypothèses de planification et des estimations utilisées pour le calcul des jours de disponibilité par auditeur (voir A/65/734, par. 14). Le nombre de jours de disponibilité a augmenté pour toutes les catégories de personnel. Le Comité note que dans son plan de travail pour les audits, le BSCI énumérait les missions prévues par ordre de priorité et y ajoutait une estimation du nombre de jours requis pour la réalisation de chaque audit. Sur cette base, disposant de capacités suffisantes pour exécuter le plan de travail proposé, le BSCI a décidé de proposer la suppression de 4 des postes mentionnés au paragraphe 207 ci-dessus, de transférer les 3 postes mentionnés au paragraphe 208 ci-dessus, et de réaffecter 1 poste d'audit (voir par. 211 ci-dessous).

210. Pour les raisons signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/761) et compte tenu des observations formulées par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit au paragraphe 20 de son rapport (A/65/734), le Comité consultatif recommande que soient acceptés les changements proposés au tableau d'effectifs de la Division de l'audit interne, à savoir la suppression des 4 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et le transfert des 3 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 agent du Service mobile) au Bureau des auditeurs résidents à Entebbe, qui sont expliqués respectivement aux paragraphes 207 et 208 ci-dessus.

Division de l'inspection et de l'évaluation

211. Il est proposé de réaffecter à la Division de l'inspection et de l'évaluation un poste P-5 d'auditeur résident en chef provenant de la MINUK (voir par. 207 ci-

dessus). Le Comité consultatif note que cette réaffectation vise à renforcer les capacités de la Division, qui dispose actuellement de deux postes (P-4) financés au moyen du compte d'appui, lui permettant de conduire deux évaluations complètes d'opérations de maintien de la paix par an. Il est indiqué qu'au cours de l'exercice 2010/11, la Division a mené une évaluation des programmes de la MINUS et une évaluation thématique de la coopération des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions avec les organisations régionales. La réaffectation de ce poste permettrait donc à la Division de conduire une inspection supplémentaire dans une zone de risque importante, pour un total de trois grandes évaluations par an. **Le Comité consultatif estime, comme le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, que du fait de leur nature approfondie, les évaluations du BSCI ajoutent de la valeur à la gestion du programme de maintien de la paix par l'Organisation, et il recommande que la réaffectation du poste P-5 destinée à renforcer la capacité de la Division de l'inspection et de l'évaluation soit approuvée.**

Division des enquêtes

212. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 63/287, l'Assemblée générale a décidé de ne pas créer la structure proposée par le BSCI, qui reposait sur la création de centres régionaux, mais plutôt de lancer, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012, un projet pilote financé au moyen du budget du compte d'appui, fondé sur une nouvelle répartition des postes et des crédits budgétaires correspondants, dans une structure conjuguant des centres d'investigation basés à Nairobi, Vienne et New York et l'affectation d'enquêteurs résidents dans sept missions de maintien de la paix. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport préliminaire sur l'état d'avancement du projet pilote durant la reprise de sa soixante-cinquième session. Le Comité des commissaires aux comptes a été prié de mener un audit de l'exécution du projet pilote, sans préjudice du rôle du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, et de faire rapport à l'Assemblée à la reprise de sa soixante-cinquième session. Le Comité note que le Secrétaire général a rendu son rapport préliminaire (A/65/765). Les conclusions et observations du Comité des commissaires aux comptes figurent dans son rapport sur le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II).

213. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a estimé que la structure fondée sur les centres régionaux offrait des avantages en termes de coût-efficacité, compte tenu de la diminution du volume des affaires signalées, mais a souligné que certains risques, comme celui de voir la qualité des enquêtes s'en ressentir, devraient être réduits pour que la structure puisse fonctionner correctement. Le Comité des commissaires aux comptes a noté par exemple que les enquêteurs régionaux seraient amenés à se rendre dans des endroits où ils ne disposeraient pas de l'appui du service administratif ni des services de traduction auxquels les auditeurs résidents ont ordinairement accès, et qu'ils pourraient aussi moins bien connaître la dynamique informelle propre à telle ou telle mission, ce qui risquait d'avoir une incidence sur la collecte de renseignements. Le Comité des commissaires aux comptes a aussi signalé qu'il manquait d'éléments d'information pour parvenir à une conclusion quant à la meilleure répartition des enquêteurs, et il a recommandé que le BSCI se dote d'urgence de données de référence et de critères pour l'évaluation du projet pilote, ainsi que d'un mécanisme

qui lui permette de recueillir les données nécessaires. Le Comité consultatif a fait référence à l'examen mené par le Comité des commissaires aux comptes et formulé des observations à cet égard dans son rapport correspondant (A/65/782, par. 29 à 31).

214. Dans son rapport préliminaire sur l'exécution du projet pilote (A/65/765), le BSCI a indiqué que les premiers résultats faisaient apparaître que les ressources n'avaient pas été réparties de façon efficace. Il semble toutefois que l'affectation d'enquêteurs dans les missions de maintien de la paix présente des avantages, dans la mesure où leur présence permet de signaler plus facilement des actes répréhensibles et accroît la productivité des enquêteurs. Le rapport indique que des données sont en train d'être collectées de façon à disposer de meilleures indications pour planifier à l'avenir le niveau, le coût et la localisation géographique des déploiements. Il faudra cependant ajuster ces calculs pour tenir compte de l'expérience acquise dans le cadre du projet et d'une évaluation de l'exposition au risque. Le Comité consultatif prend note des informations qui devront figurer dans le rapport détaillé qui sera présenté en même temps que le budget du compte d'appui pour l'exercice 2012/13, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, qui sont détaillées au paragraphe 28 du rapport préliminaire. Le Comité note par ailleurs que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront prises en considération. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport préliminaire du BSCI sur l'exécution du projet pilote.**

215. Le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance des postes financés au moyen du compte d'appui au sein de la Division des investigations avait baissé d'une moyenne de 46 % à la fin 2009 à 33 % en 2010. On lui a également fait savoir que le BSCI et le Bureau de la gestion des ressources humaines étaient en train de se concerter pour trouver comment améliorer encore les taux de vacance et discutaient également de nouveaux moyens de recruter en nombre et de créer des listes de candidats qualifiés. **Le Comité consultatif a déjà fait part de préoccupations sur ce sujet dans le passé et il souligne à nouveau qu'il importe d'accélérer le processus de recrutement afin de résoudre le problème des vacances de poste.**

Objets de dépense autres que les postes

216. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 11 073 100 dollars, fait apparaître une augmentation de 622 500 dollars, liée principalement aux crédits supplémentaires requis pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (469 500 dollars) et les voyages (238 500 dollars), et partiellement compensée par une baisse des crédits nécessaires au titre des technologies de l'information (153 100 dollars).

217. Les ressources, d'un montant de 8 148 900 dollars, demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en augmentation de 469 500 dollars, permettraient de financer 53 postes existants et un nouveau poste proposé, et de financer le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie dans le Bureau. La variation tient au nouveau poste qu'il est proposé de créer et à une augmentation des coûts salariaux standard des différentes missions. Il est proposé de maintenir 51 emplois de temporaire de la Division des investigations aux fins du projet pilote approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, en attendant le rapport détaillé qui doit être présenté en même temps que le budget

du compte d'appui pour l'exercice 2012/13, ainsi que deux emplois de temporaire de la Division de l'audit interne, dont un poste P-4 d'auditeur informatique, chargé de l'exécution des plans de travail en matière d'audit basé sur le risque dans les missions, et un poste P-4 d'auditeur résident au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, pour effectuer des missions d'audit visant à déterminer si les mécanismes de contrôle interne sont adéquats (voir A/65/761, par. 559, 561 et 562).

218. Un nouvel emploi de temporaire d'enquêteur assistant [agent des services généraux (Autres classes)] est requis pour la Section des pratiques professionnelles de la Division des investigations à New York, pour renforcer la capacité d'appui professionnel de la Division (voir A/65/761, par. 560). Le Comité consultatif rappelle qu'il s'agit de la même demande que celle dont il avait déjà recommandé l'approbation dans le contexte du budget 2010/2011 (voir A/64/753, par. 163). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'approbation des ressources proposées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer un poste d'enquêteur assistant [agent des services généraux (Autres classes)], en attendant la présentation du rapport détaillé demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287, ainsi que des ressources proposées pour le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie.**

219. Les ressources proposées au titre des voyages, soit 1 603 500 dollars, font apparaître une augmentation de 238 600 dollars (17,5 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2010/11. On trouvera des informations détaillées à ce sujet aux paragraphes 570 à 574 du rapport (A/65/761). Le Comité consultatif note que la variation est due aux voyages qui devront être effectués par les auditeurs résidents à l'intérieur d'une région ou d'une zone de mission, qui étaient précédemment couverts par le budget de la mission concernée, et aux voyages des enquêteurs de la Division des investigations. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à cette demande, mais il recommande que les besoins du Bureau en matière de voyages soient soigneusement évalués afin d'éviter l'escalade des coûts connexes (voir aussi par. 80 ci-dessus).**

e) **Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies**

220. Le montant de 1 955 100 dollars qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui au titre du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour l'exercice 2011/12 fait apparaître une hausse de 402 500 dollars, soit 25,9 %, par rapport à celui approuvé pour 2010/11. Le Comité consultatif note que l'écart tient principalement aux ressources additionnelles prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (294 400 dollars) pour couvrir les dépenses afférentes aux consultants (182 000 dollars), ainsi qu'à l'augmentation résultant des créations de postes proposés (153 100 dollars).

Postes

221. Le montant de 1 261 600 dollars demandé au titre des postes, qui est supérieur de 153 100 dollars à celui approuvé pour 2010/11, correspond au maintien de sept postes financés au moyen du compte d'appui, auxquels s'ajouterait un nouveau poste.

222. Il est proposé de créer un poste de chargé de dossiers (P-3) au Bureau des services d'ombudsman et de médiation à New York (voir A/65/761, par. 593 à 595).

Le Comité consultatif a appris que, durant l'exercice 2009/10, 401 dossiers avaient été reçus des opérations de maintien de la paix. Les antennes régionales de Kinshasa et de Khartoum sont chacune capables de traiter 130 dossiers par an au plus; le reste doit être traité au Siège, qui dispose à cette fin de deux emplois de temporaire [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Le chargé de dossiers aura pour tâche de trier les dossiers, d'en effectuer une première évaluation, d'aider à leur traitement préliminaire, d'élaborer des rapports périodiques à l'intention des missions, d'assurer la communication avec les usagers et d'appliquer les dispositifs d'assurance qualité. **Vu le volume de travail et compte tenu des avantages que présente un règlement informel des différends, le Comité consultatif recommande d'approuver le poste P-3 demandé pour un chargé de dossiers.**

223. Il est proposé de reclasser deux postes d'assistant administratif affectés aux antennes régionales de Kinshasa et Khartoum : ces postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national passeraient dans la catégorie du Service mobile (A/65/761, par. 596). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les responsabilités qui y sont attachées doivent être confiées à des fonctionnaires de plus haut niveau et plus expérimentés. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le traitement de problèmes délicats d'ordre professionnel exigeait une expérience que les agents recrutés sur le plan national ne possédaient pas. On a indiqué également que le reclassement des deux postes entraînerait 86 900 dollars de dépenses additionnelles. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu du bien-fondé des arguments avancés et recommande de ne pas reclasser les deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'agent du Service mobile.**

Autres objets de dépense

224. Le montant de 693 500 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes fait apparaître une augmentation de 249 400 dollars, soit 56,2 %, par rapport à celui approuvé pour 2010/11. Cette augmentation s'explique essentiellement par le montant de 182 000 dollars prévu au titre des consultants. Un montant de 100 000 dollars servirait à financer les services d'ombudsman et de médiation sur demande (5 interventions rapides) nécessaires dans des différends imprévus qui ne pourraient être autrement résolus par les moyens existants, selon ce qu'a montré l'expérience. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau n'avait pas été en mesure de mener ce type d'interventions en 2010, faute de moyens. Un montant de 82 000 dollars est également demandé pour financer l'étude et l'évaluation des résultats des deux antennes régionales de Kinshasa et de Khartoum, initiatives que le Bureau considère indispensables pour pouvoir mesurer sa prestation et planifier ses activités de manière à les optimiser. Le Comité note qu'un crédit a été ouvert au budget ordinaire de 2010-2011 et que les ressources demandées au titre du compte d'appui permettraient d'achever l'évaluation des services d'appui aux opérations de maintien de la paix. **Le Comité recommande donc d'approuver les ressources demandées.**

225. Les ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (294 100 dollars) permettraient de maintenir deux emplois approuvés en 2010/11, y compris un emploi de chargé de dossiers (P-4) au Siège, dont le titulaire a pour mission de traiter les affaires soumises par le personnel des opérations de maintien de la paix (MINURSO, MINUSTAH, FNUOD, UNFICYP, FINUL, MINUK, MINUL, MINUT et ONUCI, notamment) qui ne sont pas prises en charge

par les antennes régionales de Kinshasa et de Khartoum, et un emploi d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire continuerait à fournir un appui administratif aux services d'ombudsman et de médiation, ce qui exige l'accroissement du volume de travail (401 dossiers en 2009/10 contre 266 en 2008/09) (voir A/65/761, par. 599 à 603). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le maintien des deux emplois, l'un de chargé de dossiers (P-4), l'autre d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

f) Bureau de la déontologie

226. Le montant de 1 316 300 dollars demandé pour le Bureau de la déontologie concerne des objets de dépense autres que les postes. Le Comité consultatif rappelle que le personnel du Bureau (6 administrateurs et 3 agents des services généraux) est financé au moyen du budget ordinaire. L'augmentation de 272 100 dollars, soit 26,1 %, s'explique en partie par les ressources additionnelles demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (158 900 dollars). Le Comité note que le montant de 424 500 dollars demandé permettrait de maintenir deux emplois de temporaire, occupés par un déontologue (P-3) et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], et de créer un autre emploi de temporaire pour un spécialiste de la sensibilisation et des communications (P-4) qui l'occuperait pendant 10 mois (voir A/65/761, par. 624 et 627). On a indiqué au Comité que ce dernier emploi permettrait au Bureau d'analyser les risques, problèmes et difficultés d'ordre déontologique susceptibles de se poser dans les opérations de maintien de la paix, d'élaborer des stratégies pour y faire face, notamment en mettant au point des supports de communication, et de concevoir des thématiques appropriées pour les activités de sensibilisation, aux fins d'intégrer les messages voulus dans les programmes de formation offerts par l'Organisation. En 10 mois, le spécialiste de la sensibilisation et des communications devrait avoir le temps d'évaluer les produits et les réalisations et de trouver les moyens d'améliorer l'efficacité. **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à ce qu'un crédit soit ouvert pour maintenir deux emplois de temporaire et en créer un autre au Bureau de la déontologie.**

227. Le montant de 792 000 dollars demandé pour le recrutement de consultants permettrait de financer les services d'un formateur chargé de concevoir et de mettre en œuvre un programme de formation à l'éthique au Siège et dans les missions (en principe à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à l'UNFICYP, à la MONUSCO et au Centre régional de services d'Entebbe), services qui seront partagés avec le Bureau de la gestion des ressources humaines dans le cadre d'un accord de participation aux coûts (50 000 dollars), et le concours de consultants pour l'examen des dossiers des fonctionnaires concernés par le dispositif de transparence financière (742 000 dollars).

228. Le Comité consultatif a été informé que le dispositif de transparence financière avait été à l'origine conçu pour 1 700 participants, effectif sur la base duquel les crédits avaient été ouverts et les contrats passés. Aux termes de l'accord de participation aux coûts de 2007, le dispositif doit être financé au moyen du budget ordinaire et du compte d'appui et par les fonds, programmes et institutions intéressés. Cependant, le nombre de participants, qui était de 1 704 en 2006 (dont 603, soit 35 %, relevant du compte d'appui) devrait être de 4 400 environ en 2011

(dont 1 600, soit 36 %, relevant du compte d'appui). Le contrat a été prorogé et modifié au fil des ans compte tenu de l'accroissement du nombre de participants; le contrat en cours, qui arrive à expiration en février 2012, couvre les déclarations de situation financière qui auront été déposées en 2011. Le coût du dispositif a été estimé sur la base d'un prix unitaire de 464 dollars par déclaration et de 1 600 déclarations environ dans le cas du compte d'appui.

229. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général mène une analyse approfondie des avantages et inconvénients, y compris les frais, qu'impliquerait l'examen des déclarations de situation financière par le Bureau lui-même par rapport à ceux que comporte l'actuel accord de sous-traitance. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un cabinet de conseil extérieur avait été chargé de l'analyse et présenté diverses options d'internalisation et d'externalisation des services, assorties d'informations sur la plate-forme technologique nécessaire. Par la suite, le Secrétaire général a mis sur pied un groupe consultatif de haut niveau chargé de faire des recommandations quant à l'orientation à donner au programme sur la base des conclusions de l'analyse, recommandations qu'il inclura dans le rapport annuel sur les activités du Bureau de la déontologie dont sera saisie l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation des ressources demandées pour le dispositif de transparence financière, en attendant l'examen et la présentation du rapport y relatif, ainsi que des ressources demandées pour la conception et la mise en œuvre d'un programme formation à l'éthique.**

g) Bureau des affaires juridiques

230. Le montant de 3 481 000 dollars qu'il est proposé d'inscrire au budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12 au titre du Bureau des affaires juridiques fait apparaître une hausse de 189 200 dollars, soit 5,7 %, par rapport à celui approuvé pour 2010/11.

Postes

231. Le montant de 2 929 500 dollars demandé au titre des postes financés au moyen du compte d'appui, qui fait apparaître une augmentation de 105 800 dollars par rapport à celui approuvé pour 2010/11, permettrait de maintenir 15 postes, et d'en créer trois à la Division des questions juridiques générales. Cette dernière compte actuellement 10 postes financés au moyen du compte d'appui [4 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], ainsi qu'un emploi de temporaire (P-4) dont le titulaire fournit des services d'appui juridique aux opérations de maintien de la paix. Il est demandé de créer deux postes de juriste (1 P-4, 1 P-3) et un poste d'assistant juridique [agent des services généraux (Autres classes)], en raison de l'impact du nouveau système d'administration de la justice qui, comme il ressort des paragraphes 647 à 652 du rapport du Secrétaire général, s'est traduit par une augmentation sans précédent du volume de travail du Bureau. Le Comité consultatif a été informé que la Division des questions juridiques générales, à laquelle aucun nouveau poste n'avait été attribué lors de la mise en service du nouveau système en 2009, avait, au cours de l'exercice 2009/10, soumis 19 affaires concernant les opérations de maintien de la paix au Tribunal d'appel des Nations Unies, alors qu'avec l'ancien système, elle en soumettait en moyenne cinq par exercice. **Le Comité consultatif est conscient de l'accroissement de la charge**

de travail de la Division, mais il estime qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions ou se faire une idée juste de l'incidence que le nouveau système de justice interne aura à plus long terme pour le Bureau. Il recommande donc que les fonctions en question soient confiées à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)].

Autres objets de dépense

232. Le montant de 551 500 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes fait apparaître une hausse de 83 400 dollars par rapport au montant approuvé pour 2010/11 (568 900 dollars). Le Comité consultatif note que cette augmentation est essentiellement due au montant de 75 000 dollars prévu au titre des consultants. Il a été informé que cette somme servirait à obtenir des avis et une assistance sur des points de droit intéressant les opérations de maintien de la paix qui requièrent l'interprétation de la législation nationale ou la représentation devant les juridictions nationales. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation des ressources demandées.**

233. Le montant de 303 300 dollars demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) servirait à financer le maintien, à la Division des questions juridiques générales, d'un emploi de temporaire (P-4) occupé par un juriste qui contribuerait, par des services de conseils et d'assistance juridiques, aux enquêtes sur les activités d'achat des opérations de maintien de la paix (A/65/761, par. 655 à 657). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées pour financer le maintien d'un emploi de juriste (P-4) à la Division des questions juridiques générales au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

h) Bureau des technologies de l'information et des communications

234. Le montant total proposé pour le Bureau des technologies de l'information et des communications s'élève à 10 294 000 dollars, soit une diminution nette de 2 136 900 dollars (17,2 %) par rapport au montant de 12 430 900 alloué pour l'exercice 2010/11. Cette diminution est imputable à une baisse des dépenses prévues pour toutes les rubriques, y compris une réduction de 1 139 300 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de 848 100 dollars au titre de l'informatique.

235. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense du Bureau s'établit à 8 506 200 dollars, soit une diminution nette de 2 076 100 (19,6 %) par rapport au montant de 10 582 300 alloué pour l'exercice 2010/11. La variation s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le montant s'élève désormais à 1 139 300 dollars en raison du maintien de 3 postes au lieu de 11 en 2010/11, cette baisse étant toutefois compensée par les ressources à prévoir pour la création d'un nouveau poste; des installations et infrastructures (3 500 dollars) et des communications (9 800 dollars), en raison d'un nombre plus faible de postes de temporaire proposés; de l'informatique (848 100 dollars); et des fournitures, services et matériel divers (75 500 dollars).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

236. Le montant proposé de 774 700 dollars permettra de financer le maintien de 3 postes ainsi que la création d'un autre au sein du Bureau. Sept postes [5 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] du Service de la gestion de l'infrastructure, dont les titulaires sont chargés depuis l'exercice 2005/06 d'aider à traiter le volume exceptionnel d'activité informatique occasionné par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions au Siège, ne seront pas reconduits, en raison de la rationalisation de l'infrastructure des deux départements et de l'alignement du calcul des ressources nécessaires sur celui des autres départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui (voir A/65/761, par. 699; voir également par. 83 ci-avant).

237. Il est proposé de maintenir les postes de temporaire ci-après au sein du Service de l'informatique des missions :

a) Un poste de chargé de projet (P-4), affecté au progiciel de gestion de la relation client destiné à faciliter la gestion des inspections du matériel appartenant aux contingents, qui est responsable de l'analyse de systèmes, de la migration des données provenant des systèmes existants, et de la concordance avec d'autres systèmes de l'Organisation, tels que le progiciel de gestion des contenus et le progiciel de gestion intégré (voir A/65/761, par. 695);

b) Un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), affecté au progiciel de gestion de la relation client destiné à faciliter la gestion des inspections du matériel appartenant aux contingents (voir A/65/761, par. 695);

c) Un poste chargé de projet (P-4), affecté au progiciel de gestion des rations, qui est responsable de la gestion du projet, des rapports avec les fournisseurs de logiciels, de l'analyse de gestion, de la mise à l'essai et de l'adaptation du système, ainsi que de la conception d'états individualisés (voir A/65/761, par. 697).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

238. Le Secrétaire général propose également de créer un poste P-4 d'architecte spécialiste des portails d'information chargé de concevoir et de mettre en place l'architecture du système et de procéder aux aménagements nécessaires pour les portails Web des missions sur le terrain (voir A/65/761, par. 698). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général. Il demande en outre à celui-ci de rendre compte des activités menées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.**

Informatique

239. Le montant proposé pour l'informatique sera réduit de 848 100 dollars, soit 10 %, essentiellement en raison de dépenses moins élevées pour les services contractuels. Le Comité consultatif a été informé que la variation était imputable à une diminution de 664 000 dollars au titre des services contractuels relatifs au progiciel de gestion des contenus, et de 312 000 dollars au titre du centre informatique secondaire. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

240. Au paragraphe 706 de son rapport (A/65/761), le Secrétaire général précise les ressources prévues au titre du matériel, des logiciels et des services contractuels pour les projets en cours. En réponse à ses questions sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que les projets avaient été classés dans l'ordre de priorité suivant :

- a) Priorité élevée :
 - i) Progiciel de gestion de la relation client destiné à faciliter la gestion des inspections du matériel appartenant aux contingents;
 - ii) Système de gestion des carburants;
 - iii) Portail d'information intégré;
 - iv) Système mondial de relais pour les questions de sécurité;
- b) Priorité moyenne :
 - v) Contrôle général de l'identité;
 - vi) Galaxy;
 - vii) Système de gestion des rations.

Le Comité a également été informé que la priorité absolue était accordée aux projets cruciaux pour les missions hors Siège et/ou proches de la phase préparatoire. Par exemple, on a considéré comme étant moins prioritaires le système de gestion des rations, car il est encore en phase d'achats, ou encore Galaxy, le système intégré de recrutement, qui a été remplacé par Inspira et disparaîtra totalement en 2012.

i) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

241. Le montant de 195 400 dollars prévu au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'exercice 2011/12, soit une hausse de 21 500 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2010/11, est imputable aux dépenses liées à la création demandée d'un nouveau poste de fonctionnaire d'administration (P-4), qui doit résulter de la conversion d'un poste de temporaire (autre que pour les réunions).

242. Le secrétariat du Comité consultatif comprend actuellement : 1 secrétaire exécutif (D-2), 1 secrétaire exécutif adjoint (D-1), 5 fonctionnaires d'administration (2 P-5, 3 P-4), 1 assistant personnel [agent des services généraux (1^{re} classe)] et 4 assistants au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)], dont les postes sont financés au moyen du budget ordinaire, ainsi qu'un emploi de temporaire (P-4) financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les attributions et fonctions du secrétariat du Comité consultatif, de même que des informations sur son volume de travail actuel, sont résumées aux paragraphes 729 à 731 du budget (A/65/761).

243. Comme indiqué dans son précédent rapport (A/64/753), le Comité consultatif a estimé par le passé que les postes de son secrétariat devraient être financés au moyen du budget ordinaire (voir A/52/7/Rev.1, par. I.7). Toutefois, au vu de l'expansion et de l'augmentation de ses travaux relatifs aux activités de maintien de la paix, il a en outre indiqué qu'il ne fallait pas exclure la possibilité d'aligner la source de financement de ses capacités d'appui sur les questions dont il est saisi (A/64/7). Dans le cadre du budget du compte d'appui pour l'exercice 2010/11, il a

donc demandé des moyens pour deux postes de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 64/271, a approuvé le financement d'un poste de temporaire à la classe P-4.

244. Ainsi qu'il est indiqué dans le budget (A/65/761), les rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix représentent environ 30 % du volume de travail du Comité consultatif – le nombre de ces rapports ayant augmenté de 6 % entre 2010 et 2011. **Le Comité estime que la nécessité d'assurer efficacement un appui fonctionnel à ses travaux à cet égard ne disparaîtra pas à court terme, étant donné la nature pérenne de ces besoins. Il recommande par conséquent d'approuver la proposition du Secrétaire général de convertir le poste de temporaire (autre que pour les réunions) en poste.**

3. Conclusion

245. Dans le présent rapport, le Comité consultatif a recommandé l'approbation d'un total de deux postes sur les six postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général dans son rapport consacré au budget du compte d'appui (A/65/761). Il préconise que les fonctions des quatre autres postes proposés soient remplies par du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité a également recommandé la suppression d'un poste et le maintien d'un poste de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il était proposé de supprimer.

246. Les recommandations du Comité consultatif entraînent des réductions dont le montant total brut s'élève à 1 739 900 dollars (montant net : 2 006 000 dollars) et qui se répartissent comme suit :

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes (montant brut)</i>	<i>Autres objets de dépense (montant brut)</i>
Département des opérations de maintien de la paix	191 900	(101 000)
Département de l'appui aux missions	–	205 300
Département de la gestion	62 500	1 350 200
Bureau des services de contrôle interne	–	–
Bureau de l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies	225 700	–
Bureau de la déontologie	–	–
Bureau des affaires juridiques	187 000	(381 700)
Bureau des technologies de l'information et des communications	–	–
Total	667 100	1 072 800

247. En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir au budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 des crédits d'un montant brut de 360 807 700 dollars (montant net : 328 972 700 dollars). Ce montant se répartit comme suit : 313 622 500 dollars pour les dépenses de personnel et les autres objets de dépense et 47 185 200 dollars pour les dépenses relatives au progiciel de gestion intégré prévues en application de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

248. S'agissant de ce que propose le Secrétaire général au paragraphe 99 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/610), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir et de mettre en recouvrement un crédit supplémentaire de 24 444 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Il lui recommande également de décider d'affecter au financement des dépenses de l'exercice du compte d'appui allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 la somme de 6 048 000 dollars, qui correspond aux intérêts créditeurs (2 161 000 dollars), aux autres recettes/recettes accessoires (1 359 000 dollars) et aux engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés (2 528 000 dollars).

249. Le Comité consultatif recommande en outre que l'excédent de 3 377 000 dollars du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2010 soit affecté au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Documentation

- Résolutions 62/250, 63/262, 63/287 et 64/271 de l'Assemblée générale
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/753)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/65/5 (Vol. II)]
- Rapport du Secrétaire général : aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/715)
- Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/610 et Add.1)
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/734)
- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/761)
- Rapport préliminaire du Bureau des services de contrôle interne sur l'exécution du projet pilote visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 (A/65/765)

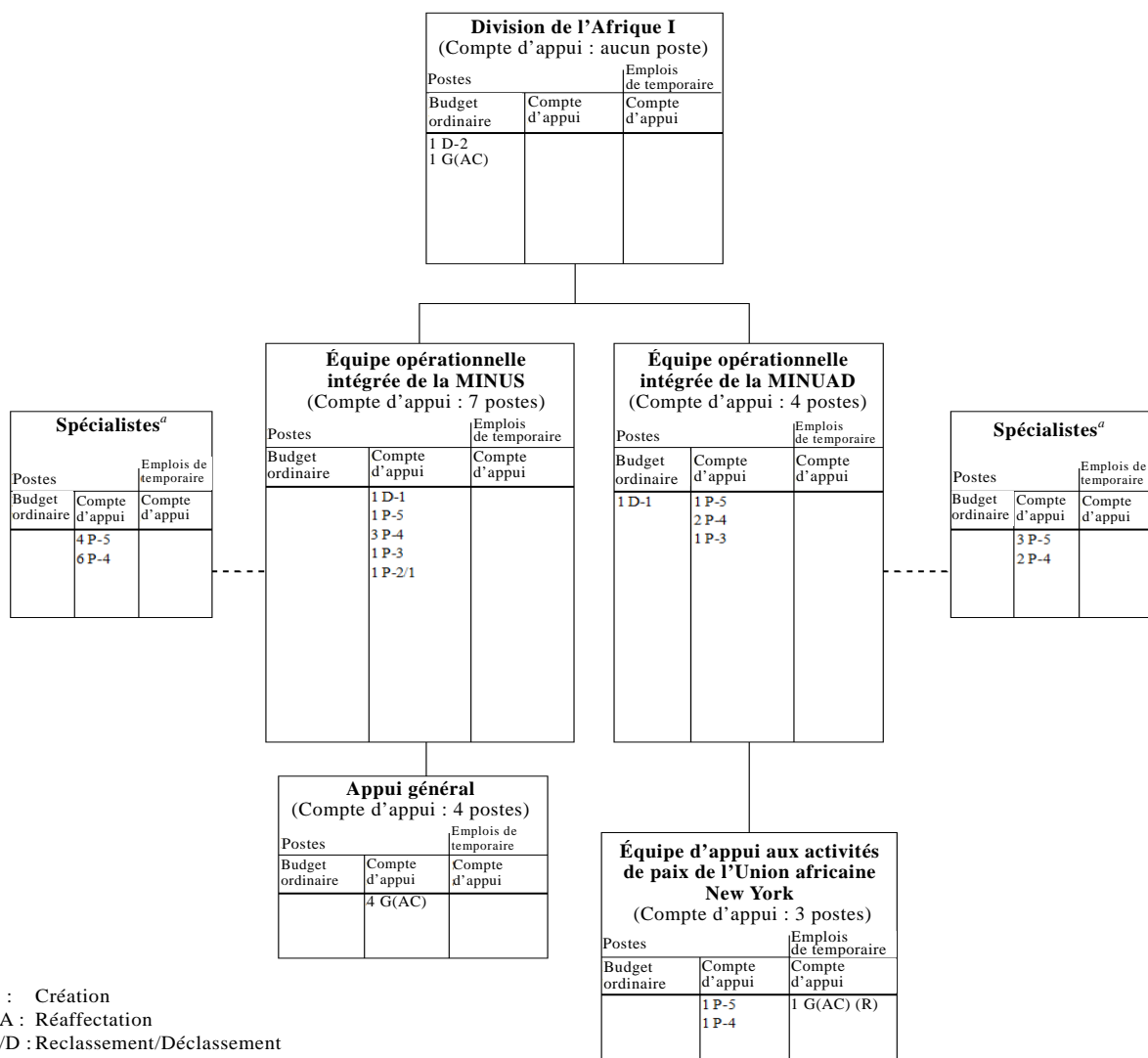
- Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/65/624)

Annexe I

Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix : effectifs proposés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Organigrammes

A. Division Afrique

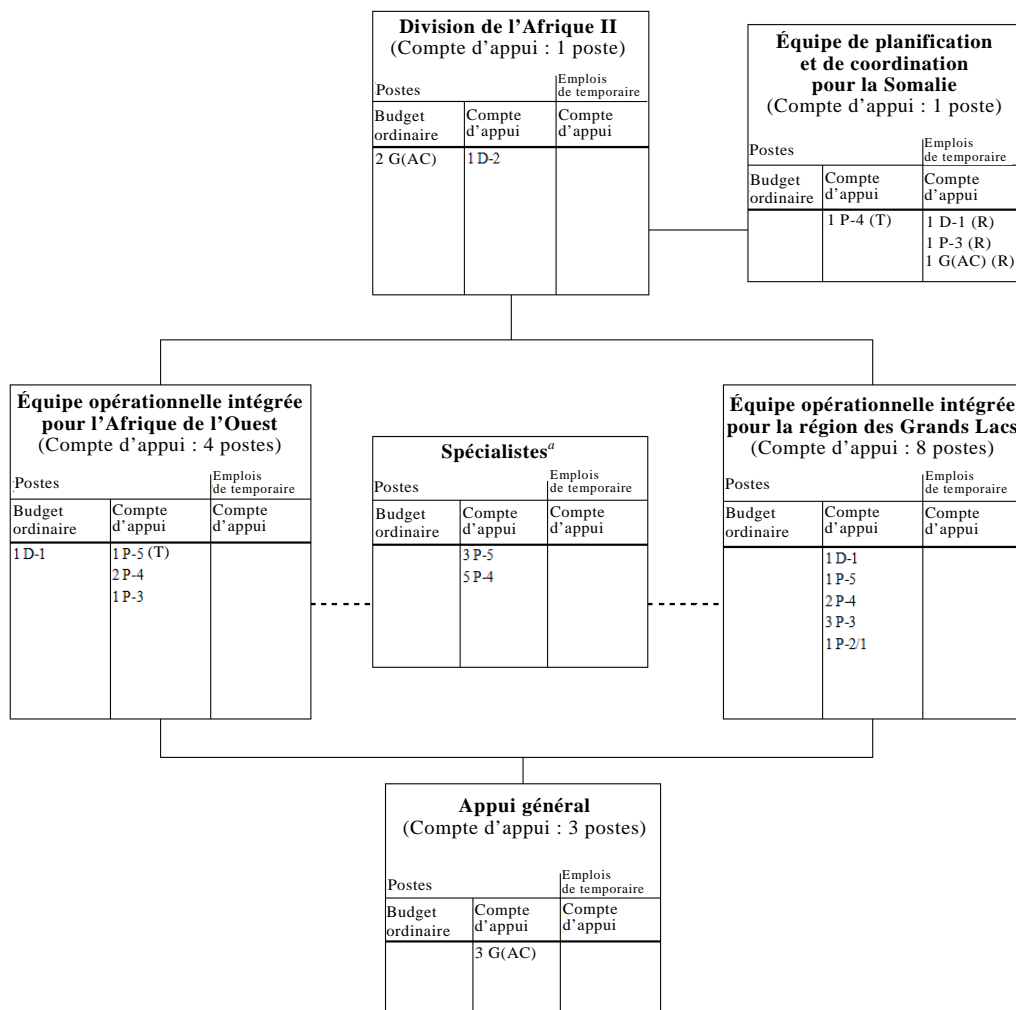


- C : Création
 RA : Réaffectation
 R/D : Reclassement/Déclassement
 T : Transfert
 S : Suppression
 TF : Transformation
 R : Reconduction d'emplois de temporaire
 TP : Emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois
 N : Nouveaux emplois de temporaire

Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes;
 MINUS : Mission des Nations Unies au Soudan; MINUAD : Opération hybride union africaine-Nations Unies au Darfour.

^a Les spécialistes figurent dans le tableau d'effectifs autorisés du département ou bureau concerné.

B. Division de l'Afrique II

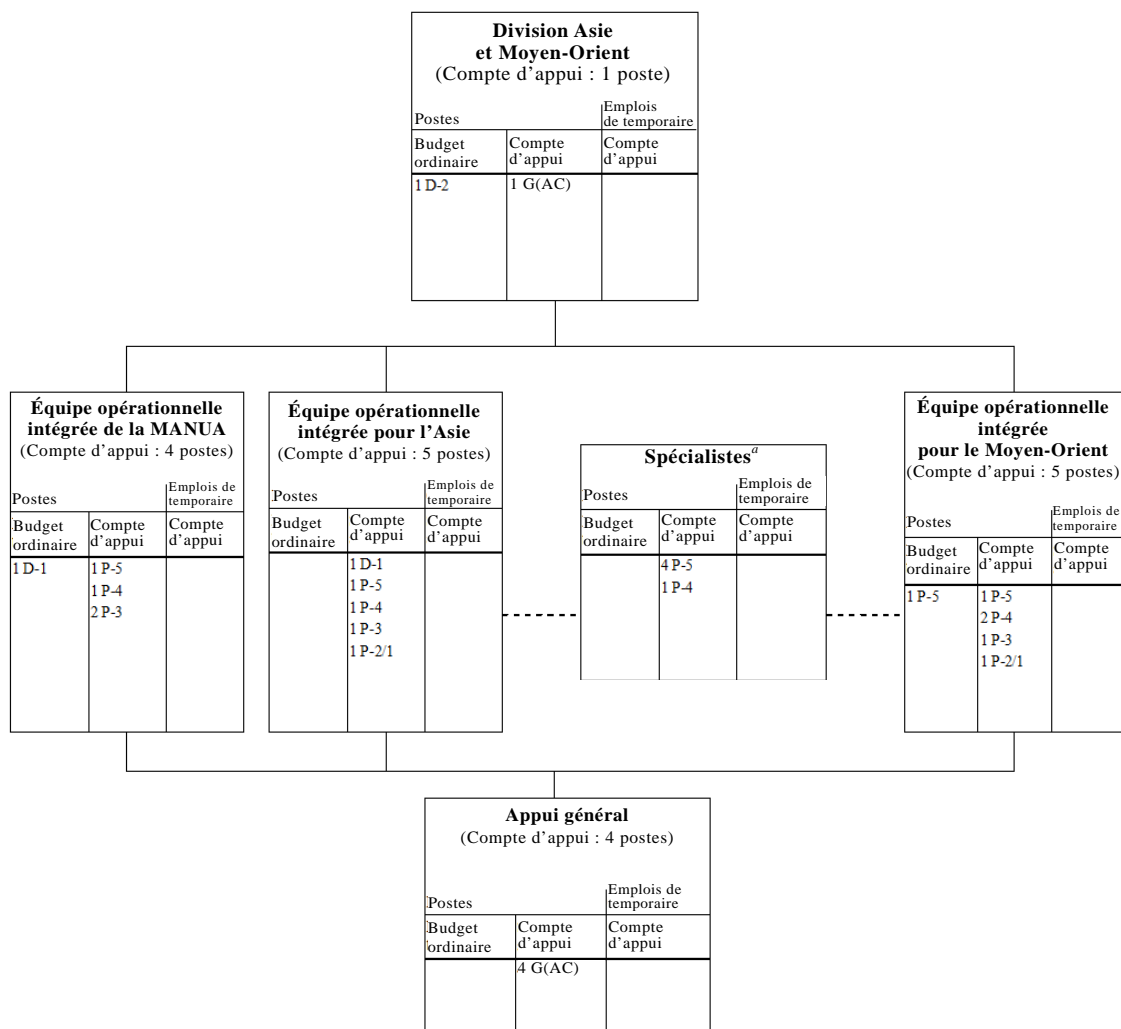


C : Création
 RA : Réaffectation
 R/D : Reclassement/Déclassement
 T : Transfert
 S : Suppression
 TF : Transformation
 R : Reconduction d'emplois de temporaire
 TP : Emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois
 N : Nouveaux emplois de temporaire

Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes.

^a Les spécialistes figurent dans le tableau d'effectifs autorisés du département ou bureau concerné.

C. Division Asie et Moyen-Orient

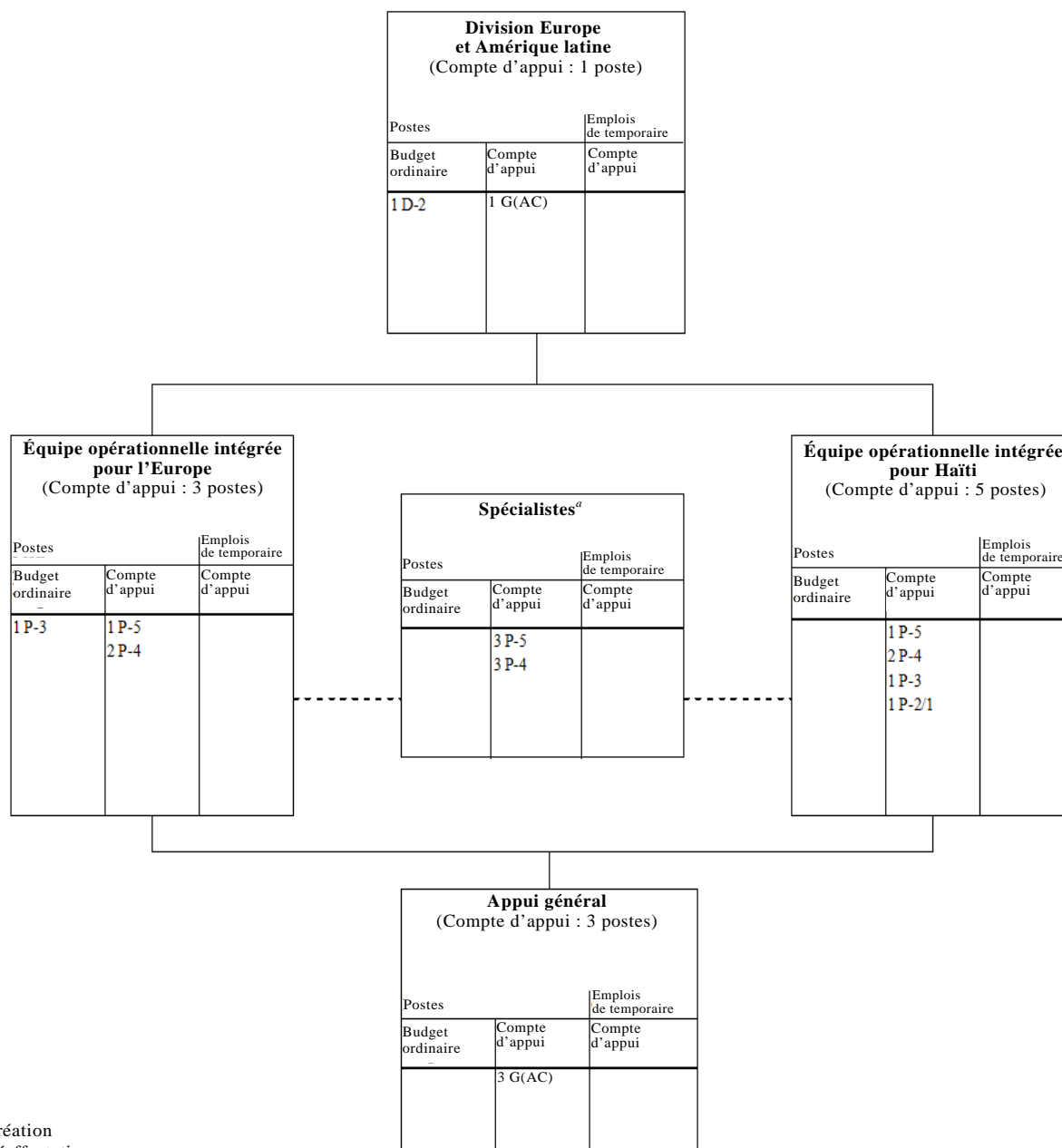


C : Création
 RA : Réaffectation
 R/D : Reclassement/Déclassement
 T : Transfert
 S : Suppression
 TF : Transformation
 R : Reconduction d'emplois de temporaire
 TP : Emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois
 N : Nouveaux emplois de temporaire

Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes;
 MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

^a Les spécialistes figurent dans le tableau d'effectifs autorisés du département ou bureau concerné.

D. Division Europe et Amérique latine



C : Création
 RA : Réaffectation
 R/D : Reclassement/Déclassement
 T : Transfert
 S : Suppression
 TF : Transformation
 R : Recondution d'emplois de temporaire
 TP : Emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois
 N : Nouveaux emplois de temporaire

Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes.

^a Les spécialistes figurent dans le tableau d'effectifs autorisés du département ou bureau concerné.

Annexe II

Dépenses effectives et prévues au 21 février 2011 : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

	1 ^{er} juillet 2010-21 février 2011			Prévisions du 21 février au 30 juin 2011			Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)		
I. Postes								
Personnel recruté sur le plan international	202 986,4	117 918,0	85 068,4	60 032,9	177 950,9	25 035,5	12,3	Le montant estimatif du solde inutilisé concerne principalement le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion.
II. Autres objets de dépense								
Personne temporaire (autre que pour les réunions)	24 576,5	10 714,0	13 862,5	9 591,1	20 305,1	4 271,4	17,4	Le montant estimatif du solde inutilisé concerne principalement le BSCI, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de la gestion et le Bureau des technologies de l'information et des communications.
Consultants	3 453,1	1 968,1	1 485,0	1 412,0	3 380,1	73,0	2,1	Le montant estimatif du solde inutilisé concerne principalement le Département de la gestion
Voyages	13 173,1	6 559,3	6 613,8	6 714,5	13 273,8	(100,7)	(0,8)	Le montant estimatif du dépassement est principalement imputable au Département des opérations de maintien de la paix
Installations et infrastructures	23 045,8	20 604,4	2 441,4	2 443,4	23 047,8	(2,0)	(0,0)	
Communications	2 939,4	1 529,4	1 410,0	1 175,0	2 704,4	235,0	8,0	Le montant estimatif du solde inutilisé concerne principalement le Département des opérations de maintien de la paix.
Informatique	22 924,9	14 900,9	8 024,0	6 516,3	21 417,2	1 507,7	6,6	Le montant estimatif du solde inutilisé concerne principalement le Bureau des technologies de l'information et des communications et le BSCI

	1 ^{er} juillet 2010-21 février 2011			Prévisions du 21 février au 30 juin 2011			Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)		
Fournitures, services et matériel divers	13 679,3	1 765,2	11 914,1	11 585,6	13 350,8	328,5	2,4	Le montant estimatif du solde inutilisé concerne principalement le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la gestion
Total partiel (II)	103 792,1	58 041,3	45 750,8	39 437,9	97 479,2	6 312,9	6,1	
Total brut (I et II)	306 778,5	175 959,3	130 819,2	99 470,8	275 430,1	31 348,4	10,2	
PGI	57 033,0	57 033,0	-	-	57 033,0	-	-	
Recettes provenant des contributions du personnel	29 451,4	11 782,8	17 668,6	5 891,4	17 674,2	11 777,2	40,0	
Total net	334 360,1	221 209,5	113 150,6	93 579,4	314 788,9	19 571,2	5,9	